



## Régionale des musiques de Lavaux mai 2011



**Merci**

à la société de musique l'Avenir et  
à son comité d'organisation pour cette  
magnifique Fête



# TABLE DES MATIÈRES

|  |           |   |           |
|--|-----------|---|-----------|
| <b>Municipalité</b> .....                                  | <b>5</b>  | <i>Formation continue</i> .....                           | 26        |
| <b>Répartition des dicastères</b> .....                    | <b>7</b>  | <i>Jubilaires</i> .....                                   | 26        |
| <i>Délégations et représentations dans les</i>             |           | <b>Mutations</b> .....                                    | <b>27</b> |
| <i>diverses Commissions communales et</i>                  |           | <i>Bâtiment administratif</i> .....                       | 27        |
| <i>intercommunales en 2011</i> .....                       | 7         | <i>Services extérieurs</i> .....                          | 28        |
| <b>Séances et dossiers traités</b> .....                   | <b>9</b>  | <i>Parascolaire et Préscolaire</i> .....                  | 29        |
| <i>Vacations</i> .....                                     | 10        | <b>FINANCES ET COMPTABILITÉ</b> .....                     | <b>31</b> |
| <i>Informations – Médias électroniques</i> .....           | 10        | <i>Préambule</i> : .....                                  | 31        |
| Site Internet .....  | 10        | <i>Documents divers établis par la bourse</i> .....       | 31        |
| CCAR .....   | 12        | <i>Achats et ventes de biens immobiliers</i> .....        | 31        |
| Représentations des membres de la CCAR : .....             | 12        | <i>Caisse intercommunale de pensions (CIP)</i> .....      | 32        |
| <b>Divers</b> .....  | <b>12</b> | <i>Centre intercommunal de glace de Malley</i>            |           |
| <i>Visite préfectorale</i> .....                           | 12        | <i>(CIGM)</i> .....                                       | 32        |
| <i>Réunion des Syndics du District de Lavaux-</i>          |           | <i>« Petits » Dons divers</i> .....                       | 32        |
| <i>Oron</i> .....  | 12        | <b>TRANSPORTS PUBLICS</b> .....                           | <b>33</b> |
| <b>Bilan de la législature 2006 - 2011</b> .....           | <b>13</b> | <i>Préambule</i> .....                                    | 34        |
| <b>Programme de la législature 2011 - 2016</b>             | <b>14</b> | <i>2011 – Le temps de la consolidation</i> .....          | 34        |
| Travaux routiers .....                                     | 14        | <i>Rétrospective chronologique 2011 (extraits)</i> .....  | 35        |
| Services Industriels et réseau collecteurs .....           | 15        | <b>LAUSANNE REGION</b> .....                              | <b>35</b> |
| Bâtiments et logements communaux .....                     | 15        | <b>Les points forts de l'année écoulée</b> .....          | <b>35</b> |
| Autres équipements publics .....                           | 15        | <i>A l'interne : les arrivées des unes et les départs</i> |           |
| Dossiers divers .....                                      | 16        | <i>des autres</i> .....                                   | 36        |
| <b>Administration générale – Personnel –</b>               |           | <i>Les décisions prises par l'Assemblée générale</i>      |           |
| <b>Finances – tl – Lausanne Région</b> .....               | <b>17</b> | .....   | 36        |
| <b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> .....                       | <b>17</b> | <i>Les différentes interventions du Bureau de</i>         |           |
| <i>Greffe municipale et secrétariat de la Municipalité</i> |           | <i>coordination (BC)</i> .....                            | 36        |
| .....  | 17        | <b>Département Affaires régionales</b> .....              | <b>37</b> |
| <i>Entreprises</i> .....                                   | 18        | <i>Commission « Dépendances et prévention »</i> .....     | 37        |
| <i>Contrôle des habitants</i> .....                        | 18        | <i>Commission « Formation et Emploi des</i>               |           |
| <i>Taxe de séjour</i> .....                                | 19        | <i>Jeunes</i> » .....                                     | 38        |
| <i>Registre des Chiens</i> .....                           | 19        | <i>Commission « Pyjama »</i> .....                        | 39        |
| <i>Carte journalière « Commune »</i> .....                 | 19        | <i>Commission « Activités sportives »</i> .....           | 39        |
| <i>Archives</i> .....                                      | 20        | <i>Commission « Déchets »</i> .....                       | 39        |
| <i>Biens culturels</i> .....                               | 20        | <b>Département Agglomération</b> .....                    | <b>40</b> |
| <i>Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-</i>          |           | <i>Projet d'Agglomération Lausanne-Morges</i>             |           |
| <i>Lausanne et octroi de la nationalité suisse</i> .....   | 22        | <i>(PALM)</i> .....                                       | 40        |
| <b>Manifestations</b> .....                                | <b>22</b> | <i>Coordination avec les instances partenaires</i> .....  | 41        |
| <i>Réception des nouveaux habitants</i> .....              | 22        | <i>Loi sur l'Appui au Développement Economique</i>        |           |
| <i>Régionale des Musiques de Lavaux</i> .....              | 22        | <i>(LADE)</i> .....                                       | 41        |
| <i>Pully Lavaux à l'heure du Québec</i> .....              | 22        | <i>Commission « Transports »</i> .....                    | 41        |
| <b>Téléphonie</b> .....                                    | <b>23</b> | <i>Commission « Financement régional »</i> .....          | 42        |
| <b>Informatique</b> .....                                  | <b>23</b> | <b>Département Promotion économique</b> ...               | <b>42</b> |
| <i>Extrait du rapport du BIP (Bureau informatique</i>      |           | <i>Prestations liées au guichet entreprises</i> : .....   | 42        |
| <i>Pully)</i> .....  | 23        | <i>Canton de Vaud</i> : .....                             | 42        |
| <b>PERSONNEL</b> .....                                     | <b>24</b> | <i>Actions de valorisation du tissu économique</i>        |           |
| <i>Gestion des ressources humaines</i> .....               | 24        | <i>régional</i> : .....                                   | 42        |
| <i>Statistiques</i> .....                                  | 25        | <i>Supports promotionnels</i> .....                       | 44        |
|  |           | <b>Synthèse</b> .....                                     | <b>44</b> |
|  |           | <b>CONCLUSION DU SYNDIC</b> .....                         | <b>44</b> |

|   |           |   |           |
|---|-----------|---|-----------|
| <b>Domaines – Bâtiments communaux – Forêts - Vignes PPP (PCi, Police, Pompiers) .....</b> | <b>45</b> | <b>Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) .....</b>  | <b>54</b> |
| <b>Préambule .....</b>  | <b>45</b> | <i>Préambule.....</i>   | 54        |
| <b>DOMAINES &amp; TERRAINS.....</b>   | <b>45</b> | <i>Collaboration intercommunale.....</i>  | 55        |
| <i>Glissement des Bas-Monts.....</i>  | 45        | <i>Commission du feu.....</i>   | 55        |
| <i>Sentier des Gottes - Dailles.....</i>  | 45        | <i>Extraits du rapport annuel 2011 du Cdt Y. Tornare .....</i>  | 55        |
| <b>BÂTIMENTS COMMUNAUX .....</b>  | <b>45</b> | <i>Conclusions de la Municipalité .....</i>   | 58        |
| <i>Conciergerie.....</i>  | 45        | <b>Protection civile.....</b>   | <b>59</b> |
| <i>Bâtiment des Services extérieurs .....</i>   | 45        | <i>Extraits du rapport annuel 2011 du Cdt J.-F. Delessert.....</i>  | 59        |
| <i>Bâtiment administratif .....</i>   | 46        | <b>CONCLUSION DU MUNICIPAL .....</b>  | <b>61</b> |
| <i>Bâtiment de l'Auberge communale.....</i>   | 46        | <b>Écoles – Oeuvres sociales – Affaires Culturelles .....</b>   | <b>62</b> |
| <i>Grande Salle.....</i>  | 46        | <b>ÉCOLES.....</b>  | <b>62</b> |
| <i>Salle de gymnastique et terrain de sports .....</i>                                    | 46        | <b>Petit lexique .....</b>  | <b>62</b> |
| <i>Collège.....</i>   | 46        | <b>Préambule .....</b>  | <b>62</b> |
| <i>Espace Cancoires.....</i>  | 46        | <b>Écoles primaires.....</b>  | <b>63</b> |
| <i>Maison Pasche .....</i>  | 46        | <i>Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont.....</i>  | 63        |
| <i>Rural du Signal .....</i>  | 46        | <i>Activités particulières .....</i>  | 63        |
| <i>Refuges.....</i>   | 47        | <i>Personnel – Effectifs des élèves.....</i>  | 64        |
| <i>Autres bâtiments.....</i>  | 48        | <i>PPLS et Service de santé.....</i>  | 65        |
| <b>FORÊTS .....</b>   | <b>48</b> | <i>Devoirs surveillés.....</i>  | 65        |
| <b>Rapport d'activité 2011 du garde forestier (extraits) .....</b>                        | <b>48</b> | <i>Réfectoire « Midi-Cancoires » .....</i>  | 65        |
| <i>Exploitation des bois.....</i>   | 48        | <i>Transports scolaires.....</i>  | 66        |
| <b>VIGNES .....</b>   | <b>49</b> | <b>Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) ....</b>  | <b>66</b> |
| <i>Rapport sur l'exploitation 2011 .....</i>  | 49        | <i>« Relais Cancoires ».....</i>  | 66        |
| <i>Comptes.....</i>   | 50        | <i>Activités 2011.....</i>  | 67        |
| <i>Productions.....</i>   | 50        | <i>Fréquentation.....</i>   | 67        |
| <i>Label Terravin.....</i>  | 50        | <b>Écoles secondaires .....</b>   | <b>68</b> |
| <b>PPP .....</b>  | <b>50</b> | <i>Direction.....</i>   | 68        |
| <b>Police – Protection civile – Pompiers (SDIS).....</b>                                  | <b>50</b> | <i>Effectifs .....</i>  | 68        |
| <i>Préambule :.....</i>   | 50        | <i>Activités particulières .....</i>  | 68        |
| <b>Police .....</b>   | <b>50</b> | <i>Ecole de musique de Pully (EMP) .....</i>  | 70        |
| <i>Police administrative.....</i>   | 50        | <b>ŒUVRES SOCIALES.....</b>   | <b>71</b> |
| <i>Commission communale de police.....</i>  | 51        | <i>Petit lexique .....</i>  | 71        |
| <i>Cimetière et inhumations .....</i>   | 51        | <i>Commission communale d'enquête.....</i>  | 71        |
| <i>Signalisation.....</i>   | 51        | <i>Office régional de placement.....</i>  | 71        |
| <i>Prévention de la criminalité.....</i>  | 52        | <i>Prévoyance et aide sociale.....</i>  | 71        |
| <i>Circulation.....</i>   | 52        | <i>Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile.....</i> | 71        |
| <i>Stationnement.....</i>   | 52        | <b>Agence d'Assurances Sociales (AAS) ..</b>  | <b>72</b> |
| <i>Police sanitaire – Police des chiens .....</i>   | 52        | <i>Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV) .....</i>   | 72        |
| <i>Divers.....</i>  | 52        | <i>Régionalisation de l'action sociale (RAS).....</i>   | 72        |
| <b>TAXIS .....</b>  | <b>52</b> | <b>Accueil de la petite enfance .....</b>   | <b>73</b> |
| <b>Police intercommunale de Pully – Paudex – Savigny et Belmont.....</b>                  | <b>53</b> | <i>Accueil en milieu familial.....</i>  | 73        |
| <i>Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».....</i>                           | 53        | <b>Lieux d'accueil de la petite enfance à Belmont .....</b>   | <b>73</b> |
| <i>Police intercommunale pour Belmont.....</i>  | 53        |   |           |

|  |           |
|--|-----------|
| Centre de vie enfantine « Les Moussaillons » 73                            |           |
| « Les Guignols » .....   | 74        |
| <b>Associations diverses &amp; Nonagénaires</b>                            | <b>75</b> |
| Forum social régional .....  | 75        |
| Services bénévoles.....  | 75        |
| Association d'entraide familiale de Pully,<br>Paudex, Belmont .....        | 75        |
| Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont .....                               | 75        |
| Nonagénaires.....  | 75        |
| Doyens.....  | 75        |
| <b>AFFAIRES CULTURELLES</b> .....  | <b>76</b> |
| <b>Sociétés et Associations locales</b> .....                              | <b>76</b> |
| <b>CONCLUSION DE LA MUNICIPALE</b> .....                                   | <b>77</b> |
| <b>SERVICES INDUSTRIELS</b> .....  | <b>78</b> |
| Préambule.....   | 78        |
| <b>Service de l'électricité</b> .....                                      | <b>78</b> |
| Vélos électriques .....  | 78        |
| Taxes communales sur l'électricité.....                                    | 79        |
| Alimentation électrique de la commune.....                                 | 79        |
| Tarifs SI 2011.....  | 79        |
| Service de contrôle .....  | 79        |
| Rattrapage OIBT (Ordonnance sur les<br>installations à basse tension)..... | 79        |
| Romande Energie Commerce - REC SA .....                                    | 80        |
| Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont<br>.....                     | 81        |
| <b>Service des eaux</b> .....  | <b>82</b> |
| SIGIP .....  | 82        |
| <b>TRAVAUX PUBLICS</b> .....   | <b>82</b> |
| Réservoir de la Métraude .....   | 82        |
| Route du Burenoz.....  | 83        |
| Route de la Louche.....  | 83        |
| Réseau routier .....   | 83        |
| <b>ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT</b><br>.....                            | <b>83</b> |
| <b>Voirie</b> .....  | <b>83</b> |
| <b>Gedrel SA</b> .....   | <b>84</b> |
| Campagne de sensibilisation.....   | 84        |
| <b>Déchets urbains</b> .....   | <b>84</b> |
| Ordures ménagères.....   | 84        |
| Déchets encombrants.....   | 85        |
| Verre .....  | 85        |
| Papier.....  | 85        |
| Ramassage des piles usagées.....   | 86        |
| Compostière intercommunale « La Coulette ».....                            | 86        |
| Total des déchets par habitant .....                                       | 86        |
| Évolution 2002-2011.....   | 87        |
| Politique communale .....  | 87        |
| Déchets spéciaux .....   | 87        |

|   |            |
|---|------------|
| <b>Épuration des eaux et collecteurs</b> .....                                | <b>87</b>  |
| Épuration des eaux – STEP .....   | 87         |
| Collecteurs .....   | 90         |
| <b>ESPACES VERTS</b> .....  | <b>90</b>  |
| Travaux d'entretien .....   | 90         |
| Cimetière.....  | 90         |
| SOCOSEV .....   | 90         |
| <b>Préambule</b> .....  | <b>91</b>  |
| <b>SERVICE TECHNIQUE</b> .....  | <b>91</b>  |
| <b>POLICE DES CONSTRUCTIONS</b> .....   | <b>92</b>  |
| Facturation.....  | 94         |
| Cour de droit administratif et public (CDAP).....                             | 95         |
| Surveillance des chantiers (installation et<br>échafaudages) .....            | 96         |
| Service de contrôle des citernes.....   | 96         |
| Service de ramonage.....  | 96         |
| Energies renouvelables .....  | 96         |
| Statistiques des logements.....   | 97         |
| Commission de salubrité .....   | 98         |
| Carte des dangers naturels .....  | 98         |
| Harmonisation des registres - Recensement<br>fédéral 2010.....                | 99         |
| <b>URBANISME</b> .....  | <b>99</b>  |
| Commission consultative d'urbanisme - CCU.....                                | 99         |
| Commission municipale d'urbanisme – CMU.....                                  | 100        |
| Plans de quartiers légalisés.....   | 100        |
| Gestion et aménagement du territoire .....                                    | 103        |
| Plan de classement des arbres .....   | 104        |
| PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-<br>Morges).....                        | 105        |
| SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)<br>.....                          | 105        |
| <b>TEMPLES ET CULTES</b> .....  | <b>107</b> |
| <b>Préambule</b> .....  | <b>107</b> |
| <b>Temple de St-Martin</b> .....  | <b>107</b> |
| <b>P paroisse protestante</b> .....   | <b>107</b> |
| Concerts spirituels de Belmont-Prieuré .....                                  | 109        |
| <b>P paroisse catholique</b> .....  | <b>109</b> |
| Eglise Saint-Nicolas de Flüe.....   | 109        |
| <b>P paroisse de langue allemande de<br/>Villamont à Lausanne</b> .....       | <b>109</b> |
| <b>Communauté israélite de Lausanne et du<br/>canton de Vaud (CILV)</b> ..... | <b>110</b> |
| <b>CONCLUSION DE LA MUNICIPALE</b> .....                                      | <b>110</b> |
| <b>CONCLUSIONS</b> .....  | <b>112</b> |



# RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2011

présenté par la Municipalité au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fondée sur l'article 93, lettre b, de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et l'article 96 du règlement du Conseil communal de 2008, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ici son rapport de gestion concernant l'année 2011.

## MUNICIPALITÉ

Suite aux dispositions légales découlant de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003, la durée de la législature est de 5 ans. Celle-ci s'achève le 30 juin, ce qui implique que les membres de la municipalité nouvellement élus répondent de la gestion de leurs prédécesseurs, s'agissant du dernier semestre de la législature précédente.

A Belmont, seul M. Gilbert Moser de l'ancienne équipe avait décidé de mettre un terme à son mandat et les 4 sortants ont été réélus, accompagnés de M. Daniel Delaplace. Ceci a permis à la Municipalité un passage « en douceur » dans la nouvelle législature, et d'établir le présent rapport sans avoir à émettre de réserve sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011.

*jusqu'au 30 juin 2011*



*depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011*

**Message de M. Gilbert Moser délivré au  
Conseil communal lors de sa séance du 30 juin 2001,  
à l'occasion de la fin de son mandat de Municipal**

*Si j'avais su qu'on allait me donner des lauriers aussi bien tressés, j'aurais démissionné depuis bien longtemps !!! Ces lauriers, je les accepte, mais je vous propose de les partager.*

*Le grand responsable de la bonne situation financière de la commune, c'est plutôt une responsable ...  
la conjoncture.*

*Sans une bonne conjoncture pendant de nombreuses années, il est pratiquement impossible d'assainir les comptes d'une commune sans prendre des mesures impopulaires. En plus, c'est le résultat d'un travail d'équipe : il faut aussi un conseil communal qui ne pousse pas à la dépense par des pétitions, ce qui implique inmanquablement des dépenses d'investissement non prévues, et des collègues municipaux qui ne veulent pas tout faire tout de suite. Belmont a rempli toutes ces conditions, moi, je n'ai eu le mérite que de raisonner en financier et d'essayer de savoir où on allait.*

*Au début de mon mandat, ce n'était pas très drôle, la commune devait digérer le glissement de Champ-Chamot. Mais petit à petit, on a pu proposer de faire des investissements. J'ai eu beaucoup de chance de pouvoir participer à de grands projets et à les concrétiser, c'est ce qui rend le mandat de municipal intéressant*

*De plus, j'ai eu aussi beaucoup de chance de pouvoir participer à cette aventure sans faire de la politique partisane et d'avoir à l'esprit que l'intérêt de la commune. S'il y avait eu des partis à Belmont, je ne me serais jamais inscrit au Conseil, et encore moins à la Municipalité.*

*Je tourne la page d'une partie de ma vie qui fut passionnante, marquée par les excellents contacts aussi bien avec mes collègues de la Municipalité ainsi qu'avec les membres du Conseil et les collaborateurs de la Commune, par les grands projets réalisés ou en préparation, par la satisfaction d'être arrivé à une situation financière saine que beaucoup de communes peuvent nous envier (nous avons des notes de premier de classe). J'espère que vous aurez le courage de prendre les grandes décisions d'investissement, les conditions actuelles sont idéales, ce que vos prédécesseurs n'avaient pas il y a une vingtaine d'années. Tous ces ingrédients ont fait que je n'ai pas vu passer les années, il paraît que cela en fait beaucoup, mais c'est la seule chose que je n'ai pas compté !*

*Le syndic Janin m'avait dit une fois, qu'il ne faut pas se prendre trop au sérieux lorsqu'on est Municipal. Cette recommandation à l'esprit, je vais vous faire deux confidences :*

*Il y a deux jours, vous avez appris l'âge moyen du Conseil et la proportion de représentantes de la gente féminine. Alors ma première confidence, c'est la véritable raison de ma démission : je voulais améliorer l'âge moyen de la Muni. Mission accomplie. A la fin de la législature présente, l'âge moyen est de 58,2. Au début de la législature qui va commencer, l'âge moyen sera de 57,2. Bravo Daniel pour ce magnifique résultat, tu n'aurais jamais pensé que ta présence améliorerait une moyenne d'âge ! Mais, si mon calcul est bon, à la fin de la législature prochaine, la moyenne sera de 62,2 !!! Quant au pourcentage de représentantes de la gente féminine, la Muni bat nettement le Conseil puisque nous avons le résultat inchangé de 40 %.*

*Ma deuxième confidence, c'est la recette pour assainir les comptes de la commune de Belmont. Cela ressemble à une recette de BB (Betty Bossi). On prend plusieurs pincées d'investissements, une par année, régulières, pas trop, pas trop peu car on risque de déséquilibrer le plat, on ajoute une cuillère à soupe de savoir-faire, un doigt de chance, on brasse le tout avec persévérance, longtemps et à feu doux. Puis on ramène en rajoutant quelques brins d'amortissements supplémentaires, n'ayez pas peur, on n'en met jamais assez, et vous obtenez un succulent dessert qui est encore meilleur quand on le partage avec des amis.*

*Je laisse la place à un plus jeune (pas de beaucoup !!!). Je suis satisfait que cela soit un ami de vieille date, un à qui on ne la fait pas et qui, j'en suis certain, saura me remplacer. Je suis persuadé que la Muni continuera dans le même état d'esprit : il n'y a que l'intérêt de la commune qui compte.*

*Je vous souhaite à tous un bon appétit, une bonne soirée, une bonne retraite à ceux qui jettent l'éponge et beaucoup de satisfactions à ceux qui ont décidé de rempiler.*

**Gilbert Moser**

## **RÉPARTITION DES DICASTÈRES**

Nous indiquons ci-après la répartition des dicastères en vigueur depuis le **1<sup>er</sup> juillet 2011**, et qui règle l'organisation des chapitres de ce rapport :

1. **Administration générale – Personnel – Finances - TL - Délégué aux affaires régionales (Lausanne Région)**  
M. Gustave Muheim, Syndic
2. **Domaines - Forêts - Vignes - Bâtiments communaux - PPP (Protection civile, Police, Pompiers [SDIS])**  
M. Daniel Delaplace, Municipal
3. **Écoles (y.c. UAPE, transports scolaires) – Œuvres sociales – Affaires culturelles**  
Mme Chantal Dupertuis, Municipale
4. **Services industriels - Travaux publics - Assainissement et protection de l'environnement - Espaces verts**  
M. Philippe Michelet, Municipal
5. **Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme) – Temples et cultes**  
Mme Catherine Schiesser, Municipale

### **Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2011**

#### **M. Gustave MUHEIM, Syndic**

- DMC (délégation municipale des constructions) : membre
- Commission de police Belmont : vice-président
- Commission du feu Belmont : membre
- Comité faitier système informatique
- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- TL (Conseil d'administration)
- Lausanne Région : président et correspondant économique
- UCV (Union des communes vaudoises) : délégué du District de Lavaux-Oron au sein du comité
- PPPB (Promotion Pully Paudex Belmont) : délégué au comité
- CIGM (Centre intercommunal de glace Malley)
- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise
- Romande Energie Commerce SA : président de la Conférence des partenaires
- Groupe de travail organisation scolaire : suppléant
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : suppléant

#### **ainsi que les organes suivants, jusqu'au 30 juin 2011 :**

- Commission de police : président
- Commission du feu : président
- Comité directeur ORPC Lausanne Est (Organisation Régionale de Protection Civile)
- Comité Police intercommunale
- Association des syndicats et municipaux de police
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis : délégué

## **M. Gilbert MOSER, Municipal**

**(jusqu'au 30 juin 2011)**

- Commission de police : vice-président
- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- Lausanne Région : délégué Commission financement régional
- CIGM (Centre Intercommunal de Glace de Malley)
- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise
- Triage forestier intercommunal de Savigny
- Arrondissement forestier N<sup>5</sup>

## **M. Daniel DELAPLACE, Municipal**

**(depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011)**

- Commission de police Belmont : président
- Commission du feu Belmont : président
- SDIS Paudèze (Commission du feu intercommunale) : président
- Police intercommunale : délégué au Comité directeur
- Association de communes Sécurité Est Lausannois : délégué au Comité directeur
- ORPC Lausanne Est (Protection civile) : délégué au Comité directeur
- Commission forestière de Savigny
- Arrondissement forestier N<sup>5</sup> : représentant du tri age de Savigny
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : délégué

## **Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale**

- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- Sociétés locales et sportives
- Commission sociale communale : déléguée
- Ecole de musique de Belmont : déléguée au comité (LEM – Loi sur les écoles de musiques)
- Ecole de musique de Pully : déléguée au comité
- Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry : présidente du comité directeur
- Commission intercommunale d'enquête AVS (avec Pully et Paudex)
- Groupe de travail organisation scolaire : déléguée
- Lausanne Région : déléguée du Secteur Est dans les commissions « Petite Enfance » et « Seniors »
- Passeport-vacances Région lausannoise : déléguée au comité
- RAS (Régionalisation action sociale): déléguée à l'assemblée générale du Conseil intercommunal
- Soutien aux activités de la jeunesse : personne de référence vis-à-vis du canton

## **M. Philippe MICHELET, Municipal**

- DMC (délégation municipale des constructions) : membre
- SICEL (SI des communes de l'Est lausannois)
- GEDREL (Gestion des déchets de la région lausannoise)
- STEP (Station d'épuration des eaux usées)
- SOCOSEV (Société coopérative des sites et des espaces verts de la région lausannoise)
- Lausanne Région : délégué du Secteur Est dans la commission « déchets »
- Romande Energie Commerce SA : délégué à la conférence des partenaires

## **Mme Catherine SCHIESSER, Municipale**

- DMC (délégation municipale des constructions) : présidente
- La Passade
- Paroisse et Association des Concerts spirituels de Belmont-Prieuré
- Commission d'hygiène et de salubrité : présidente
- CMU (Commission municipale d'urbanisme) : présidente
- RAS : suppléante à l'assemblée générale du Conseil intercommunal

## **SÉANCES ET DOSSIERS TRAITÉS**

La Municipalité a siégé officiellement à 45 reprises durant l'exercice 2011 (45 en 2010). Les séances de la Municipalité ont toujours lieu le mercredi à 09h00.

A l'occasion de ces séances, 1'163 objets ont été traités (1'202 en 2010). Ces objets ont généré 1'105 décisions (1'146 en 2010).

La délégation municipale des constructions (DMC) s'est réunie à 32 reprises pour traiter 192 objets, soumis par la suite à la Municipalité pour décision (voir chapitre « Police des constructions » - point 2).

De plus, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 13 (12 en 2010) par voie de préavis.

Aux séances précitées, s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

A titre d'information, voici quelques exemples de dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2011 :

- Aménagement place du village : étude historique et réflexions sur son évolution future;
- Attribution de compétences pour la nouvelle législature (préavis 9/2011);
- Auberge communale : projet de transformations, inclus logement tenancier et accès, crédit d'étude (préavis 8/2011);
- Budget 2012 (préavis 13/2011);
- Campagne sur la votation instaurant la proportionnelle dans les conseils communaux de + de 3000 habitants;
- Centre scolaire, finalisation étude 3ème étape du collège;
- CIGM (Centre de glaces de Malley), financement déficit (préavis 11/2011);
- Cimetière : travaux divers;
- Concession fédérale pour les TL : rapport sur la consultation;
- Crédit extrabudgétaire travaux d'entretiens routiers (préavis 5/2011);
- Demandes d'aliénations d'appartements loués : traitement de 8 (6 en 2010).
- Fontaines communales, étude de réhabilitation;
- Gestion et comptes 2010 (préavis 4/2011);
- Journal « le Courrier de Lavaux-Oron » : insertion de 2 articles (votation sur la proportionnelle et budget communal + présentation tarifs S.I.);
- Maison Pasche : étude de réhabilitation;
- P.Q. Arnier : demande d'extension par l'un des propriétaires du périmètre; détermination;
- PALM (projet d'agglomération Lausanne-Morges) et SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois) : suivi des travaux;
- Places containers, étude d'intégration dans l'environnement bâti;
- Plafond d'endettement pour la nouvelle législature (préavis 10/2011);
- Plan général d'affectation (PGA) : fin des réflexions et relevé des lisières forestières;
- Police intercommunale : création de l'association de communes (préavis 1/2011);
- Portail d'entrée route du Burenoz (préavis 6/2011);
- Refuge forestier « Malatête » : appel à dons et crédit de reconstruction (préavis 3/2011);
- Régionale des Musiques de Lavaux à Belmont : accompagnement dans l'organisation;
- Réorganisation du Service technique, incluant des tâches de police administrative;
- Route de la Louche, tronçon intermédiaire, demande de crédit (préavis 2/2011) et suivi des travaux;
- Services Industriels, électricité : intégration conditions cadres fédérales;
- Taxes communales sur la consommation d'électricité (préavis 12/2011);
- Temple St. Martin, chauffage et système de verrouillage (préavis 7/2011);
- UAPE : étude pour ouverture partielle durant les vacances scolaires.

## Vacations

Le tableau ci-dessous présente les heures consacrées par les municipaux à leurs tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2011. Pour mémoire, nous indiquons aussi le temps consacré en 2009 et 2010.

| Mandat   | Politique       | Gestion         | S. I.         | A<br>refacturer | Total<br>2011   | Total<br>2010 | Total<br>2009 |
|--|-----------------|-----------------|---------------|-----------------|-----------------|---------------|---------------|
| Muheim G.  | 417.50          | 1'078.50        | 60.00         | 6.5             | 1'562.50        | 1'464.00      | 1'649.50      |
| Moser G.<br>(jusqu'au 30 juin)                   | 127.50          | 429.00          | 0.00          | 0.00            | 556.50          | 805.50        | 837.00        |
| Delaplace D.<br>(dès le 1 <sup>er</sup> juillet) | 151.25          | 333.25          | 0.00          | 0.00            | 484.50          |               |               |
| Michelet Ph.                                     | 371.00          | 661.25          | 69.50         | 0.00            | 1'101.75        | 1'118.05      | 1'082.00      |
| Schiesser C.                                     | 303.25          | 1180.75         | 0.00          | 0.00            | 1'484.00        | 1'360.25      | 1'580.50      |
| Dupertuis Ch.                                    | 389.00          | 599.50          | 0.00          |                 | 988.50          | 914.25        | 996.50        |
| <b>Total</b>                                     | <b>1'759.50</b> | <b>4'282.25</b> | <b>129.50</b> | <b>6.50</b>     | <b>6'177.75</b> | 5'662.05      | 6'145.50      |

Les heures mentionnées sous « S.I. » sont imputées dans le compte 800.3900.00.

Les montants refacturés concernent : Conseil d'administration des TL, Commissions de Lausanne Région, Commission cantonale de gestion des emplois temporaires subventionnés et Comité de l'UCV.

L'année 2011 n'appelle pas de commentaires particuliers sur le nombre d'heures consacrées. Les engagements nécessaires en temps ont été développés dans le préavis N°11/2010 : Traitements et vacations de la Municipalité pour la législature 2011-2016.

## Informations – Médias électroniques

La Passade N°51, éditée en février 2011 a fait la part belle à la Régionale des musique de Lavaux qui a eu lieu en mai 2011. Elaborée en automne 2010, son financement a pu être pris en charge par les comptes 2010.

Quant à la brochure d'informations (qui a remplacé le « Belmont-Info »), la 2ème édition, parue juste avant Noël 2011 et valable jusqu'en 2013, a à nouveau rencontré un franc succès.

## Site Internet

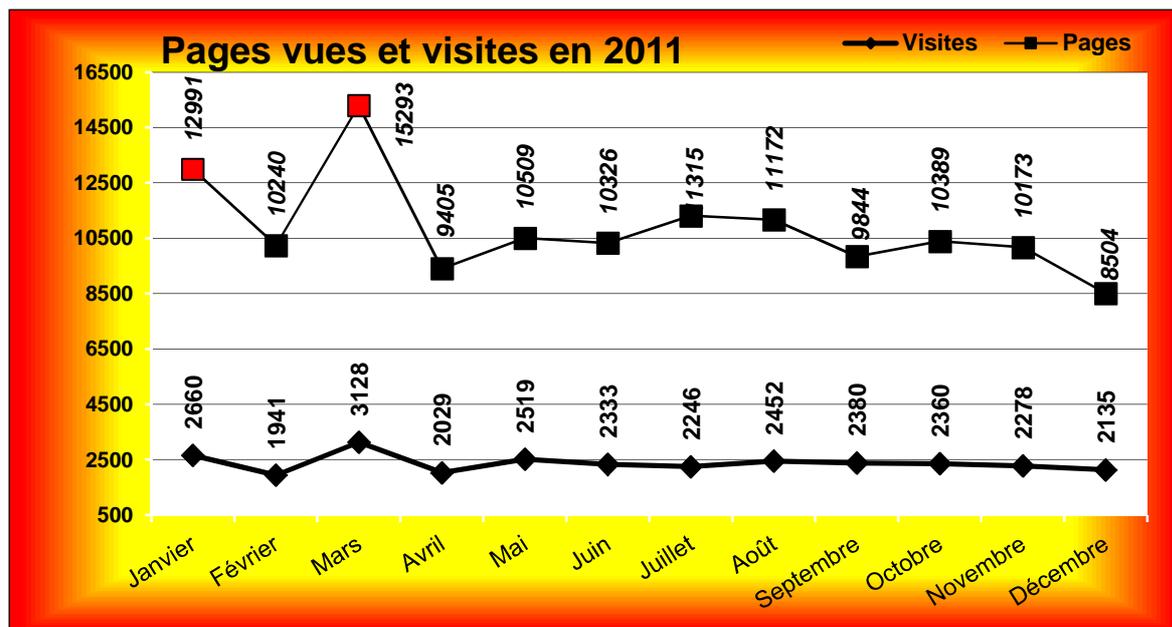
Les heures consacrées à la mise à jour de notre site Internet [www.belmont.ch](http://www.belmont.ch) en 2011 sont au nombre de 102.75 (94 en 2010). Des nouvelles pages se créent au fur et à mesure des besoins. Il resterait bien des chapitres plus « ludiques » à créer ... mais le « temps mignon » pour le faire est de plus en plus difficile à trouver !

Depuis 2006, notre site est raccordé à un logiciel d'analyses diverses. Ceci nous permet, entre autres, de voir le nombre de visites, le nombre de pages vues, etc.

|                 |        |        |         |                |
|-----------------|--------|--------|---------|----------------|
| Nombre total :  | 2008   | 2009   | 2010    | <b>2011</b>    |
| · de visites    | 16'205 | 17'882 | 21'536  | <b>28'461</b>  |
| · de pages vues | 81'411 | 91'143 | 104'442 | <b>130'161</b> |

Il est agréable de pouvoir constater une nouvelle hausse de fréquentation, et nous pouvons assurer que cette fréquentation reste supérieure à la moyenne pour un site communal.

Nous vous proposons ci-après deux graphiques qui vous montrent, pour 2011, les statistiques suivantes :



Deux « pointes » de visites et pages lues ont été enregistrées, soit :

- mardi 25 janvier 2011 : dépôt des listes pour les élections communales (262 visites/1493 pages vues)
- dimanche 13 mars 2011 : jour des élections communales (550 visites/2871 pages)



- Certes les visiteurs Suisses sont les plus nombreux avec 25'515 (19'586 en 2010) visites, mais nous pouvons dire que le site est visité aux 4 coins du monde. Si les « visites » des Pays-Bas ont diminué et celles de l'Espagne sont restées à 35, on note une augmentation en provenance de tous les autres pays. L'augmentation des visites la plus spectaculaire nous vient de l'Amérique du Nord qui passe de 371 visites en 2010 à 1049 visites en 2011.
- Au niveau Suisse, il y a lieu de mentionner que les visites les plus nombreuses sont en provenance du Canton de Vaud (11'741) puis du Canton de Zurich (5'617) où nos fan's sont toujours fidèles !

## **CCAR**

Ses membres ont été invités à suivre les deux assemblées générales de Lausanne Région, ainsi qu'à la remise du Trophée PERL (Prix Lausanne Région Entreprendre). Une séance de travail a permis de faire le point sur la situation des dossiers en cours.

### **Représentations des membres de la CCAR :**

- M. Stutz représente le Conseil communal au sein du Conseil intercommunal des taxis de la région lausannoise.
- M. Delaplace, jusqu'au 30 juin 2011, puis Mme Claudine Gygi, depuis le 1er juillet 2011, représente le Conseil communal au sein de la Commission régionale de la protection civile.
- M. Jean-Charles Bartolacelli représente les autorités de Belmont au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

## **DIVERS**

### **Visite préfectorale**

La visite annuelle de contrôle a été effectuée par Mme la Préfète Anne Marion Freiss le 29 novembre 2011. Mme la Préfète a relevé la parfaite gestion des affaires, tant par la Municipalité que par son administration. Les excellentes relations entretenues avec le Conseil communal font aussi partie des points relevés.

Le District de Lavaux-Oron regroupant 32 communes, la préfecture a reconduit l'opération consistant à regrouper deux communes pour la partie récréative qui suit les contrôles. Après avoir accueilli Montpreveyres en 2008, puis nous être déplacés à Palézieux en 2009, à Lutry en 2010, c'est Mézières qui nous a reçus en 2011.

### **Réunion des Syndics du District de Lavaux-Oron**

Organisées par les soins de la Préfecture, les syndics ou leurs remplaçants se sont réunis à 3 reprises en 2011 :

- Le 14 avril au château d'Oron, en présence de M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud. Le thème principal abordé concernait la politique du logement et des obligations des communes en la matière. L'obligation d'élaborer un plan directeur régional a aussi été confirmée, quand bien-même certaines communes participent à des projets d'agglomération. Celles-ci verront par contre les coûts des études à leurs charges réduites.
- Le 20 septembre à Lutry, pour la nomination des délégués dans les diverses instances du Comité de l'UCV (Union des communes vaudoises). Notre syndic a été élu au Comité.
- Le 9 novembre à Belmont. Une tradition « non écrite » fait tourner cette réunion dans les communes du district. Belmont, « nouvel arrivant » dans notre district, et « tête de liste » alphabétique, a reçu les syndics aux Bas-Monts, ainsi que Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline De Quattro. Le thème principal a concerné un sujet policier « brûlant », soit les 40 millions de transfert de charges sur les communes. Les propos émis sont restés fermes mais courtois dans les 2 camps. A l'issue de nos travaux, les syndics sortants de charge, ainsi que les membres de notre Municipalité nous ont rejoints pour la partie récréative.

En marge de ces réunions officielles des districts vaudois, les Préfets des districts que couvre Lausanne Région invitent les 29 syndics concernés à se rencontrer, une fois par année. Cette séance a eu lieu le 28 septembre à Cheseaux-sur-Lausanne, en présence de M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba. Les thèmes traités concernaient la nouvelle Loi sur les écoles de musiques, la nouvelle politique de prévention que les préfectures sont chargées de mettre en place, le bilan des plans canicule, et la ... politique du logement ! Notre projet de « Maison Pasche » s'inscrit dans l'attente du canton envers les communes.

## **BILAN DE LA LÉGISLATURE 2006 - 2011**

Lors de sa dernière séance du 30 juin, le bilan précité a fait l'objet d'un exposé au Conseil communal. Nous reproduisons ci-après quelques extraits :

- *Après avoir assuré de main de maître la transition entre l'ancien et le nouveau Conseil, M. Jean-Marc Mayor nous a conduits avec beaucoup d'humanisme dans la gestion de notre Loch Ness local, à savoir la légalisation du plan de quartier du Coin d'En Haut. Pour clore ce dossier, il aura fallu plus de 25 ans de palabres et de reports, tous pour de bonnes raisons, mais dont la principale était de ne surtout rien devoir décider, pour ne fâcher personne.*
- *S'en est suivi deux années placées sous la présidence éclairée de Marc-Etienne Favre, un pur produit terrien Cancoire, mais aux origines vaudoises multiples. A sa décharge, elles sont toutes issues du district de Lavaux-Oron. 25 préavis ont reçu votre accord sous sa conduite toujours emprunte de convivialité.*
- *Puis vint le temps de la Suisse allemande, Helene Pinto votre présidente depuis un an, et qui vient d'être reconduite dans sa fonction pour une nouvelle année. Nous avons hésité, elle et moi, à vous proposer d'instaurer la pratique confédérale, qui veut que chacun s'exprime dans sa langue maternelle. Après mûre réflexion, nous nous sommes dits que vous méritiez mieux que le retour des bernois.*

*Les 71 objets qui vous ont été soumis durant cette législature par voie de préavis, complétés de 2 « grosses », soit 2 x 144 unités de communications municipales, et consolidés par 450 pages de rapports de gestion, font désormais partie de votre connaissance aigüe de notre village. La Municipalité tient néanmoins à relever quelques dossiers essentiels au bien-être des Cancoires, qui sans vous seraient restés au fond des tiroirs :*

- *La législature a débuté par l'achat d'un terrain au sentier de l'Epine, en vue de répondre aux besoins scolaires nécessitant bientôt la construction d'un nouveau bâtiment. Dans la foulée, vous nous avez accordé le crédit pour lancer l'étude de cette extension.*
- *Participation aux charges d'exploitation du Centre de glace de Malley, le CIGM. Un dossier simple en apparence, mais qui nécessitait une ouverture d'esprit envers des communes qui investissent aussi à notre profit.*
- *La modification du plan de quartier « Arnier-Terrasses » a aussi trouvé grâce à vos yeux. Si le Tribunal cantonal saisi par un opposant n'a pas trouvé votre décision à son goût, le Tribunal fédéral a rapidement rappelé que les autorités communales ont encore des droits, et pas seulement des devoirs.*
- *Une première large discussion nous a permis de partager notre vision en matière de stationnement automobile. Le cheval saura lors de la prochaine législature où se trouve son écurie.*
- *Pour le Plan partiel d'affectation du Coin d'En Haut, les passions s'étaient déchaînées mais vous avez su garder raison, en reconnaissant aussi le travail effectué par la CCU de la législature précédente. Seul regret : ne pas avoir réussi à convaincre les habitants du quartier, de la pertinence pour la Commune de se doter de quelques places de parc en souterrain des futures constructions.*
- *Le projet de la 3ème étape du Collège aura égayé votre législature, et trouvera sa conclusion dans un an. En attendant, vous avez, en première vaudoise, mais peut-être suisse, décidé de financer la construction d'une école à Kera Douré, au Burkina Faso. Nous pouvons tous être fiers de cette décision, qui donne au mot « solidarité » ses lettres de noblesse.*
- *A peine la nouvelle Grande Salle inaugurée, vous nous avez accompagnés positivement dans les réflexions qui ont débouché sur la construction de l'Espace Cancoires. A nouveau, Belmont a su anticiper les besoins de ses citoyens, avant que le législateur cantonal ne nous y contraigne. Et, cerise sur le gâteau, nos aînés et nos jeunes ont chacun reçu en viager un local pour abriter leurs activités.*
- *S'il y a rarement de l'électricité dans l'air de nos débats, la gestion de l'énergie électrique a été omniprésente, chez vous pour la constitution de Romande Energie Commerce, et en municipalité pour appliquer au mieux une loi et une ordonnance fédérales qui, même lues en allemand, manquaient singulièrement de clarté. Aujourd'hui, si ces textes ne nous illuminent pas encore totalement, ils nous permettent enfin de voir jour.*

- Si l'électricité a été la grande préoccupation de nos services industriels, il y a lieu de mentionner, hormis les travaux d'entretien du réseau, la sécurisation de notre approvisionnement en eau potable par la réalisation de la liaison du réservoir de la Métraude sur la colonne principale d'EauService Lausanne ainsi que par l'acquisition d'un volume de 800 m<sup>3</sup> dans le réservoir de Vers-chez-les-Blanc.
- TVRL est morte, vive la Télé : peu nombreuses auront été les communes à participer, même symboliquement, au capital-actions de Vaud Fribourg TV SA. Vous en êtes, bravo. Nous souhaitons bon vent à ce média qui parle de l'actualité qui nous concerne journalièrement, les autres médias électroniques ayant de plus en plus tendance à nous oublier.
- Nos véhicules des services extérieurs ont bénéficié de votre générosité bien comprise, dès lors que de ces machines dépend notre mobilité hivernale. À voir le plaisir de nos collaborateurs à travailler avec, je vous assure que vous avez fait le bon choix.
- La motion « Peitrequin et consorts » de 1988 sera définitivement enterrée avec la fin des travaux en cours à la Louche, qui suivent la création du trottoir sur la partie supérieure du Signal. Cette idée a eu un prix : 5 millions, mais la sécurité elle n'a pas de prix. Heureusement que les trottoirs feront bientôt partie intégrante de nos routes, sinon nous serions financièrement mal pris !
- La « Maison Pasche », comme l'Auberge communale et son bâtiment, rentrent de plein pied dans la nouvelle législature avec des projets de réhabilitation qui quittent le domaine du rêve pour rejoindre celui de la réalité.
- Et pour marquer votre reconnaissance à Gilbert Moser, notre « ministre pique-sous », vous lui avez donné un blanc-seing pour la construction de « son » refuge de Malatête, qu'il a su promouvoir auprès des Cancoires.

Ceci résume dans les grandes lignes notre travail collectif de ces cinq dernières années.

## **PROGRAMME DE LA LÉGISLATURE 2011 - 2016**

Après le passé, voici quelques extraits du texte qui traite du futur; et présenté à l'occasion de l'assermentation des autorités :

*Mesdames et Messieurs, nous sommes une Municipalité qui se réjouit de travailler avec vous. Le 13 mars dernier, le souverain ne s'y est pas trompé, en accordant au moins 67 % de ses suffrages à chacune et chacun d'entre vous. N'en déplaise aux personnes qui fustigent votre mode électif, vous représentez pleinement nos habitants, que ce soit en générations (votre âge moyen est de 45 ans, soit 10 de moins qu'il y a 5 ans), en diversité professionnelle et de lieu de vie dans notre village. Cerise sur le gâteau, les représentantes du beau sexe forment enfin plus du tiers de votre Assemblée.*

*Madame la Préfète, vous m'avez fait savoir qu'assermenter les autorités de Belmont est pour vous un réel plaisir, et qu'il se dégage ici une ambiance particulière pour ne pas dire « sereine ». Sachez que tout sera entrepris pour maintenir cet état d'esprit entre nos deux pouvoirs locaux, fondé sur le partage et non la confrontation. Et si, comme dans tous les couples, nous devons une fois ou l'autre nous chamailler, ce sera toujours avec la ferme intention de nous réconcilier autour du verre de l'amitié.*

*Si Belmont est un village où il fait bon vivre, c'est aussi une communauté de personnes intégrée dans la 2ème plus grande agglomération « mono cantonale » de notre Pays. Il en découle des besoins d'équipements et de structures qui dépassent largement ceux généralement dévolus à un village de 3'400 habitants. Les années passées ont permis de mettre en place les « fondamentaux » appelés de leurs vœux par nos habitants ou résultants de nouvelles lois. Les années à venir permettront de les consolider et de les étoffer. Vous serez donc, à nouveau diront les anciens, confrontés à prendre des décisions qui marqueront durablement notre Cité.*

### **Travaux routiers**

- Notre axe routier principal nord/sud « Burenz-Chaffeises » a besoin d'un sérieux lifting. Nous profiterons de ces travaux pour améliorer la sécurité des piétons.
- La traversée horizontale du village fera l'objet d'une attention particulière, au vu des travaux autoroutiers planifiés dès 2015 par la Confédération. Ceux qui ont aimé les travaux dans les tunnels de Glion vont adorer ceux dans les tunnels de Belmont.

- De nombreux autres travaux routiers, principalement pour améliorer la sécurité, moins spectaculaires mais tout aussi nécessaires, sont au programme.
- Nous continuerons aussi à chercher des solutions novatrices pour la création de places de parcs publiques.

### **Services Industriels et réseau collecteurs**

- En collaboration avec Pully et Paudex, nous travaillons depuis 18 mois sur la faisabilité d'une mini centrale hydro-électrique « au fil de l'eau » de la Paudèze. Les derniers signaux reçus de Berne sont aussi au vert, ce qui est un bon signe pour une énergie renouvelable.
- Si notre réseau électrique est en bonne santé, notre réseau d'eau potable devra continuer à bénéficier de la plus grande vigilance. La Suisse est peut-être le château d'eau de l'Europe, mais ce n'est pas une raison suffisante pour la laisser fuir par les canalisations.
- Qui dit eau potable dit automatiquement eau usée. Nous sommes fiers du résultat de ces dernières années en matière de mise en séparatif de nos collecteurs. Le retard des années 80 est rattrapé, mais il faudra encore une dizaine d'années pour achever ces travaux herculéens, dont le financement est d'ores et déjà assuré.

### **Bâtiments et logements communaux**

- Il y a ce qui fait partie du paysage et qui vieillit sans que l'on s'en aperçoive. En principe, ce sont des objets qui appartiennent au patrimoine local. Belmont a la chance de posséder 3 fontaines, celle du Coin d'En Haut, du Coin d'En Bas et du Coin des Corbaz. Elles forment avec le Temple les témoins du passé. Nous comptons sur votre futur accord de rénovation, pour leur permettre de continuer à exister au-delà de notre génération.
- Votre première inauguration sera celle du Refuge de Malatête. Cette bâtisse, que notre « ministre des domaines » Gilbert Moser tenait à voir sortir de sol avant de quitter la Municipalité, démontre à quel point les Cancoires sont généreux. Plus du 2/3 du financement aura été apporté par le privé et nos sociétés locales.
- Avant d'inaugurer, dans une année, la future Auberge communale, vous devrez nous accorder un crédit de construction. Nous viendrons donc devant vous avant la fin de cette année, si le Conseil communal en fonction aujourd'hui nous accorde le crédit d'étude dans 48 heures.
- La « Maison Pasche », qui fait partie du paysage du cœur de notre village, sera dédiée à 6 logements pour nos aînés et nos jeunes. Avec votre accord, nous pourrions apporter notre première pierre collective à la lutte contre la gravissime pénurie de logements. Nous espérons que ce ne sera qu'un premier pas. Nous ne manquerons pas de vous soumettre dans les meilleurs délais quelques idées novatrices, à défaut d'être originales.
- Mais l'opération immobilière la plus importante de cette nouvelle législature s'appelle « 3ème étape de notre Centre scolaire ». Initiée en 2006, par l'achat d'un terrain au Sentier de l'Epine, puis suivie d'un concours d'architecture et d'un appel d'offres public, cette future construction vient de passer la rampe de l'enquête publique, sans opposition. L'appel à soumissions est en cours et le préavis de demande de crédit vous sera présenté début 2012. Une fois votre accord obtenu, le chantier pourrait démarrer en été 2012, avec les travaux les plus bruyants durant les vacances scolaires, pour s'achever courant 2014. La date butoir est la rentrée scolaire 2015, où le système scolaire « HarmoS » déploiera tous ces effets. Le plus visible sera le retour des 5 et 6ème à Belmont, pour la plus grande joie des parents. Par contre, l'extension des locaux d'accueils parascolaires devient urgente, plus de la moitié des enfants scolarisés prenant aujourd'hui leurs repas de midi dans un réfectoire « improvisé » mais efficace.

### **Autres équipements publics**

- Non seulement votre Assemblée a rajeuni, mais notre village aussi. Ceci justifie l'extension du Collège, mais aussi une offre adaptée aux besoins sportifs. Non, nous n'allons pas construire une piscine, ni une 3ème salle de gym (une 2ème est prévue dans l'extension précitée), mais nous vous proposerons très bientôt de niveler le seul terrain communal plat, ou presque, à proximité du Centre scolaire. Le nombre de sports de balles en plein air et surtout l'explosion du nombre de nos « têtes blondes » qui tapent le ballon justifient une adaptation de l'offre communale. Les plus grands pourront continuer de profiter des installations pulliérans, tandis que les plus jeunes seront les bienvenus à Belmont.
- Une participation à l'assainissement de l'Eglise de St. Nicolas à Chailly est aussi au programme. Notre communauté catholique étant rattachée par voie de convention à cette paroisse, nous nous devons de répondre « présent » de la même manière que pour les travaux du Temple de Belmont.

## Dossiers divers

Il y a ce qui se voit, et ce qui permet de le réaliser. Vous l'aurez compris, je veux parler des bases réglementaires qui régissent notre fonctionnement et nos projets.

- *La révision du Règlement sur les constructions et du Plan général d'affectation est dans sa dernière ligne droite. Dès que les services cantonaux nous auront donné leur préavis favorable, une présentation et une enquête publique ouvriront le débat démocratique. Le dernier mot vous appartiendra. Notre objectif est de vous soumettre le plan et son règlement dans moins d'un an. Une fois toutes les procédures achevées, nous serons en conformité avec les exigences fixées en 2007 par le Plan Directeur cantonal et le Projet d'agglomération Lausanne-Morges qui en découle. Pour permettre aux nouveaux Conseillers d'avoir les mêmes renseignements que les anciens, sachez que le projet ne prévoit pas d'ouvrir des nouvelles zones à la construction, mais plutôt d'optimiser où c'est possible les habitations existantes.*
- *Au cours de la législature, nous ouvrirons ensemble un débat public pour proposer les grands axes de développement de notre village, que nous pourrions dénommer « Belmont 2020 ». En attendant, notre Plan directeur communal de 1999 continuera à fonctionner comme « fil conducteur », même si certains chapitres accusent le poids des ans.*
- *Nous devons aussi nous prononcer sur une taxe communale sur l'éclairage public et une autre en faveur des énergies renouvelables, cette dernière s'inscrivant dans le cadre du projet hydro-électrique annoncé précédemment. A ce stade de nos réflexions, la main gauche devrait laver la main droite, comprenez que la baisse des charges de gestion de notre réseau électrique devrait compenser les nouvelles taxes.*
- *Notre Règlement de 1989, soit 22 ans, chiffre symbolique lorsque l'on parle de police, va s'harmoniser avec celui des trois autres communes partenaires de l'association de police de l'Est lausannois, soit Paudex, Pully et Savigny. Nous espérons y introduire quelques règles novatrices en matière de tranquillité publique, particulièrement celles nécessaires à la quiétude des fins de journée et lors des pauses de midi, trop souvent mises à profit pour faire fonctionner les marteaux piqueurs et autres joyeusetés sonores qui « pourrissent » les relations de bon voisinage.*
- *La politique d'utilisation du domaine public pour le stationnement de nos carrosses à 4 roues va aussi trouver sa place dans les débats. Les anciens auront compris que le dossier « un cheval = une écurie » débouchera prochainement sur des propositions concrètes.*
- *Si la voiture est incontournable pour nombre de nos habitants, excentrés par rapport aux lignes de transports publics, la Municipalité continuera à œuvrer avec pugnacité pour améliorer l'offre des tl, particulièrement pour une desserte de la zone du Burennoz. Ce dossier est révélateur en matière de besoin de collaboration avec les communes voisines. Sans elles, rien n'est faisable, ceci pour la simple raison qu'elles seront contraintes par la loi à un co-financement. Rendez-vous est pris en 2015.*
- *Notre Service du feu, qui a fusionné administrativement depuis le début de l'année avec celui de Pully, rejoindra dans deux ans une entité unique avec Lutry et Paudex. Cette nouvelle exigence légale verra aussi la suppression de la taxe non-pompier, peu appréciée par l'assujetti, mais utile au financement de cette tâche de sécurité vitale au service du citoyen.*
- *La protection civile, aujourd'hui gérée conjointement avec Paudex et Pully, devra voir sa structure s'étendre à toutes les communes du district. Le va et vient du projet de loi cantonale et celui des Chambres fédérales depuis la catastrophe de Fukushima ne permettent pas d'avancer un délai. Par contre, aujourd'hui nous savons que l'obligation de construire des abris de protection civile reste en vigueur. Comme l'a récemment si bien écrit votre collègue le Dr. Ciompi, les élus fonctionnent principalement sur le mode émotionnel. Il en va donc ainsi aussi avec les abris.*

Le présent rapport de gestion apporte les premières réponses issues des 6 premiers mois de cette nouvelle législature.

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PERSONNEL – FINANCES – TL – LAUSANNE RÉGION

*M. Gustave MUHEIM, Syndic*



## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### *Greffe municipal et secrétariat de la Municipalité*

Ce service est placé sous la responsabilité de Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale.

### **Préambule**

Depuis 2007, ce service est en constante réorganisation, notamment à cause des tâches de la police administrative et/ou du Contrôle des habitants qui ne cessent de se modifier. La répartition des tâches est revue en permanence afin d'équilibrer au mieux les charges de travail au sein de ce service qui gère une multitude d'objets et de dossiers différents; la poursuite du processus de gestion, assimilable aux normes ISO, est dès lors extrêmement importante. La Municipalité reste convaincue que tout doit être mis en œuvre pour que le savoir accumulé par ses collaboratrices et collaborateurs ne disparaisse en même temps que leur départ à la retraite.

D'autre part, c'est dans ce service, plus particulièrement Mme Dorthe, que sont gérées les tâches administratives liées à l'UAPE, au transport scolaire, au réfectoire scolaire ainsi qu'au Centre de vie enfantine « Les Moussaillons ».

### **Documents divers établis par le Greffe municipal**

| <b>Documents</b>                                       | 2009 | 2010 | <b>2011</b> |
|--|------|------|-------------|
| • actes de mœurs                                       | 2    | 14   | <b>3</b>    |
| • déclarations de domicile                             | 429  | 435  | <b>489</b>  |
| • déclarations diverses (vie, hébergement, départ)     | 188  | 205  | <b>185</b>  |
| • lettres (autres correspondances en sus) <sup>1</sup> | 3232 | 3845 | <b>3275</b> |

<sup>1</sup> La « correspondance » par courriel prend toujours autant d'importance mais n'est pas répertoriée.

« Hier », la correspondance par courriel représentait un simple message. « Aujourd'hui », c'est très souvent un courrier complet (avec parfois de nombreuses annexes) qui nécessite une impression; c'est donc une économie substantielle pour l'expéditeur (papier, enveloppes, frais de port), et, à fortiori, du temps et des coûts supplémentaires pour le destinataire !!!

Mmes Dorthe et Mulhaupt, répondent au guichet principal de l'administration et réceptionnent les appels téléphoniques du N° principal (021 721 17 21). En 2011, 3205 personnes (2969 en 2010) ont fait usage du guichet et 4089 de la ligne T+T précitée (4487 en 2010). Ces chiffres ne comprennent pas ceux relatifs à la Bourse et au Service technique. De nombreux appels parviennent aussi directement aux personnes concernées (lignes directes).

## Entreprises

Au 31 décembre 2011, le registre communal comprenait 151 entreprises (145 en 2010). Il s'agit pour l'essentiel de PME/PMI au nombre de collaborateurs restreint.

## Contrôle des habitants

Selon le chiffre officiel du Canton de Vaud, la population de Belmont était de 3442 (921 étrangers) habitants au 31.12.2011. L'augmentation est de 86 personnes.

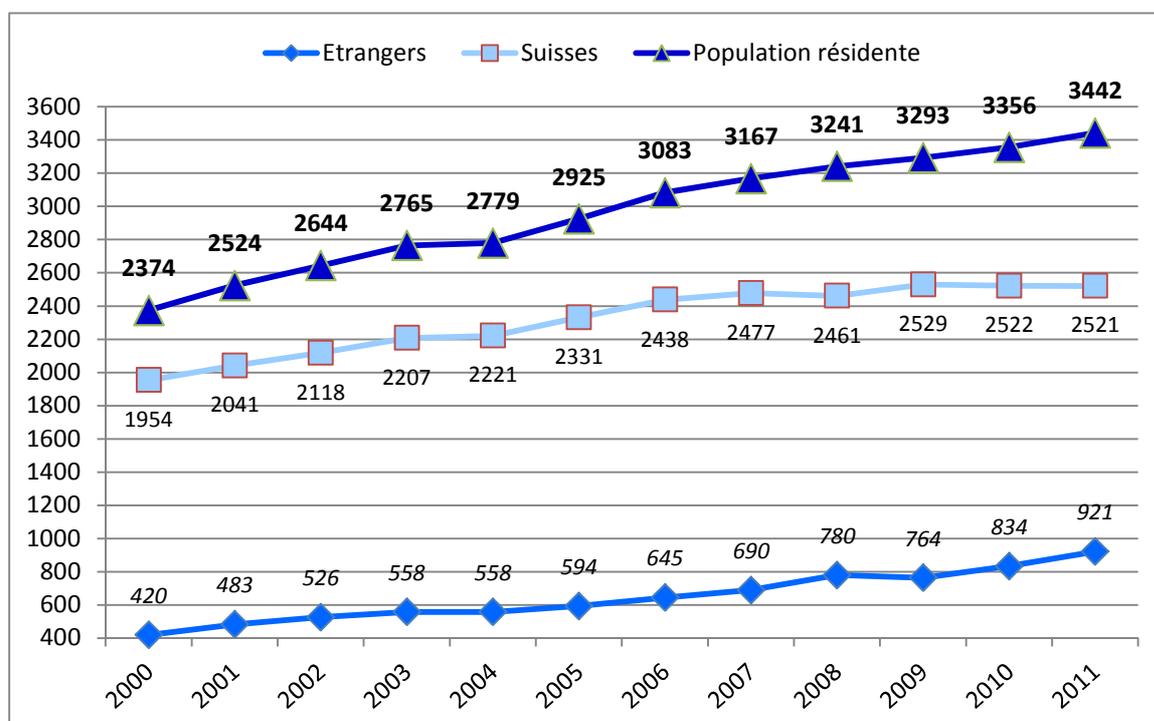
## Statistique population

Pour 2011, la population résidente et les différents permis pour étrangers délivrés ou renouvelés sont cités ci-après :

|   |             |
|---|-------------|
| Population résidente  | <b>3442</b> |
| Permis pour étrangers délivrés ou renouvelés *<br>(147 en 2010) | <b>73</b>   |

\* Forte diminution des renouvellements de permis suite à la prolongation des échéances :  
 Permis B européens : validité passe de 1 an à 5 ans  
 Permis C européens : validité passe de 3 ans à 5 ans

Ci-dessous, un graphique tenant compte de la population résidente ainsi que de la répartition Suisses/Etrangers depuis 2000



## Tableau des mutations

|                        | 2000       | 2001       | 2002       | 2003       | 2004       | 2005       | 2006       | 2007       | 2008       | 2009       | 2010       | 2011       |
|------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Arrivées</b>        | <b>354</b> | <b>401</b> | <b>438</b> | <b>440</b> | <b>365</b> | <b>443</b> | <b>498</b> | <b>447</b> | <b>388</b> | <b>398</b> | <b>463</b> | <b>422</b> |
| <i>dont naissances</i> | 34         | 33         | 35         | 42         | 35         | 25         | 46         | 47         | 31         | 41         | 43         | 33         |
| <b>Départs</b>         | <b>311</b> | <b>251</b> | <b>323</b> | <b>324</b> | <b>343</b> | <b>297</b> | <b>356</b> | <b>368</b> | <b>320</b> | <b>338</b> | <b>355</b> | <b>351</b> |
| <i>dont décès</i>      | 11         | 7          | 13         | 9          | 7          | 6          | 12         | 17         | 8          | 12         | 13         | 10         |
| <b>Total</b>           | <b>665</b> | <b>652</b> | <b>761</b> | <b>764</b> | <b>708</b> | <b>740</b> | <b>854</b> | <b>815</b> | <b>708</b> | <b>736</b> | <b>818</b> | <b>773</b> |

- Les arrivées comprennent : les changements de noms, les naturalisations facilitées, les mariages, les transferts de permis de B en C.
- Les départs comprennent : les mariages, les divorces et les transferts de permis B en C.

## Taxe de séjour

Mme Dorthe suit toujours avec attention les dossiers des personnes inscrites au Contrôle des habitants sous « résidence secondaire »; au 31 décembre, il y a 32 personnes concernées.

En 2012, nous procéderons à une analyse exhaustive pour identifier les personnes qui, bien qu'habitant à Belmont, ne figurent sur aucune liste des résidents.

L'encaissement de la taxe de séjour rentre gentiment dans les « mœurs de déclaration » des personnes en « villégiature » à Belmont. Le montant encaissé a dépassé la barre de Fr. 13'000.00 et l'analyse précitée devrait lui permettre de franchir celle de Fr. 15'000.00. Une fois cette barre atteinte, nous proposerons au Conseil communal une adhésion au FERL (Fonds d'équipement touristique de la région lausannoise), ce qui permettrait aux accueils professionnels de faire profiter leurs hôtes de la carte tl « touristique ».

## Registre des Chiens

Le nombre de chiens enregistrés est en augmentation. A la fin de l'année, le chiffre s'élevait à 145 animaux (139 en 2010).

## Carte journalière « Commune »

Belmont n'a toujours pas de gare ... pourtant « Les Cancoires » aiment voyager en train. Dès lors, c'est depuis le 1<sup>er</sup> février 2009, que 2 abonnements « Carte journalière Commune » sont à disposition de la population de Belmont, ce qui représente 730 cartes (2 x 365). Cette action permet de répondre positivement aux nombreuses demandes et de compléter notre offre en matière de transports publics.

Pour rappel, ces cartes journalières permettent de voyager dans toute la Suisse, le jour déterminé, en deuxième classe, dans le rayon de validité de l'abonnement général des CFF.

Dès le début, nous avons instauré un système permettant :

- soit d'acquérir sa carte à l'avance (maximum 2 mois avant la date voulue) au prix de Fr. 40.00 ;
- ou, **en cas de disponibilité**, la carte peut être obtenue en « Last minute », le jour même de l'utilisation, au prix de Fr. 20.00 et dès 13h30 le vendredi pour les cartes du week-end ou la veille des jours fériés.

En 2011, grâce notamment à l'intervention de l'Association des Communes Suisses, les CFF ont renoncé à la restriction de la validité à partir de 09h00. Par contre le prix de l'abonnement a subi une augmentation; il est passé de Fr. 9'775.00 à Fr. 11'300.00. Malgré cet aspect défavorable, la Municipalité a décidé de commander les deux abonnements habituels et de ne pas augmenter le prix de vente pour 2011; la situation sera revue pour 2012.

Pour mémoire, seuls les habitants inscrits à notre Contrôle des habitants, peuvent bénéficier des cartes (cf. Conditions générales fixées par les CFF).

## Statistiques

Sur un total de 730 cartes, voici les résultats enregistrés :

| Année       | Cartes à Fr. 40.00 | « Last minute » à Fr. 20.00 | Total recettes   | Total dépenses   | Perte (-) Bénéfice (+) |
|-------------|--------------------|-----------------------------|------------------|------------------|------------------------|
| 2009        | 329                | 58                          | 14'320.00        | 19'550.00        | - 5'230.00             |
| 2010        | 351                | 104                         | 16'120.00        | 19'550.00        | - 3'567.00             |
| <b>2011</b> | <b>440</b>         | <b>111</b>                  | <b>19'380.00</b> | <b>22'600.00</b> | <b>- 3'320.00</b>      |

## Archives

Placée sous la responsabilité de Mme Genton, la gestion de nos archives n'appelle pas de commentaire particulier pour l'exercice sous revue. Notre ancien archiviste, M. Emile Pichard (Milon), reste toujours à disposition pour répondre aux « questions pointues » ; qu'il en soit ici remercié.

## Biens culturels

Nous continuons inlassablement, année après année, et conformément au budget qui nous est octroyé, la restauration des documents très anciens qui avaient été endommagés par les forces de la nature (inondation, etc.), lorsqu'ils étaient entreposés dans le clocher du Temple et le galetas du bâtiment de l'Auberge communale.

En 2011, notre restauratrice s'est attaquée à un des documents qui était le plus endommagé. A l'époque, lorsqu'elle avait établi le devis pour la restauration de tous les documents, elle n'avait pas été en mesure, de visu, d'estimer le coût de la restauration de cet important volume (hauteur 37,8 cm – largeur 25,5 cm – épaisseur 10,1 cm).

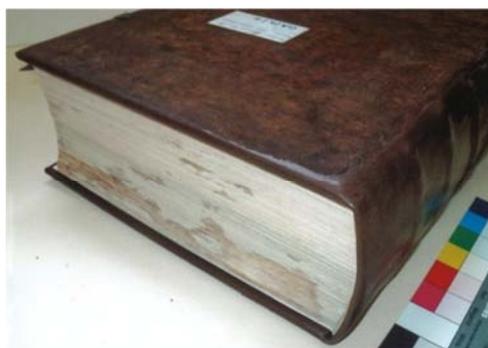
Elle a donc pris le document dans son atelier pour nous faire un devis estimatif. C'est en août 2011, après avoir « nettoyé le volume » puis l'avoir « désacidifié, encollé et mis à plat », qu'elle s'est rendu compte que près de 50 heures de travail avaient déjà « filé ». Elle a alors constaté que le travail de reconstruction allait être très important, d'autant plus important que le volume présentait beaucoup plus de pages que les volumes restaurés jusqu'à ce jour. Elle nous a donné un montant très estimatif de Fr. 20'000.00 pour tout le volume.

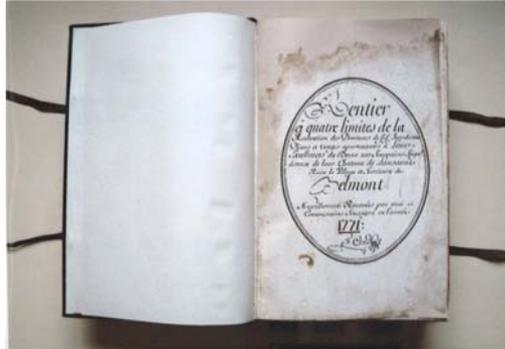
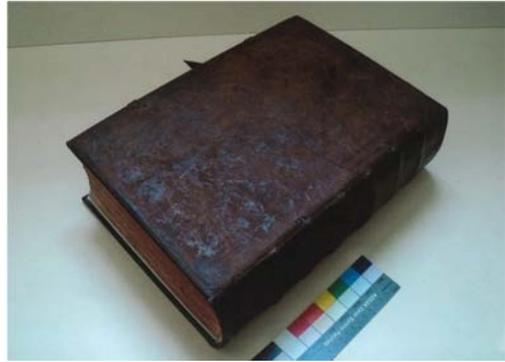
Vu que la somme mise au budget 2011 était de Fr. 10'000.00 et que nous étions déjà au mois d'août, elle a accepté de restaurer ce document sur deux ans et de nous facturer la moitié de son travail à fin 2011 et le solde en 2012. En date du 3 novembre 2011, notre restauratrice nous a adressé un devis précis qui se montait à **Fr. 21'050.00**.

Au moment de la rédaction de ce rapport, le volume nous est revenu et comme dans la chanson du « Vieux Chalet » ... « *Chantal* l'a reconstruit plus beau qu'avant » et la facture a été arrondie par notre restauratrice à Fr. 20'000.00. Par ce geste, notre restauratrice tient à souligner les excellents rapports qu'elle entretient depuis maintenant 13 ans avec la Commune de Belmont.

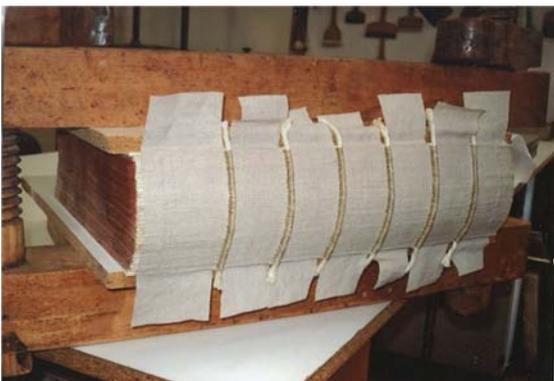
Merci Mme Karli de l'excellence de votre travail.

## Les étapes de la restauration (avant/après)





et pendant la restauration



## ***Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse***

La Municipalité, avec l'appui de la Commission communale des naturalisations, a accordé, en 2011, la bourgeoisie de Belmont à :

- Mme DENIEAU Florence, ainsi qu'à son mari et ses deux enfants (procédure ordinaire);
- M. IL KHWILDY Khaled, ainsi qu'à son épouse et ses quatre enfants (procédure ordinaire);
- Mme BOLAND Géraldine (procédure ordinaire);
- Mme BOUQUET Anne (procédure ordinaire);

Ainsi qu'aux 4 personnes suivantes qui ont pu bénéficier de la procédure cantonale facilitée pour les personnes de la 2<sup>ème</sup> génération conformément à l'art. 22 de la LDCV (Loi sur le droit de cité vaudois) :

- M. HUGUES Théo;
- M. MICHELET Lorenzo;
- M. MICHELET Maxime;
- Mlle DOORNWEERD Charlotte.

Toutes ces personnes seront en principe reçues lors de la dernière séance du Conseil communal de décembre 2012 si, d'ici là, les formalités fédérales et cantonales sont abouties.

## ***MANIFESTATIONS***

### ***Réception des nouveaux habitants***

Organisée depuis 1989, on peut dire que l'édition 2011 était tout à fait particulière. En effet, la Municipalité a profité de la « Régionale des musiques » pour convier ses nouveaux habitants à la soirée bavaroise du vendredi 20 mai.

### ***Régionale des Musiques de Lavaux***

La deuxième quinzaine du mois de mai a vécu une manifestation extraordinaire, de par son ampleur et son succès phénoménal. En effet, de mémoire de Cancoire, jamais autant n'a été mis en œuvre par un Comité d'organisation, présidé par M. Claudy Moret, pour atteindre un objectif, un seul : transformer notre village en centre régional de fête musicale.

La Municipalité a décidé d'apporter sa « pierre à l'édifice », en « cassant sa tirelire » pour organiser la réception de ses nouveaux habitants durant cette manifestation, et pour permettre à la Journée officielle d'être « nourrie » en personnalités d'ici et d'ailleurs. Merci aux nombreuses personnes, mobilisées à ces fins pour leurs sourires et leurs qualités d'accueil; notre village a « marqué des points » dans l'esprit de nos habitants et dans ceux du District de Lavaux-Oron.

Merci aussi à nos enfants scolarisés à Belmont, à ceux faisant partie de notre école de musique et à leurs enseignant-e-s, à notre personnel, nos pompiers, policiers, aux membres et aux astreints à la protection civile, ainsi qu'à tous les bénévoles issus de nos associations et sociétés locales et de la vie civile, pour leur dévouement, avant, pendant et après la manifestation. Nous sommes fiers de vous !

### ***Pully Lavaux à l'heure du Québec***

Pas de Festival « Pully Lavaux à l'heure du Québec » en 2011 puisqu'il s'agit d'une biennale mais Belmont sera à nouveau au rendez-vous en 2012.

## TÉLÉPHONIE

Le central téléphonique, installé le 2 novembre 2009 (changement en urgence, car ancien détruit suite à la panne de courant du 28 septembre 2009), nous donne toujours entière satisfaction.

## INFORMATIQUE

Un comité de pilotage, formé des Syndics de Paudex et Belmont, sous la présidence de M. Gil Reichen, Municipal à Pully, gère l'aspect politique des besoins en matière d'équipements informatiques des 3 communes, réunies physiquement entre elles par un réseau de fibres optiques.

### **Extrait du rapport du BIP (Bureau informatique Pully)**

Début 2011, l'aménagement du nouveau local de la Damataire destiné au dédoublement du système informatique a été terminé. Le Service a pu ainsi commencer à l'équiper en profitant du renouvellement de certains éléments pour l'intégrer dans son infrastructure. Ce sont :

- le remplacement des 4 serveurs de virtualisation et l'achat de 2 supplémentaires;
- la mise en place d'équipements destinés à interconnecter les 2 sites du BIP et de la Damataire;
- l'achat d'un onduleur pour alimenter et protéger les appareils en cas de coupure de courant;
- l'adaptation de l'infrastructure du réseau informatique afin d'offrir une redondance entre le BIP et la Damataire.

Afin de répondre à l'augmentation croissante du volume des données, l'espace de stockage a été étendu avec l'adjonction de 2 baies de disques supplémentaires.

Certains postes de travail ont été renouvelés et de nouveaux équipements ont été acquis pour des collaborateurs non équipés ou de nouveaux employés. Cela représente 76 écrans, 1 station de travail, 12 portables, 13 imprimantes, 2 projecteurs.

Plusieurs autres projets ont été réalisés, à savoir :

- mise en place du module "ebudget" dans l'application de gestion des salaires;
- mise en place du module salaires et gestion du personnel pour la Commune de Belmont-sur-Lausanne;
- mise à jour de la version du logiciel Aloes pour la bibliothèque communale;
- transfert de Mac à PC du logiciel Bibliomaker utilisé par la bibliothèque scolaire;
- achat du module de demande d'identités françaises pour l'application de traitement des amendes;
- adaptation du programme de gestion des procès-verbaux de Municipalité;
- acquisition d'un nouveau programme de prise de contrôle à distance des postes de travail;
- adaptation de l'infrastructure en vue de la création de la nouvelle entité Police Est Lausannoise;
- mise à jour du serveur web;
- la création d'un nouveau portail de communication interne avec gestion décentralisée dans les services;
- la création d'une base de recueil officiel des documents accessible sur l'intranet ou via le site web;
- la création d'une page "Ville de Pully, Suisse" sur le réseau social "Facebook".

La quantité des pourriels (spam) reçus a encore diminué cette année pour atteindre 174'046 spam sur un volume de 383'472 messages traités par le serveur de messagerie. Ceci représente une proportion de 45,4 % de messages non-sollicités (65.5% en 2010 et 75.6% en 2009).

En matière de géo-informatique, plusieurs projets ont été réalisés conformément au schéma directeur du Système d'Information Géographique Intercommunal de Pully (SIGIP) avec pour objectif d'offrir de nouveaux outils efficaces et performants destinés à faciliter la gestion quotidienne des divers services de l'administration.

Un projet essentiel a également débuté en 2011 et se poursuivra sur 2012, il s'agit du guichet cartographique intercommunal qui devrait s'ouvrir au public courant 2012.

Sur le plan administratif, la déclinaison cantonale sur la loi sur la Géoinformation (Lgéo-VD) a été mise en consultation auprès des communes vaudoises. Dès lors, Pully a fait part de nos remarques au Canton par l'intermédiaire de l'Union des communes vaudoises (UCV).

Un plan de formation a été établi et des cours ont été dispensés aux utilisateurs exploitant les outils géo-informatiques afin de compléter leurs compétences en fonction de leurs besoins.

A l'ensemble du suivi des nouveaux projets, s'ajoute toutes les tâches quotidiennes et récurrentes que sont la maintenance, la mise à jour, la sécurisation des équipements et données existants ainsi que le dépannage, et l'assistance aux utilisateurs.

L'augmentation régulière de la charge de travail a conduit la Municipalité de Pully à entreprendre une démarche d'analyse et de réorganisation du Service afin d'adapter son fonctionnement et son organisation pour lui permettre de faire face à la croissance de ses tâches et aux exigences des autres services communaux. Ce projet qui a débuté en 2011 se poursuivra sur l'année 2012.

Nous profitons à nouveau de remercier ici les collaborateurs du BIP qui, sous la houlette de M. G. Pittet, fournissent une solution rapide et efficace à tous nos problèmes informatiques, qu'ils soient petits ou grands. Merci aussi à M. Teba, responsable du SIGIP.

## PERSONNEL

### *Gestion des ressources humaines*

Le 1<sup>er</sup> mars 2010, **M. Albert Grand** a pris sa retraite. Dès cette date, conformément à une décision municipale, la gestion des ressources humaines a été répartie comme suit :

- **Mlle Isabelle Fogoz** s'occupe de toute la gestion administrative (recrutement, engagement, etc.) et suivi relationnel avec le personnel;
- **M. Stéphane Ruby** gère les aspects liés aux salaires, présences et absences ainsi que ceux liés aux assurances (maladie-accident, etc.). D'autre part, M. Ruby est le répondant informatique.

Nous vous avons annoncé, qu'une application informatique complète pour la gestion des ressources humaines avait été installée tout au long de l'année 2010. Toutefois, comme nous le supposions, cela a nécessité un gros travail de paramétrage, de saisie et d'analyse des différents modules composant cette application. Nous supposions qu'à partir de 2011, cette application pourrait développer toute son efficacité. Si c'est le cas pour le module salaire (le plus important des modules), ce n'est pas le cas pour les autres modules (recrutement, organigramme, etc.). En effet, l'année 2011 ayant été particulièrement chargée, notamment en raison des élections, il n'a pas été possible de dégager le temps nécessaire pour synchroniser tous ces modules et les mettre en production.

Mais nos co-RRH, un peu frustrés de ne pas pouvoir avancer à la vitesse d'une « vedette », sont plus motivés que jamais pour présenter à la Municipalité une véritable gestion des ressources humaines, qui passera inmanquablement par la révision du Règlement du personnel, travail mi en stand-by depuis quelques années. Voilà encore une tâche importante qui les attend mais c'est également une tâche qui demande étude et réflexion afin que les bases soient solides pour que le « paquebot » tienne l'eau et que la « croisière » soit la plus paisible possible !

S'agissant du temps consacré aux ressources humaines, on constate qu'il est variable d'une année à l'autre en fonction des départs, des arrivées, des mises au concours de postes, des maladies, accidents, etc. L'année 2010 avait été qualifiée de particulièrement chargée : changement de responsables des RH, nouvelle application informatique, mise en place du personnel préscolaire (Moussaillons) et para-scolaire (UAPE – Réfectoire). Dans le rapport de gestion 2010 nous avons utilisé le terme « d'année charnière ». Au terme de l'année 2011, on ne peut que constater qu'il aura bien fallu 2 ans pour se stabiliser et permettre à chacun(e) de prendre plus ou moins ses marques.

En 2011, le temps consacré aux ressources humaines par nos co-RH est le suivant :

- Mlle Fogoz : 165h00 (le temps consacré à la formation des apprenties en qualité de maîtresse d'apprentissage n'est pas comptabilisé dans ce total).
- M. Ruby : 138h50

## Statistiques

Vous trouverez, ci-après, deux tableaux comprenant les statistiques des 4 dernières années en matière de gestion du personnel.

### Postes de travail

|  |            | 2008          | 2009          | 2010             | 2011          |
|--|------------|---------------|---------------|------------------|---------------|
| Nbre de personnes au 31.12   | 100%       | 14            | 16            | 16               | 14            |
|  | 90%        | 2             | 1             | 4                | 2             |
|  | 80%        | 1             | 1             | 5                | 6             |
|  | 70%        | 2             | 2             | 3                | 2             |
|  | 60%        | 0             | 0             | 1                | 5             |
|  | 50%        | 0             | 0             | 5                | 4             |
|  | 40%        | 1             | 1             | 1                | 1             |
| <b>Equivalent Plein Temps</b>  | <b>EPT</b> | <b>(18.4)</b> | <b>(19.5)</b> | <b>(29.2) *1</b> | <b>(27.4)</b> |
| En apprentissage   |            | 3             | 3             | 4                | 5             |
| Stagiaire  |            | 0             | 0             | 2                | 2             |
| Contrat privé à temps réduit   |            | 11            | 13            | 16               | 16            |
| <b>Total</b> (les différences sont dues à des départs dont les postes au 31 décembre n'ont pas encore été repourvus) |            | <b>34</b>     | <b>37</b>     | <b>*1 57</b>     | <b>57</b>     |

\*1 arrivée en 2010 du personnel nécessaire pour le CVE « Les Moussaillons » ainsi que le complément du personnel pour l'UAPE et le Réfectoire scolaire.

### Statistique des absences, HS et vacances

|  |                            | 2008    | 2009           | 2010           | 2011           |
|--|----------------------------|---------|----------------|----------------|----------------|
| Nbre total de jours de travail               |                            | 5268.00 | 5141.00        | *1 6413.50     | 7114.00        |
| Absences                                     | maladie                    | 117.00  | 68.00          | *2 107.00      | *4 170.00      |
|  | accident                   | 43.75   | 20.00          | 2.00           | *5 34.00       |
|  | médecin, physio, etc.      | 20.50   | 25.25          | 10.50          | 11.50          |
|  | maternité                  | 0.00    | 0.00           | 0.00           | *6 80.00       |
|  | militaire - PCi            | 5.00    | 21.50          | 5.00           | 17.00          |
|  | formation prof.            | 30.00   | 12.50          | 43.00          | 18.00          |
|  | autres motifs              | 0.00    | 0.00           | 0.00           | 0.00           |
|  | vacances                   | 561.00  | 514.50         | 803.50         | 750.00         |
|  | Jours effectifs de travail |         | <b>4490.75</b> | <b>4479.25</b> | <b>5442.50</b> |
|  | soit en %                  | 85.24   | 87.12          | 84.86          | 84.82          |
| Horaire hebdomadaire pour activité à 100%    |                            | 42.50   | 42.50          | 42.50          | 42.50          |
| Solde des heures supplémentaires à reprendre |                            | 827     | 664            | *3 1053.25     | 784.75         |
| Solde des vacances à prendre                 |                            | 66      | 109            | 130.50         | 97             |

\*1 arrivée en 2010 du personnel nécessaire pour le CVE « Les Moussaillons » ainsi que le complément du personnel pour l'UAPE et le Réfectoire scolaire.

\*2 notamment Mme Tschanz 50 jours (Bourse communale).

\*3 dues en grande partie au Service hivernal (Services extérieurs).

\*4 notamment Mlle Cuocco 64 jours (apprentie Moussaillons)

\*5 notamment M. Tornare 15 jours (Conciergerie)

\*6 congé maternité de Mme Savioz (Moussaillons)

## Formation continue

Mis à part les formations prévues dans le cadre du budget annuel, la Municipalité encourage la formation continue de ses employés. Les cours divers accordés en 2011 sont :

- cours « Nouvelle législation cantonale sur l'amiante dans les bâtiments: quelles conséquences pour les communes? » donné par le Centre de la Chambre Vaudoise Immobilière, suivi par M. Tornare (2 heures);
- séance d'information sur le nouveau Portail cantonal des manifestations (Pocama), suivie par Mlle Fogoz et M. Burri (2 heures);
- réunion dans le cadre de l'Accueil de l'enfance sur le thème « le calcul du pourcentage d'occupation », à laquelle ont participé Mmes Dorthe et Henry (2 heures);
- séance d'information concernant l'outil simplifié de calcul des coûts et autres questions juridiques relatives à la LApEI et à l'OApEI (électricité), suivie par MM. Muheim et Ruby (demi-jour);
- réunion de printemps du GRPA (Groupement romand de prévention des accidents sur les chantiers du bâtiment et du génie civil), à laquelle a participé M. Gamboni (1 jour);
- cours « Les bonnes pratiques de la gestion des eaux sur les chantiers », suivi par M. Gamboni (1 jour);
- séance de formation/information mise sur pied par l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM), suivie par Mlle Fogoz (demi-journée);
- conférence de protection incendie AEAI "La protection incendie aujourd'hui", donnée par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI, suivie par M. Gamboni (1 jour);
- séance d'information relative au financement des frais d'infrastructures en cas d'adoption d'un plan d'affectation organisée par l'UCV, suivie par Mme Schiesser ainsi que MM. Muheim et Gamboni (2 heures);
- cours de perfectionnement PR11 (porteur ARI - appareil respiratoire), suivi par Mlle Laura Suter dans le cadre de sa formation continue au SDIS (3 jours);
- séminaire « protection incendie dans les constructions à ossature bois », suivi par M. Gamboni (1 jour). Cette formation fait partie des cours obligatoires que doit suivre M. Gamboni (3 cours en 2 ans);
- formation aux mesures de précaution contre la dissémination du chancre coloré du platane, suivie par M. F. Bovey (demi-journée);
- cours et examen pour l'obtention du permis de traiter en horticulture, effectués par M. F. Bovey (3 jours);
- séance de formation pour POCAMA (programme cantonal des manifestations), suivie par Mlle Fogoz (demi-jour);
- séance de formation, organisée par le BIP (Bureau informatique Pully), relative à la découverte et à l'exploitation de toutes les fonctionnalités du SIGIP à disposition de la commune, suivie par Mmes Schiesser, Ducceschi et Forestier ainsi que MM. Gamboni et Burri (demi-jour).



## Jubilaires

En 2011, Frédéric Bovey comptait 10 ans d'activité au sein de la Commune de Belmont. Etant le seul jubilaire, il a demandé à ce que la traditionnelle réception soit reportée d'une année. Il sera donc « Fêté » en 2012 avec les jubilaires de l'année.

# MUTATIONS

## Bâtiment administratif

### Administration générale – Greffe municipale

**Mme Nicole Mulhaupt**, engagée en 2010 en qualité de collaboratrice au Greffe municipal, a, en parallèle aux tâches qui lui sont spécifiques, poursuivi sa formation afin de pouvoir suppléer Mme Dorthe, réposée au Contrôle des habitants.

Rien d'autre de spécial à signaler si ce n'est que de répéter que ce service est en constante réorganisation (voir « Preamble » sous « Administration générale »).



### Apprenti(e)s « Employé(e)s de commerce »

Depuis 2009, **Mlle Isabelle Fogoz**, maîtresse d'apprentissage pour les employé(e)s de commerce, fonctionne comme expert pour les évaluations des UF « Unité de formation » des apprenti(e)s de commerce de 3<sup>ème</sup> année. En 2011, elle a également été sollicitée, pour la même tâche, auprès des apprenti(e)s de 1<sup>ère</sup> année. Cela lui permet d'être toujours « à la pointe » de la formation qui est répercutée envers nos propres apprenti(e)s de commerce.

En juillet, **Mlle Magali Chiovenda** a réussi son apprentissage d'employée de commerce. A mi-août, nous avons accueilli une nouvelle apprentie en la personne de **Mlle Laura Suter**; **Mlle Camille Bugnon** est entrée dans sa 3<sup>ème</sup> année et **Mlle Laetitia Rollo** dans sa 2<sup>ème</sup> année. Toutes ces demoiselles sont des « Cancoires ».

Entre le 5 et le 19 décembre 2011, nous avons accueilli 5 jeunes, également des Cancoires, pour des tests d'une journée en vue d'un engagement pour la rentrée scolaire 2012-2013. Nous avons le plaisir de vous annoncer que c'est **M. Donato Tavarone** qui a été choisi.

### Formation des jeunes

La Municipalité est toujours prête à offrir des stages aux JAD (jeunes adultes de 18 à 25 ans en difficulté) conformément au souhait exprimé par le Conseil d'Etat auprès des communes.

Malheureusement aucun stage n'a pu être concrétisé en 2011.

### Bourse communale

Après une année 2010 assez « mouvementée », l'année 2011 a permis à chacun et chacune de trouver son rythme de croisière.

### Service technique

Le 1<sup>er</sup> mai 2011, nous avons accueilli **Mlle Sophie Ducceschi** en qualité d'employée d'administration. Vu qu'elle a fait son apprentissage à la Commune de Pully et qu'elle y est restée encore un peu plus d'une année après la fin de son apprentissage, justement dans le domaine technique, Mlle Ducceschi s'est rapidement « acclimatée » à son nouvel environnement.

A mi-juin, c'est à regret que nous avons pris congé de **Mlle Jessica Tschibold** afin de la laisser vivre son rêve au pays de l'Oncle Sam. Mais comme, dit-on, on revient toujours à ses premières amours, nous vous reparlerons de Jessica en 2012 !

La réorganisation, entamée en 2010, a été achevée courant 2011. Le travail de notre ancien technicien (non remplacé) a été réparti entre MM. Gamboni et Burri, et Mmes Forestier, Mori et Ducceschi. La répartition des tâches s'est faite progressivement, à la pleine satisfaction des personnes concernées. Une apprentie de 3<sup>ème</sup> année complète cette équipe.

### Police administrative

M. Burri assure aussi les tâches de la Police administrative qui sont de notre ressort, en complément de celles assurées par le Greffe municipal en général et de notre Contrôle des habitants en particulier.

## Services extérieurs

### Coordination de sécurité

Les contrôles se sont poursuivis tout au long de l'année, tant dans les ateliers qu'aux Services industriels.

### Services industriels et des eaux

Rien de particulier à signaler sur l'année 2011.

### Voirie et Espaces verts

Rien de particulier à signaler sur l'année 2011. M. Büsschi prendra sa retraite à fin 2012.



## Conciergerie

**M. Yann Tornare** a été nommé, avec effet au 3 janvier 2011, en qualité de « Responsable technique des bâtiments et de la conciergerie » (en charge du suivi des travaux et de l'entretien).

Quant à **Mme Manola Tornare**, c'est son taux d'activité qui a été augmenté de 20% environ dès le 3 janvier 2011. Cette augmentation lui permettra, de remplacer son mari dans les tâches courantes de nettoyage des bâtiments communaux (Grande Salle, Auberge, Eglise).

Au 31 décembre 2011, ce sont **M. Willy Bovey et son épouse Marcelle** qui ont cessé leur activité afin de pouvoir bénéficier de leur retraite. Pour rendre les honneurs dus à ce couple, voici les paroles de M. Muheim dites à son attention lors de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> décembre 2011 :

*[ Parce que « quand on aime, on ne compte pas », je vous ferai grâce des détails qui jalonnent les nombreuses décennies que ce couple de vrais Cancoires a consacré à notre village, que ce soit en sueur pour l'entretien de nos bâtiments ou celle en faveur de nos sociétés locales, avec en tête la société de musique « L'Avenir », talonnée par celles du tir.*

*Marcelle, épouse dévouée de son Willy de mari, nous a rejoint le lundi 8 octobre 1990 pour, je cite son contrat, exécuter le travail selon les directives données par notre chef concierge, M. Willy Bovey. Devant un tel « ordre de marche », Ramuz, qui disait viens femme t'asseoir sur le banc, a du se retourner dans sa tombe ! Aussi discrète qu'efficace, Mme Bovey n'a jamais, comme dirait le langage officiel, attiré l'attention de l'Autorité, sauf quand il s'agissait de citer quelqu'un en parfait exemple de dévouement et de loyauté.*

*Quant à Willy, ne pas le connaître relève de la mission impossible, à moins de n'avoir jamais mis les pieds dans l'un ou l'autre de nos nombreux bâtiments publics, en passant de l'école pour finir par cette Grande salle. Engagé le 15 avril 1977 par le vice-syndic de l'époque et Papa de votre vice-président actuel (une autre belle histoire au patronyme « Dupertuis »), M. Bovey s'est vu confié une mission simple ; je cite :*

*« Vos attributions consisteront principalement à la conciergerie du bâtiment scolaire, à l'entretien des surfaces extérieures comprises dans le périmètre du collège ainsi qu'à la conciergerie du temple. D'autre part, vous serez occasionnellement appelé à collaborer si nécessaire à certains travaux avec les services industriels et de la voirie (conduite de l'Unimog lors d'absence des titulaires) et au contrôle communal des travaux relatifs aux installations de citernes à mazout ».*

*La lettre concluait « En espérant que vous accomplirez une longue carrière au sein de notre communauté dans laquelle nous vous souhaitons la plus cordiale bienvenue ». Fin de citation. Permettez-moi de condenser ce résumé des tâches avec le raccourci **Ma qua fa toute**. Willy a effectivement tout fait, même votre huissier du Conseil des décennies durant. Et pour occuper le temps libre, il a aussi gravi tous les échelons de notre service du feu, pour finir « adjudant du corps ».*

*La belle saga des Bovey n'a pas écrit sa dernière page au sein de notre administration, puisque nous avons le bonheur de compter parmi elle le fils Frédéric, Fredo pour les intimes. L'expression « Le fruit ne tombe pas loin de l'arbre » s'est confirmée.]*

## Apprentie « Agente d'exploitation CFC »

En février 2011, la Municipalité a accepté, sur le principe, la création d'une nouvelle place d'apprentissage : « Agent(e) d'exploitation CFC ». Cet apprentissage, d'une durée de 3 ans, a été validé par une ordonnance fédérale en décembre 2006. Les principales activités sont :

- nettoyage des bâtiments et alentours;
- entretien des bâtiments et des installations;
- entretien des espaces verts;
- gestion et administration.

L'autorisation de former a été accordée, à M. Yann Tornare, par la Direction générale de l'enseignement obligatoire en mars 2011.

N'ayant pas trouvé de jeune cancoire pour inauguré cette 1<sup>ère</sup> place d'apprentissage au sein de notre administration, c'est **Mlle Géraldine Fiaux**, domiciliée à Grandvaux qui a été engagée à partir de la rentrée d'août 2011.

## Parascolaire et Préscolaire

### UAPE

Comme expliqué plus loin dans ce rapport (chapitre « Ecoles »), une annexe a été ouverte en 2010, puis une nouvelle extension lors de la rentrée scolaire 2011.

Pour assumer la gestion de cette structure (sur deux sites), **Mme Elisabeth Henry**, engagée en 2006, occupe le poste de responsable pédagogique.

Elle est secondée par deux éducatrices qui sont **Mme Marie-Antoinette Hauswirth** et **Mlle Laura Zeller**, et trois auxiliaires qui sont **Mmes Juliette Billaud, Catherine Mermoud et Yolanda Olloqui**.

### Réfectoire scolaire

Depuis janvier 2010, **Mme Bernadette Chiovenda** est responsable de l'organisation du réfectoire scolaire.

Elle est secondée par des auxiliaires qui sont **Mmes Christiane Matthey, Pascale Monthoux, Ghislaine Ruby et Catherine Vigny-Courbat**.



### Devoirs surveillés

**Mme Pascale Monthoux**, responsable de février 2010 à novembre 2011, a été remplacée, à sa demande, par **Mme Catherine Terry** dès le 1<sup>er</sup> décembre 2011. Mme Terry donne également « un coup de main » au réfectoire ou à l'UAPE en fonction des nécessités.

## Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »

Le CVE « Les Moussaillons » a ouvert ses portes le 4 janvier 2010. Après une année de navigation, la structure a pris sa vitesse de croisière. Le personnel éducatif a subi quelques changements; nous avons procédé aux engagements nécessaires au bon fonctionnement de la structure.

La dotation en personnel (sans les remplaçant(e)s), au 31 décembre 2011, est la suivante :

- **Mme Natalie Hengsberger**, responsable (60%);
- **Mme Mélanie Grutzner**, éducatrice (80%);
- **Mlle Karen Giroud**, assistante socio-éducative (80%);
- **Mme Johanne Raemy Vienne**, éducatrice (90%);
- **Mlle Mélanie Lafond**, éducatrice (60%), entrée en fonction le mars 2011 en tant que remplaçante puis engagée en tant que titulaire au 1<sup>er</sup> novembre 2011;
- **Mme Laurence Meylan**, éducatrice (60%), entrée en fonction en décembre 2011;
- **Mme Berina Draganic**, auxiliaire (60%);
- **M. Diego Heredia**, éducateur en formation (60%);

- **Mlle Marialuisa Cuoco**, continue sa formation d'apprentie Assistante socio-éducative (100%), formation qu'elle a commencé en août 2010;
- **Mlle Patricia Conceição**, stagiaire probatoire (60%);
- **Mme Sofia Da Fonseca**, auxiliaire cuisine (à l'heure);
- **Mme Madalena Gomes**, nettoyeuse (à l'heure).

Quant à **Mlle Justine Bonani**, éducatrice (50%), ses rapports de travail ont pris fin au 31 décembre.



L'Espace Cancoires

# FINANCES ET COMPTABILITÉ

## Préambule :

Jusqu'au 30 juin 2011, les « Finances » ont été gérées par M. Gilbert Moser.

Le préavis et les comptes donnant tous les renseignements utiles concernant les aspects financiers de la gestion communale, nous ne mentionnerons ici que les éléments généraux relatifs au fonctionnement administratif du service.

Le tableau des crédits accordés par le Conseil et les commentaires y relatifs figurent dans le préavis sur les comptes.

## Documents divers établis par la bourse

|                                 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|---------------------------------|------|------|------|------|
| Bordereaux de                   |      |      |      |      |
| · taxe non pompier              | 796  | 790  | 756  | 851  |
| · taxe égouts                   | 602  | 618  | 624  | 633  |
| Pièces comptables enregistrées  | 2683 | 3003 | 3064 | 2807 |
| Factures diverses <sup>1)</sup> | 323  | 968  | 1747 | 1931 |
| Correspondances <sup>2)</sup>   | 410  | 481  | 519  | 318  |

<sup>1)</sup> depuis fin 2008, la facturation de l'UAPE et du réfectoire (environ 600 factures/an) a été reprise par la Bourse. Avant le travail était fait par le Greffe. Depuis 2010, s'ajoute la facturation relative au CVE « Les Moussaillons ».

<sup>2)</sup> de plus en plus de correspondances sont échangées par messagerie informatique (courriels).

## Achats et ventes de biens immobiliers

Conformément au règlement du Conseil communal, nous énumérons ci-après les opérations effectuées durant l'exercice :

### Achat (total Fr. 52'750.00)

- parcelle 551 à la route de la Louche : 4'249 m<sup>2</sup> dont 3'071 m<sup>2</sup> de pré-champ et 1'178 m<sup>2</sup> de forêt pour Fr. 50'000.00;
- rectification des limites du domaine public 98 par l'échange de 1 m<sup>2</sup> net à la route du Signal à la parcelle 464 pour Fr. 250.00;
- rectification des limites du domaine public 98 par l'échange de 10 m<sup>2</sup> net à la route du Signal à la parcelle 466 pour Fr. 2'500.00.

### Vente (total Fr. 90'750.00)

- rectification des limites du domaine public 98 par la vente de 79 m<sup>2</sup> à la route du Signal à la parcelle 467 pour Fr. 29'500.00;
- rectification des limites du domaine public 98 par la vente de 32 m<sup>2</sup> à la route du Signal à la parcelle 545 pour Fr. 8'000.00;
- rectification des limites du domaine public 98 par la vente de 14 m<sup>2</sup> à la route du Signal à la parcelle 461 pour Fr. 3'500.00;

- rectification des limites du domaine public 98 par la vente de 21 m<sup>2</sup> à la route du Signal à la parcelle 463 pour Fr. 8'000.00;
- rectification des limites du domaine public 98 par la vente de 119 m<sup>2</sup> à la route du Signal à la parcelle 544 pour Fr. 29'750.00;
- rectification des limites du domaine public 98 par l'échange de 45 m<sup>2</sup> net à la route du Signal à la parcelle 466 pour Fr. 11'250.00;
- rectification des limites du domaine public 98 par l'échange de 3 m<sup>2</sup> net à la route du Signal à la parcelle 464 pour Fr. 750.00.

### **Echanges**

- rectification des limites du domaine public 98 par l'échange de 14 m<sup>2</sup> à la route du Signal à la parcelle 449;
- rectification des limites du domaine public 98 par l'échange de 2 m<sup>2</sup> à la route du Signal à la parcelle 460;
- rectification des limites du domaine public 98 par l'échange de 2 m<sup>2</sup> net à la route du Signal à la parcelle 464.

### **Caisse intercommunale de pensions (CIP)**

Le rapport d'activité du président pour l'assemblée générale des délégués de la CIP, statuant sur les comptes 2010 (toujours un an de retard à cause de production tardive des comptes) mentionnait :

*« Après un exercice 2009 très positif, force est de constater que l'année 2010 a été caractérisée par une forte volatilité des marchés ainsi que la baisse de l'euro et du dollar. Malgré ce contexte morose, la CIP réalise pour l'exercice 2010 une performance globale brute de 2,77 % qui maintient le degré de couverture de 70.11 % au 31 décembre 2010 (fin 2009 à 71,5 %). Le taux minimum statutaire est de 70 %. ».* Affaire à suivre.

### **Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)**

Le Conseil Communal a accepté le préavis N°11/2011 concernant le financement du déficit du Centre Intercommunal de Glace de Malley. Décision valable pour la législature en cours.

Récapitulation de notre participation aux pertes d'exploitation :

|                 |               |
|-----------------|---------------|
| • exercice 2007 | Fr. 31'970.00 |
| • exercice 2008 | Fr. 33'595.00 |
| • exercice 2009 | Fr. 31'107.00 |
| • exercice 2010 | Fr. 21'606.00 |
| • exercice 2011 | Fr. 28'698.00 |

On peut considérer que notre participation est stable, d'autant plus qu'elle est aussi fonction du nombre de nos habitants.

### **« Petits » Dons divers**

Chaque année, la Municipalité reçoit de nombreuses demandes pour des soutiens financiers de toutes sortes. En 2011, ce sont à nouveau près de 100 demandes qui ont été déposées. Face à cette augmentation substantielle, la Municipalité a fixé, en 2010, des priorités et une procédure de traitement, soit :

- toute nouvelle demande, quel que soit l'organisme qui l'adresse, est soumise pour décision à la Municipalité;
- chaque demande sur laquelle se prononce la Municipalité, fait l'objet d'une réponse motivée (positive ou négative). La priorité est accordée aux organismes œuvrant sur le plan local, voire régional (District de Lavaux-Oron);
- toute demande qui est renouvelée, et à laquelle il a déjà été répondu négativement à deux reprises, est alors classée sans suite; sauf s'il s'agit d'une demande de soutien pour une manifestation ayant lieu dans le District de Lavaux-Oron;

Pour 2011, la somme totale de ces dons divers ascende à Fr. 3'807.00.

En 2011, nous avons d'autre part offert un montant de Fr. 3'000.00 à la Chaîne du Bonheur en faveur de la « Corne d'Afrique ».

Dans le cadre de participation aux activités culturelles d'obédience régionale de certaines communes de notre nouveau district, le budget comprend une rubrique (compte 150.3523.02), doté de Fr. 10'000.00. Nous avons décidé de soutenir de manière pérenne l'institution et les manifestations suivantes :

- la Grange Sublime de Mézières (théâtre du Jorat) ;
- Festival de Jazz de Cully ;
- Festival « Pully à l'heure du Québec ».

Ce montant vient en complément de celui relatif aux charges culturelles de la Ville de Lausanne (compte 150.3523.00) qui profite aussi à nos habitants.



Il faut encore souligner que nous soutenons régulièrement nos sportifs locaux. A ce titre, Pamela Fischer a reçu un montant supplémentaire de Fr. 1'000.00, lorsqu'elle a obtenu le titre de « mérite sportif vaudois de l'année » à fin 2011.

Enfin, s'agissant des diverses sociétés qui permettent aux jeunes de Belmont de pratiquer un loisir (sport, musique, camps, etc.) dont la discipline n'est pas offerte par nos diverses sociétés locales, nous participons, sur demande de la société, à raison de Fr. 50.00/jeune, domicilié à Belmont et en âge de scolarité obligatoire.

## TRANSPORTS PUBLICS

La Commune de Belmont est représentée au sein du **Conseil d'administration** par M. Gustave Muheim, Syndic, Conseil qui s'est réuni à 7 reprises.

Dans le cadre de la demande cantonale auprès de la Confédération pour le renouvellement de la concession automobile des TL, la Municipalité a porté un regard critique sur le dossier mis en consultation. Nous intégrons ci-après quelques éléments de notre réponse du 25 août 2011 :

- **Demande de renouvellement – Point 3.2 - Evolution du réseau**

*Nous demandons que la mention de la restructuration des lignes dans l'Est Lausannois (page 7), à l'horizon 2017, soit intégrée dans le chapitre « horizon 2014 » (page 6 de la demande de renouvellement de la Concession automobile N°325).*

**Motivation de cette demande** : nous sommes, depuis un quart de siècle, fortement sollicités par de nombreux habitants de la zone du Burenz-Chaffeises, dont la population avoisine, aujourd'hui, 700 âmes. Si la distance à vol d'oiseau peut sembler raisonnable pour atteindre les lignes 47/66, la forte déclivité du terrain rend le parcours astreignant, privilégiant le transport motorisé individuel. De multiples contacts du Syndic soussigné, tant avec les instances dirigeantes des TL qu'avec des instances cantonales, il ressort que l'horizon réaliste pour une future ligne N°44 (selon annexe 5 « Horizon 2017 ») se situe entre 2014 et 2015.

*Au vu de ce qui précède, la future ligne N°44 devr ait aussi figurer dans l'annexe 4 avec mention « en cours d'étude » à défaut de pouvoir indiquer les arrêts.*

- **Annexe 5**

*Intégrer la ligne N°44 dans le plan de réseau 2014 au lieu de 2017, avec mention « à confirmer ».*

- **Annexe 7**

*Cette annexe devra aussi faire mention de la ligne N°44 « Belmont-Pully par le Burenz »*



Divers représentants des tl participent aux travaux des chantiers « mobilité » du PALM et des schémas directeurs sectoriels (pour Belmont, le SDEL). Mme Schiesser y représente notre Municipalité, et M. Gamboni assure le suivi technique.

## Préambule

La Direction des tl ayant décidé d'éditer un document de synthèse annuel sur les principaux chiffres, celui-ci sera transmis aux membres du Conseil communal, une fois validé par l'assemblée générale des tl du 21 juin 2012.

Nous remercions la Direction d'avoir faite sienne notre proposition de coordination d'information avec les communes, respectivement les directions d'écoles, en cas de problèmes majeurs rencontrés par les bus scolaires (neige, etc.).

## 2011 – Le temps de la consolidation

Deux ans après les importantes améliorations de l'offre tl, la demande s'est consolidée. La mise en service du Réseau 08 et de son m2 en 2008, puis du Réseau 10 fin 2009, ont fortement stimulé la fréquentation sur nos lignes. En 2011, la croissance de la clientèle tl marque cependant le pas, elle atteint 2.8% contre 7% en 2010, soit près de **98 millions de voyageurs transportés**. L'augmentation est de 1.2% sur le **réseau de bus** urbains, ce qui correspond à une stagnation si l'on tient compte de l'accroissement de la population.

La fréquentation des **métros** reste quant à elle très respectable avec une augmentation de 5.5%. Ce bon résultat confirme l'attractivité supérieure de l'offre ferroviaire régulière, indépendante des contraintes de circulation. Le m1 – qui a fêté en 2011 ses 20 ans d'exploitation – a d'ailleurs pu bénéficier de l'aide financière du Canton grâce à l'octroi, en septembre, d'une garantie d'emprunt permettant la construction de cinq rames supplémentaires et la rénovation des 17 existantes.

Les résultats de fréquentation confortent les ambitions du **Plan d'entreprise 2010/2013** qui visent à étoffer l'offre de bus dans le Nord et l'Ouest lausannois afin d'attirer de nouveaux clients. L'électrification du tronçon Bellevaux – Grand-Mont, réalisée en 2011, fait partie des mesures du Réseau 12 (R12), dont la mise en service globale se fera en été 2012. A cet horizon très proche, la gare de Renens offrira autant de départs de bus que la gare de Lausanne. En 2011, les tl ont poursuivi avec leur partenaires en mobilité l'avancée des projets du **réseau-t** – tram et lignes de Bus à Haut Niveau de service (BHNS) qui, complémentaires au rail, doperont l'offre route, jusqu'ici restée en retrait.

En 2011, l'entreprise tl s'est investie pour augmenter son efficacité et mobiliser ses collaborateurs. Elle a su inverser la tendance à la baisse de son **taux de couverture** qui s'éloignait de la barre des 35%, en particulier par des mesures de rationalisation. Les nouveaux tarifs introduits fin 2010 par la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis ont permis de stabiliser la recette moyenne par voyageur, en décroissance. Ces résultats très encourageants ont pu être atteints grâce au développement d'une **culture d'entreprise** toujours plus forte, à une identification toujours plus importante des collaboratrices et collaborateurs tl aux quatre **valeurs tl** : la volonté de progresser, le dynamisme, le professionnalisme et le sens de l'accueil.

Durant la semaine extraordinaire de **World Gymnaestrada (WG)** à Lausanne, l'entreprise, mobilisée dans son entier, a prouvé loin à la ronde sa capacité à planifier et à gérer un événement d'ampleur en transportant plus d'un demi-million de voyageurs sans perturbation majeure. Pour les tl, comme pour les participants, les organisateurs et les autorités lausannoises, la WG a été un immense succès. Le lancement de **l'intranet itl**, en mai, est allé de pair avec l'ouverture d'une adresse email @t-l.ch pour chaque employé, ainsi qu'avec la distribution de plus de 800 tablettes électroniques aux collaborateurs de terrain. Dynamisant la **communication interne**, diffusant une information coordonnée et globale, mettant en réseau les collaborateurs, itl a permis de réduire l'écart entre le personnel de terrain et le personnel administratif. L'outil itl est un facteur de productivité et de cohésion.

Des services **d'information aux voyageurs** adaptés à l'environnement mobile ont été développés pour permettre aux clients de garder la maîtrise de leur temps (application pour Smartphones, QR codes, bornes d'information dynamiques). De fructueux **partenariats** se sont poursuivis, à l'interne (Commission du personnel, syndicat SEV) comme à l'externe (collectivités publiques, fournisseurs, etc.). Enfin, les tl ont honoré leur responsabilité environnementale, sociale et économique, ancrant leurs projets dans un **développement durable**.

## Rétrospective chronologique 2011 (extraits)

### Janvier

- Lancement d'une vaste démarche de réflexion interne visant à garantir un taux de couverture de 35% d'ici à 2013. Sous l'intitulé définitif de cap35, un panel de mesures est établi afin d'augmenter la productivité et les recettes.

### Février

- Séances d'information du Plan d'entreprise (PE) 2010/2013. Présentation des résultats 2010 et des points forts 2011.

### Mai

- Le m1 fête 20 ans de service performant. Les tl organisent, au garage-atelier d'Ecublens, une cérémonie officielle pour remercier les collectivités et les collaborateurs ainsi qu'une action pour la clientèle du Métro-Ouest.

### Juin

- Les tl annoncent leur décision d'abandonner l'utilisation du gaz naturel d'ici à 2017 et de privilégier, pour leurs autobus, les moteurs diesel dorénavant plus performants.

### Juillet

- Transporteurs officiels de la 14ème édition de World Gymnaestrada, les tl mettent en place une offre de ligne renforcée et des prestations spéciales. Un demi-million de voyages sont effectués durant cette semaine hors du commun. Un succès.

### Septembre

- Les tl lancent leur application officielle pour iPhone, tl Live, disponible gratuitement sur l'App Store. Une version pour téléphones Androïde est valable dès la mi-septembre.
- Décision de l'Etat de Vaud d'accorder les moyens financiers aux tl pour augmenter la capacité du m1 et développer l'offre R12.

### Octobre

- Les tl prennent part à l'opération « C'est facile de vivre ensemble ! », lancée par Pro Infirmis Vaud dans le cadre de son 70ème anniversaire. Objectif : sensibiliser le public aux difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite (PMR) en divers lieux publics.
- Le site de Perrelet-Ouest est choisi pour accueillir le garage-atelier du futur tram t1 (Renens-Gare – Lausanne-Flon).

### Novembre

- Les tl s'associent pour la troisième année consécutive à l'action « Train-écoles CFF » pour sensibiliser les jeunes au bon usage des transports publics et aux problèmes liés aux agressions et incivilités.
- Les tl activent leur Plan neige, une série de mesures prêtes à être déployées en cas de météo difficile. Une meilleure synergie est définie avec les communes pour le déblayage des routes.

### Décembre

- Le dernier tronçon de la ligne 8 est électrifié entre Grand-Mont et Bellevaux, ce qui permet une meilleure fréquence. Meilleure cadence également sur la ligne 18. Ces mesures font partie de l'offre R12.

## LAUSANNE REGION

### LES POINTS FORTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Outre les questions liées à la gestion financière de l'association, le **Bureau de coordination (BC)**, présidé par Gustave Muheim, en cette année de changement de législature, a remercié tous les municipaux sortants ayant œuvré dans l'une ou l'autre des commissions de Lausanne Région, et a reconstitué, en août, toutes ses commissions.

Il a, de plus, suivi attentivement les travaux des groupes et commissions thématiques de Lausanne Région.

## ***A l'interne : les arrivées des unes et les départs des autres***

En ce qui concerne le **personnel de Lausanne Région**, le BC a engagé, à 20%, une nouvelle chargée de communication, Silva Müller Devaud. Il a pris acte de la démission d'Ariane Rochat au 31 octobre 2011, de Valérie Cuenoud au 31 août 2011, et du départ en congé maternité de Patrizia Darbellay en décembre de cette même année.

Après 8 années de bons et loyaux services, Valérie Cuenoud a saisi une opportunité professionnelle répondant à ses souhaits pour accomplir une nouvelle tranche de vie. Ses compétences et sa discrétion ont fait d'elle un noyau fort de notre promotion économique ; qu'elle en soit ici sincèrement remerciée !

Quant à sa cheffe Ariane Rochat, l'âme vivace de notre promotion économique, elle a décidé de donner une nouvelle orientation à sa vie ! Après 11 ans d'intense collaboration, Ariane Rochat est partie en novembre à l'autre bout du monde, avec mari et enfant dans ses bagages. Non, elle ne part pas pour une année sabbatique, mais « for ever ». Un cauchemar pour nous, mais un rêve pour elle et sa famille. Ariane nous a donné beaucoup. Puisse la Vie le lui rendre au centuple, tel est notre vœu.

Le BC a engagé Irina Sakharova Quitt, comme déléguée économique. Celle-ci débutera son travail au sein de notre association le 1er février 2012. Son assistante a été nommée en la personne de Séverine Turin. Elle a débuté son travail à fin novembre 2011.

## ***Les décisions prises par l'Assemblée générale***

Le BC a organisé les deux **Assemblées générales** ordinaires de Lausanne Région. Lors de la session printanière, tenue au CIGM, le 5 mai, les comptes 2010 ont été adoptés et une présentation de l'évaluation de la prestation DUO 15-18 a été faite aux membres. Les participants ont ensuite suivi attentivement une présentation du CIGM par son directeur Jean-Luc Piguët.

Lors de l'Assemblée générale d'automne à Prilly, le 21 septembre, les communes membres, en sus de l'adoption du budget 2012, ont accepté à l'unanimité les demandes d'adhésion des nouvelles communes de Jorat-Menthue, au 1<sup>er</sup> juillet 2011, et de Servion, au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Lausanne Région se réjouit de pouvoir ainsi augmenter sa population de plus de 2000 habitants. A cette occasion, les communes membres ont adopté, à l'unanimité, la proposition de la commission Formation et Emploi des Jeunes, d'initier des cours d'appuis scolaires aux apprentis – App-App -. Ils ont de plus réélu par acclamation Gustave Muheim à la présidence de l'association régionale pour cette législature.

## ***Les différentes interventions du Bureau de coordination (BC)***

Le BC a aussi organisé les séances des trois **Secteurs** de Lausanne Région, au cours desquelles, les comptes, le budget et des objets relatifs à chaque secteur, ont été présentés.

Outre le suivi des travaux des départements qui vous sont détaillés ci-après, le BC a accepté la demande de subvention du **Défi Vélo**, à hauteur de Fr. 10'000.00 pour cette manifestation qui a organisé des courses à vélo, pour les 15-18 ans, de avril à juin 2011.

Le BC a aussi souhaité donner un signe régional fort en faveur du nouvel **Opéra**. Il a ainsi attribué à la Fondation des Amis de l'Opéra un montant de Fr. 50'000.00 prélevé de son capital.

Pour la deuxième année, une rencontre avec les **préfètes et préfets** des districts concernés par le territoire de Lausanne Région a été organisée aux fins de présenter les missions et les actions émanant des trois départements de Lausanne Région.

Le BC, grâce à la présidence de G. Muheim du Conseil de la **Fondation de Beaulieu**, a été régulièrement informé sur les travaux et la gestion de celle-ci.

Au titre d'auditeur, G. Muheim siège également à la Commission cantonale de coordination pour la gestion des déchets (**CODE**)



# DÉPARTEMENT AFFAIRES RÉGIONALES

Responsable : Marie Savary - Assistante : Fabienne Saugy

## Commission « Dépendances et prévention »

La commission Dépendances et Prévention – anciennement Toxicomanie - a abordé les sujets suivants :

- Pour comprendre les raisons pour lesquelles les femmes dépendantes font moins appel au réseau institutionnel sur la région lausannoise que sur le reste de la Suisse, la commission Toxicomanie avait, en 2009, lancé une étude « **Femmes en marge, un genre à part** ». Le mandat en a été donné à l'École d'Études Sociales et Pédagogiques. En 2010, l'étude a été présentée, et mise en discussion, auprès des professionnels et politiques, à l'occasion d'une « Journée de réflexion » qui s'est tenue le 11 novembre 2010 à Romanel-sur-Lausanne. Le groupe de travail a intégré les discussions tenues, à cette occasion, dans ces différents ateliers et a publié cette importante étude, en l'accompagnant d'un résumé des recommandations à mettre en œuvre. Cette étude, qui fait référence en la matière, a été présentée à de nombreuses reprises, en Suisse et à l'étranger. La commission a souhaité réfléchir à la mise en place de deux recommandations, à savoir la possibilité d'offrir à ces femmes précarisées des rattrapages de base, et de leur offrir un lieu d'accueil.
- Initié en 2010 déjà, le projet de **traduction des newsletters** aux parents de Addiction Info Suisse – anciennement ISPA - a été repris par la nouvelle commission. Addiction Info Suisse n'a pas pu réaliser les résumés, comme prévu initialement. C'est pourquoi la commission a mandaté une journaliste pour résumer ces 8 newsletters. Les détails de la traduction ont été réglés avec l'Espace Mozaïk. C'est en effet un double projet qui, outre le fait d'amener des messages de prévention aux parents migrants, donne l'opportunité à de jeunes migrants, suivis par l'espace Mozaïk, de valoriser leurs notions de français, d'intégrer les messages de prévention, par la traduction de ces textes. La traduction sera ensuite revue par les interprètes communautaires de Appartenances. Des demandes de subventions ont été faites, notamment au Bureau cantonal de l'Intégration.
- Pour faire suite aux rencontres « **Etat des lieux du social** » avec les Conseillers municipaux en charge du social, sur les secteurs Nord et Est, la commission Dépendances et Prévention a remarqué que les Conseillers municipaux auraient besoin de statistiques sociales, mais aussi de réponses concrètes à donner à leurs citoyens en matière de prévention. C'est ainsi que Rel'ier a mis sur pied deux **sites internet**, l'un qui regroupe toutes les statistiques sociales, et l'autre, à l'attention du citoyen, pour lui donner les portails d'entrée en matière d'addiction. La commission a suivi le travail de Rel'ier et ces sites seront mis en ligne en 2012.
- Le site [www.estimatedesoi.ch](http://www.estimatedesoi.ch), réalisé en 2010 par la commission Dépendances et Prévention est hébergé sur le site romand pour les adolescents [www.ciao.ch](http://www.ciao.ch). Nous avons le plaisir de vous indiquer que ce site est très apprécié des professionnels et des jeunes. Les professionnels du Tessin nous ont demandé l'autorisation de le traduire pour les adolescents tessinois, ce qui a été accepté par tous les partenaires. En 2011, plus de 97'000 personnes l'ont visité, ce qui représente une très forte affluence. Ce succès fait dire à ciao.ch : « le Chapitre Estime de soi » représente un plus indéniable pour ciao.ch et visiblement les jeunes qui consultent le site apprécient ces pages, puisqu'elles figurent parmi les plus vues de l'ensemble du site [www.ciao.ch](http://www.ciao.ch) ».
- En 2011, nous nous réjouissons de constater que l'information faite à propos du Fonds de prévention a porté ses fruits, puisque plus de 9 demandes lui ont été adressées :
  - Stand « Estime de soi » sur le marché villageois de Belmont
  - Participation à la « Semaine de la Citoyenneté », organisée par J-Ouest
  - Participation à des « activités estivales et sportives » pour les jeunes, menées par le TSP de Prilly.

- Participation à deux actions de prévention menées par le TSP de Bussigny, « un été au parc » et « prévention du tabagisme par les pairs »
- Participation, sur demande de Lausanne, à l'exposition photographique des travailleuses du sexe de Fleur de Pavé
- Participation au Diner Quizz organisé par la préfecture du District de l'ouest.
- Participation au tournage du film de prévention à l'alcoolisme, réalisé par les jeunes du Semo Mobilet.
- Financement de l'opération « Rentrez futé », à l'occasion de la fête des vendanges de la commune de Lutry.

Nous tenons à rappeler à nos communes membres que ce Fonds est destiné à appuyer financièrement des actions de prévention.

- Deux municipaux, dont une députée, représentent Lausanne Région au sein du groupe d'experts pour la Commission cantonale de Promotion de la Santé et de Lutte contre les Addictions – CPSLA.

### **Commission « Formation et Emploi des Jeunes »**

La commission Formation et Emploi des Jeunes s'est appliquée, au cours de nombreuses séances, à suivre et peaufiner la mise en œuvre, assurée par Caritas, de son projet-pilote DUO 15-18. Ce projet **DUO 15-18** propose un accompagnement bénévole individuel de jeunes âgés entre 15 et 18 ans, afin de les amener à rétablir ou à maintenir leur lien social. Trois ans après son démarrage, ce projet-pilote a été évalué au printemps 2011. Il en ressorti qu'une année supplémentaire était nécessaire pour évaluer un nombre plus important de DUOS. Dès lors la commission a reconduit son contrat avec Caritas d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31.12.2012. L'évaluation finale aura lieu au printemps 2012.

Fort de 45 bénévoles, ce projet qui a déjà créé une trentaine de DUOS, peine cependant à « capter » les jeunes. L'évaluation, dont la qualité a été relevée par tous, note que la notion de proximité – aussi bien pour les jeunes que pour les bénévoles – n'a pas été activée. En effet, ce ne sont pas les professionnels des communes qui adressent les jeunes à Duo, mais plutôt les professionnels de la Transition I.

La commission Formation et Emploi des Jeunes a étoffé son offre Duo 15-18 en finançant des cours « Migrants », aux bénévoles de ce projet-pilote qui se voient parfois confrontés à des questions extrêmement pointues en la matière. Cette collaboration avec **l'Espace Mozaïk** d'Appartenances, place ses professionnels comme référents pour les supervisions des bénévoles, mais aussi pour accueillir des jeunes de DUO dans leur groupe de paroles. Il est à relever que le Service cantonal d'Enseignement Spécialisé et d'Aide à la Formation -SESAF – a subventionné ce projet à hauteur de Fr. 10'000.00 chaque année, et que le financement pour Caritas est, comme il avait initialement été indiqué aux communes, dégressif.

La commission a aussi accompagné et soutenu la création de **ADOSPPRO.CH**. Ce nouvel organisme, créé par les étudiants de Adosjob.ch, propose que toutes les offres de « petits boulots » pour les jeunes soient mises sur leur site, afin qu'ils engagent, rémunèrent, et paient les charges sociales des jeunes, après avoir eu un entretien avec eux. Une communication a eu lieu en novembre 2011, mais ce projet peine à démarrer en raison d'une forte caution demandée par le Service de l'emploi qui assimile cette association à une entreprise de travail temporaire.

A l'instar des régions du Nord vaudois et de la Broye, la commission Formation et Emploi des Jeunes de Lausanne Région a soumis à ses communes membres, lors de l'Assemblée générale d'automne, la demande de financer des cours d'appuis scolaires aux apprentis - **App-App** -. C'est ainsi qu'après une large communication en novembre 2011, 30 cours pourront être proposés aux apprentis de la région, dès janvier 2012. Des demandes de financement ont été adressées à l'économie et aux institutions faïtières.

La coordinatrice a participé à la mise sur pied du projet-pilote **LIFT** qui propose à des élèves de 7ème, identifiés par les professeurs, d'entrer dans une entreprise de la région à raison de 2 heures hebdomadaires. Il débutera en janvier 2012 sur 3 établissements secondaires de la ville de Lausanne et sur un établissement secondaire de l'Ouest lausannois.

Le site web [www.kiftontaf.ch](http://www.kiftontaf.ch) a été régulièrement mis à jour. Celui-ci continue à être une référence pour les jeunes en recherche de solutions, puisque qu'il a reçu près de 50'000 visites en 2011, avec deux pics, l'un au mois de janvier pour les élèves qui recherchent dans les temps une place d'apprentissage, puis un important pic au mois d'août, pour les jeunes qui n'ont pas de solution à la rentrée. Une restructuration complète du site – graphisme et arborescence – est prévue pour 2012.

M. Gustave Muheim représente Lausanne Région au sein du Conseil de l'école de l'**EPSIC** – Ecole professionnelle Lausanne -.

**En conclusion**, la commission Formation et Emploi des jeunes a de gros travaux à réaliser en 2012, soit d'évaluer le projet DUO 15-18, et de mettre sur pied les cours App App. Parallèlement, elle souhaite continuer les réflexions entamées depuis plusieurs années pour faciliter, pour les jeunes, l'accès à une formation.

### **Commission « Pyjama »**

Depuis 2004, le service Pyjama est financé par le biais de la facture cantonale des transports. Lausanne Région continue à en assurer la coordination de la communication, mais aussi à répondre aux questions de ses utilisateurs, via le site [www.service-pyjama.ch](http://www.service-pyjama.ch). En 2011, il a été répondu à plus de 110 e-mails de clients de ce service. Une restructuration complète de ce site a été discutée en 2011, pour être mise en place en 2012. Ce service dessert aujourd'hui 80 communes par les entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances. Il a accusé, en 2011, une légère baisse de sa fréquentation.

Cette commission a reçu une délégation de jeunes du Conseil des Jeunes de Lausanne.

### **Commission « Activités sportives »**

Suite au succès de la « Journée sportive régionale » tenue en octobre 2009, la commission avait pris la décision de pérenniser cet événement et de l'organiser tous les 2 ans. Le concept avait été modifié et le nom changé pour devenir « **Dimanche Sportif** ». La deuxième édition a donc eu lieu le dimanche 2 octobre 2011, sur 4 pôles dans les communes de Lausanne, Pully, Cugy, Chavannes et St-Sulpice. Les sports ont été présentés par thèmes – Sports de balles, arts martiaux, sports nature et sports aquatiques. Cet événement a rencontré un grand succès en accueillant plus de 5'000 visiteurs, soit environ 1'500 participants de plus que lors de la précédente édition.

Au cours de cette année, le site régional [www.guidesportif.ch](http://www.guidesportif.ch) a été mis à jour. Ce site recense près de 600 clubs sportifs, écoles de danse et fitness, classés sous plus de 100 sports. Il a été consulté, cette année, par plus de 88'000 personnes, soit 10% de plus que l'année dernière. Une refonte complète de l'arborescence et du graphisme est prévue pour 2012.

La commission a suivi le travail du **Centre Intercommunal de Glace de Malley** - CIGM - par son représentant au sein du Comité directeur du CIGM, M. Raymond Bron, Syndic de Cugy. Parallèlement, une répartition financière du déficit d'exploitation 10-11 de cette infrastructure régionale a été établie à l'intention des communes. La commission Activités sportives a le plaisir de constater que les communes de Lausanne Région participeront, pour plus de Fr. 415'000.00 au déficit d'exploitation 10-11 du CIGM. En remerciement, la direction a offert plusieurs abonnements aux communes concernées pour la saison 11-12 du Lausanne Hockey Club.

Lausanne Région est représentée par son président, Gustave Muheim, au sein du groupe technique lausannois « Piscine » pour le projet de **Complexe de sports aquatiques**, dans le cadre du projet Métamorphose. La commission est régulièrement tenue au courant de l'avancement de ce dossier par Monsieur Vuilleumier.

### **Commission « Déchets »**

En l'attente de la détermination du Tribunal Fédéral face au recours d'un citoyen de la commune de Romanel, la commission Déchets ne s'était pas réunie en 2010. Elle s'est reconstituée et a débuté ses gros travaux à l'automne 2011. Elle a établi un concept régional, voire cantonal, de taxe au sac « Un sac, une couleur, un prix ». Ce nouveau concept a reçu l'approbation formelle des périmètres VALORSA, GEDREL et de l'usine d'incinération TRIDEL. Son objectif est, après avoir largement présenté au début 2012 son concept, qu'il puisse être adopté par une large majorité de communes du canton.

# DÉPARTEMENT AGGLOMÉRATION

**Responsable : Patrizia Marzullo Darbellay - Assistante : Fabienne Saugy**

Le département agglomération traite des dossiers liés au Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) ainsi qu'aux transports au travers de la commission éponyme.

## **Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM)**

L'année 2011 a été marquée par les travaux de révision du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges. Le nouveau document de référence (PALM 2012) sera déposé à Berne en juin 2012, afin d'obtenir de nouveaux cofinancements de mesures pour les années 2015-2018.

La communication autour du projet a également été accrue, notamment par l'organisation en février 2011 d'une séance d'information auprès des conseillers communaux de toutes les communes du projet.

## **PALM 2012**

En vue du dépôt du dossier PALM 2012 auprès de la Confédération, un mandat de révision du PALM a été attribué au consortium FA2C (Fischer & Montavon Architectes Urbanistes SA) en décembre 2010. Cette étude poursuit les objectifs suivants :

- Confirmer et mettre à jour les objectifs et la stratégie fixés en 2007
- Intégrer les avancements (études et réalisations) de l'agglomération depuis 2007.
- Proposer à la Confédération une nouvelle liste de mesures A et B pour un cofinancement relatif à la période 2015-2018.

Lausanne Région suit l'avancement des études du PALM qui bénéficient d'une participation financière des communes membres de l'association. Il s'agit de s'assurer de l'avancement des études cofinancées par notre association et de la prise en compte des intérêts communaux dans ces projets.

Etudes finalisées en 2011 dont les résultats ont été intégrés au PALM 2012 :

- Etude des « **Installations Commerciales à Fortes Fréquentations (ICFF)** ». Il s'agit d'une étude menée par le Canton dont l'agglomération fait office de pilote pour tester et ajuster les critères cantonaux concernant l'implantation des ICFF. Lausanne Région a participé au suivi du projet jusqu'à la finalisation de l'étude en juin 2011. L'étude a ensuite été validée par les divers schémas directeurs avant d'être intégrée dans le PALM 2012.
- Poursuite du mandat de « **Mobilité douce**, recensement de places vélos (Monitoring) ». Exigée par la Confédération et cofinancée par Lausanne Région, cette étude vise à recenser le nombre de places vélos sur le territoire du PALM. Cette étude a été achevée en 2011.
- « **Parc, nature et paysage** », étude coordonnée avec le Service des Forêts, de la Faune et de la Nature (SFFN), un bureau mandataire a été chargé d'élaborer la stratégie « Parc Nature et Paysage » du PALM 2012 qui prévoit en parallèle l'élaboration d'une évaluation environnementale stratégique. Dans ce cadre, Lausanne Région participe au groupe de suivi de cette étude. Afin de tester les résultats et les mesures proposées auprès des responsables techniques des communes, un atelier de travail a été organisé à Bussigny le 10 juin 2011. Les résultats de l'étude ont également été intégrés dans le PALM 2012.

La révision du PALM (PALM 2012) sera soumise aux communes lors d'une consultation publique au printemps 2012. Lausanne Région et Région Morges organiseront, le 21 février 2012, une séance d'information auprès des conseillers communaux de toutes les communes du PALM.

En complément de ces études pour la révision du PALM, Lausanne Région a également accepté de participer financièrement à la réalisation d'un outil de suivi financier des mesures du PALM. Cet outil sera mis à disposition des communes via leur schéma directeur en 2012.

## **Bureau du PALM**

D'une façon générale, Lausanne Région poursuit son étroite collaboration avec le bureau du PALM de la manière suivante :

- selon la convention ratifiée avec le Canton, Lausanne Région participe directement aux travaux du bureau du PALM.

## **Coordination avec les instances partenaires**

Au titre d'association de communes, Lausanne Région assure différentes tâches de coordination, citons notamment :

### **Coordination entre Présidents des schémas directeurs**

- Préparer et coordonner des séances de comité de pilotage avec les présidents des schémas directeurs et participation aux séances GROupes POLitiques –GROPIL-des schémas.

### **Lobbying auprès des instances cantonales**

- Lausanne Région s'attache à défendre les intérêts des communes auprès des instances cantonales. A ce titre, les séances de coordination avec les Présidents des schémas directeurs nous ont permis de mettre en place une stratégie commune à l'ensemble de l'agglomération afin d'assurer un cofinancement cantonal au projet des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Faisant suite à des démarches entreprises auprès du Conseil d'Etat en 2010, ces négociations se sont soldées par un succès, puisque le Conseil d'Etat a décidé d'entrer en matière sur un cofinancement de ces nouvelles lignes de transport public. La participation sera de 20 millions pour le BHNS en priorité A. Une somme équivalente est réservée pour ceux en priorité B.

### **Information auprès des Conseillers communaux**

- En lieu et place des deux conférences annuelles organisées principalement à l'attention des exécutifs des communes, Lausanne Région a proposé au COPIL du PALM d'organiser une séance d'information adressée aux conseillers communaux des 28 communes membres du périmètre compact.
- Une plaquette présentant le projet a été élaborée spécialement pour cette occasion et envoyée à tous les conseillers communaux.
- Cette manifestation s'est tenue le 10 février 2011 au Centre des Congrès de Beaulieu et a rencontré un franc succès. Plus de 600 conseillers communaux sont venus assister aux présentations des deux Conseillers d'Etat Messieurs Mermoud et Marthaler ainsi que des Présidents des schémas directeurs et des associations régionales. La Confédération était également représentée par M. Michel Matthey, sous-directeur de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). M. Gustave Muheim, Président de Lausanne Région a animé les présentations.
- Les partenaires du PALM que sont les schémas directeurs, les tl, les TPM ainsi que les associations régionales ont répondu aux questions du public autour de stands organisés à la suite des présentations.
- Enfin, en « avant-première » et avec la collaboration de la Fondation de Beaulieu, les invités ont été conviés à la visite des nouvelles Halles Sud du Centre de Congrès et Expositions de Beaulieu qui s'est déroulée en début de soirée.

## **Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE)**

En tant qu'association régionale, Lausanne Région préavise les demandes de subventions provenant des schémas directeurs ou des communes selon la LADE. En 2011, sur un total de 27 préavis, 8 ont été rédigés pour un soutien financier concernant des projets de développement territorial. Cette activité est partagée avec le département de promotion économique, qui s'occupe principalement des demandes de préavis en matière de tourisme et développement économique.

### **Commission « Transports »**

#### **Comptages quinquennaux de trafic individuel et collectif**

En novembre 2011, la commission Transports a livré les résultats de la campagne de comptages de trafic TI-TC 2010. Organisée depuis 1975 par Lausanne Région, les données récoltées par cette étude représentent une source d'informations importante pour les communes, le canton et les entreprises de transports publics.

Menée en partenariat avec Région Morges et le service de la Mobilité qui ont également participé financièrement à cette étude, l'étude inclus également les chiffres des CFF, du Lausanne-Echallens-Bercher (LEB), des transports publics de la région lausannoise (TL), des MBC et des cars postaux.

Les résultats de la campagne ont été présentés en avant-première aux communes lors de l'assemblée générale de l'automne et à la presse en l'occasion de la conférence de presse qui s'est tenue le 4 novembre dans les locaux de Lausanne Région.

## **Guide P + R Parkings Relais**

La commission a également finalisé la création du site internet [www.lausanneparkingsrelais.ch](http://www.lausanneparkingsrelais.ch). Ce site, qui remplace l'édition papier du guide, est également pourvu d'une fonction de recherche d'itinéraires qui combinent les transports individuels avec les transports publics. Il oriente le visiteur occasionnel vers le P+R le plus proche de son lieu d'arrivée et l'incite à utiliser les transports publics pour les derniers kilomètres à parcourir. Le lancement du site a été relayé par la presse en l'occasion d'une conférence organisée le 23 juin 2011.

## **Commission « Financement régional »**

Dans le cadre des activités du secrétariat général, la commission Financement régional a été réactivée.

L'objectif de cette commission est de clarifier et proposer les postes liés aux charges des villes centres, dans le cadre de la péréquation intercommunale. La commission s'est réunie à deux reprises en 2011. L'analyse en cours a déjà pu mettre en évidence certaines charges liées aux villes centres. Ce dossier sera repris et finalisé dans le courant 2012.

# **DÉPARTEMENT PROMOTION ÉCONOMIQUE**

**Responsable : Ariane Rochat, jusqu'au 30 octobre 2011 - Assistantes : Valérie Cuénoud, puis Séverine Turin**

Le compte-rendu 2011 est structuré en têtes de chapitres qui sont :

- Prestations directes liées au guichet entreprises
- Canton de Vaud
- Actions de valorisation du tissu économique régional
- Supports promotionnels

## **Prestations liées au guichet entreprises :**

Les aides directes d'appui à la création et au développement des entreprises couvrent les thématiques suivantes :

- analyse des projets,
- appui à l'élaboration du plan d'affaires,
- mise en contact avec les organismes publics et privés compétents, mais également avec un réseau de partenaires régionaux,
- facilitation des démarches administratives,
- aides à la recherche de terrains à vocation « activités » et de locaux commerciaux,
- conseils en matière de fiscalité,
- recherche de financement,
- appui à l'élaboration des dossiers de demandes de permis de travail.

## **Canton de Vaud :**

Dans le cadre de la LADE (Loi sur l'appui au développement économique), 25 demandes de soutien financier (aides à fonds perdus) ont été adressées au département promotion économique. 16 d'entre elles ont fait l'objet d'un préavis qui ont été acceptés par le Département de l'économie.

De plus, les deux départements que sont « agglomération » et « promotion économique » ont répondu à la consultation de la PADE – Politique cantonale d'Appui au Développement Economique.

## **Actions de valorisation du tissu économique régional :**

### **Trophées PERL, Prix Entreprendre Région Lausanne :**

16 dossiers ont fait acte de candidature à l'édition 2011 des Trophées PERL. Au terme de l'étude des dossiers par le Jury présidé par M. le Syndic Daniel Bréaz, les 4 prix ont récompensés :

- le 1<sup>er</sup> prix de Fr. 50'000.00 à eSmart technologies, Ecublens, pour le développement d'une prise intelligente calculant la consommation d'électricité dans les foyers et entreprises,

- le 2<sup>ème</sup> prix de Fr. 20'000.00 à MindMaze, Ecublens, pour le développement d'un outil de simulation « portable » permettant aux patients de mieux appréhender la rééducation après un AVC,
- le 3<sup>ème</sup> prix de Fr. 10'000.00 à HGitare, Lausanne, pour le développement d'une plateforme Internet d'apprentissage de la guitare,
- le prix coup de cœur du Jury de Fr. 10'000.00 à Degonda Rehab SA, Lausanne, pour le développement d'un fauteuil roulant conjuguant rotation à 360° et 4 roues motrices.

Les prix ont été remis lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au Palais de Beaulieu le 31 mars devant un parterre de plus de 200 personnes et en présence de feu M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud. Le département a organisé, à l'attention de tous les candidats aux Trophées, une séance d'informations liées au financement des entreprises en présence de partenaires experts en la matière.

### **Les ateliers de la ville de Renens / Fondation ASECE, Microcrédit Solidaire Suisse :**

Nous poursuivons notre appui financier en faveur de ces deux institutions de soutiens aux entreprises, à hauteur de Fr. 10'000.00 chacune, aux fins de les supporter dans leur budget de fonctionnement.

### **PACTE, la Parole aux actes**

Depuis de nombreuses années, nous collaborons aux travaux de l'association PACTE qui a pour mission la promotion des femmes dans l'économie (niveau individuel ou entrepreneurial).

### **MIPIM, Marché International des Professionnels de l'Immobilier, Cannes – Mars 2011**

Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> participation de Lausanne Région à cette convention internationale. La délégation LR était composée de MM. Muheim (président de Lausanne Région) et Sueur (Syndic du Mont s/Lausanne et président du SDNL), ainsi que de Mmes Rochat et Darbellay. Il est rappelé que notre présence à cette manifestation se fait sous l'égide de la Lake Geneva Region (consortium constitué d'une trentaine de partenaires privés, des Cantons de Genève et de Vaud, des Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie et des deux associations que sont Nyon Région et Lausanne Région) et pour la troisième année consécutive nous avons été présents à cette convention internationale réunissant acteurs économiques et collectivités publiques.

La déléguée économique siège au sein du consortium organisateur de la présence LGR à Cannes.

Tout au long de notre présence, la délégation LR participe à plusieurs événements, conférences ou connexion à des réseaux divers. A l'exemple de : Visite et discussions avec des responsables de villes et d'agglomérations, rencontre avec un investisseur français, conférence organisée par la GB sur le thème « dense cities, for better or for worse », conférence organisée par la LGR en présence de MM. les Conseillers d'Etat Mermoud et Unger « opérations urbaines, levier d'investissements privés, de développement économique et culturel », présence à des événements organisés par les CFF ou encore Implenla.

### **CapitalProximité**

Depuis la création de CapitalProximité par les associations régionales (1998), la déléguée est présente au comité directeur. Celui-ci a travaillé principalement sur un nouveau modèle économique qui se veut être un outil inter-cantonal et ainsi bénéficié d'un soutien financier de la Confédération.

### **CODEV – Coordination du développement économique vaudois)**

La CODEV est composée des représentants techniques des 11 associations régionales vaudoises. Hormis les séances plénières, les travaux sont effectués au sein de deux plateformes ; l'une est consacrée au développement régional (présidence M. Freudiger, Régionyon) et l'autre est consacrée au développement économique sous la présidence de Mme Ariane Rochat, Lausanne Région.

### **Bioalps.org**

Cette initiative de valorisation des sciences de la vie sur l'arc lémanique a été initiée principalement par Lausanne Région en 2000. Reprise en gestion par les cantons de Vaud et de Genève, Bioalps a fêté cette année ses 10 ans et Lausanne Région fut évidemment associée à cet anniversaire. Nous avons pu ainsi lors d'une cérémonie qui s'est déroulée dans les bureaux genevois de Serono, rappeler l'importance des associations régionales dans le tissu économique et la capacité qu'elles ont à initier des projets d'envergure nationale, voire internationale.

## Supports promotionnels

Le département a finalisé le cycle d'édition de brochures promotionnelles, par l'impression de la traduction anglaise de la publication « au service des entreprises ».

## SYNTHÈSE

Les travaux ont été rendu possibles grâce aux 82 représentants politiques des secteurs et des techniciens sollicités (selon les sujets traités), qui se sont réunis à l'occasion de 98 séances.

Comme le met en évidence le contenu de ce rapport, l'année 2011 a été pour Lausanne Région marquée par la poursuite, la consolidation et le lancement de nouveaux projets, malgré le changement de législature et la constitution des commissions avec les nouveaux Conseillers municipaux.

Si la mise en œuvre de la LADE a engendré un travail opérationnel supplémentaire pour les départements agglomération et promotion économique, elle a permis à Lausanne Région, au travers de sa stratégie, de renforcer sa place au sein du paysage cantonal.

Malgré le départ de deux personnes, et la maternité d'une troisième, Lausanne Région a pu assurer son rôle de plateforme de coordination. Lausanne Région s'attache à mettre en réseau et communiquer les informations entre différents partenaires. Sur plusieurs thématiques, notre association est considérée comme un acteur incontournable auprès des instances publiques, privées et institutionnelles.

## CONCLUSION DU SYNDIC

A peine tournée, la dernière page de la législature voit s'écrire un nouveau chapitre de notre communauté villageoise dont la durée est fixée à cinq ans. Le Peuple souverain ayant décidé que les Conseils communaux des villages devront, dès 2016, se soumettre à l'élection au système proportionnel, nous prenons acte de cette volonté, qui est aussi la décision de notre corps électoral.

Est-ce à dire que notre « entente » est morte ? Que nenni, mais pour éviter qu'à terme ne s'ouvre le débat stérile des « guerres partisans », il nous incombe de communiquer auprès de notre population, à chaque fois que l'occasion se présente. En 2011, nous l'avons aussi fait par le biais du journal « Le Courrier de Lavaux-Oron », qui parle de manière exhaustive de Belmont, et nous remercions les autres médias (24 Heures et le Régional) pour leur couverture des débats de notre Conseil communal ou de nos activités festives.

Reste notre site Internet, qui voit ses visiteurs en forte augmentation. Mais ce média a un côté volatile, s'il ne se renouvelle pas constamment. Merci à notre « Webmasterin » Isabelle Fogoz, et à nos correspondants « internes » ou issus de notre vie associative pour leur pierre apportée à cet édifice virtuel.

Alors, préparons ensemble la vie politique future de notre village, afin qu'elle vive dans un ensemble certes proportionnel, mais harmonieux.

Pour conclure : un syndic et son équipe municipale soudés, et du personnel communal avec un état d'esprit gagnant, voilà la recette du succès pour Belmont. Que tout le monde soit ici sincèrement remercié.

Merci aussi au Conseil communal, de hier et d'aujourd'hui, de la confiance accordée tout au long de cette année à cheval entre deux législatures.



Gustave MUHEIM, Syndic

# DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX – FORÊTS - VIGNES

**PPP** (PCI, POLICE, POMPIERS)

*M. Daniel DELAPLACE, Municipal*



## **PRÉAMBULE**

Jusqu'au 30 juin 2011, les « Domaines », « Bâtiments communaux », « Forêts » et « Vignes » ont été gérés par M. Gilbert Moser, Municipal.

## **DOMAINES & TERRAINS**

### ***Glissement des Bas-Monts***

Toujours sous surveillance, le site n'a pas fait l'objet de mauvaise surprise durant l'exercice considéré.

### ***Sentier des Gottes - Dailles***

Réfection du chemin pédestre effectué par une section appui de l'ORPC (Organisation régionale de la protection civile Lausanne-Est).

## **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

### ***Conciergerie***

Avec effet à fin 2011, M. et Mme Willy et Marcelle BOVEY ont fait valoir leurs droits à la retraite. Au service de la commune depuis 1977, respectivement 1990, tant Willy que Marcelle ont gagné le respect et l'amitié de tous par le professionnalisme et l'engagement manifestés dans un travail, pas toujours facile ou agréable.

Ils ont été fêtés dignement par leurs collègues et les autorités communales.

Mme Manola TORNARE, actuellement auxiliaire à 20 % pour l'entretien de l'Espace Cancoire (non compris le CVE « Les Moussaillons ») et intervenant en appui pour le nettoyage de la Grande Salle succédera à Mme Marcelle BOVEY et verra son taux d'occupation augmenter d'autant en 2012.

### ***Bâtiment des Services extérieurs***

Entretien courant. Changement du tableau de réglage du chauffage, pour en améliorer l'efficacité.

### **Bâtiment administratif**

Entretien courant. Rien de particulier à signaler.

### **Bâtiment de l'Auberge communale**

Lors de sa séance du 30 juin 2011, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 134'000.00 afin de réaliser une étude en vue de réhabiliter le restaurant et de rénover l'enveloppe du bâtiment.

M. NICOLET, architecte du bureau JUILLERAT, JACQUEROD et NICOLET SA à Lausanne, a été mandaté pour réaliser l'étude complète des travaux à concrétiser sur la base de l'avant-projet.

Pour pouvoir associer le futur exploitant à cette démarche de rénovation, la Municipalité a poursuivi la procédure de sélection commencée en 2010. En février 2011, un jeune couple, M. et Mme Mehdi et Kathleen LANG, a été informé que leur candidature était retenue pour la reprise de l'Auberge, prévue à l'automne 2012. Les procédures de mise à l'enquête publique puis du permis de construire ont été lancées.

Une demande de crédit de rénovation et de transformation sera soumise au Conseil communal, en février 2012.

### **Grande Salle**

Deux problèmes récurrents ont fait l'objet d'interventions en 2011. Il s'agissait d'améliorer l'efficacité de la cheminée et d'optimiser le rendement de la chaudière.

### **Salle de gymnastique et terrain de sports**

Entretien courant. Le terrain de sport, dont le drainage a parfaitement tenu, n'a pas souffert de la forte affluence de la Régionale, manifestation qui avait installé la cantine à cet endroit stratégique du village.

### **Collège**

Travaux d'entretien courant, avec notamment une intervention pour éliminer l'humidité qui s'était accumulée dans un mur sous l'escalier du rez-de-chaussée.

### **Espace Cancoires**

Rien à signaler si ce n'est une intervention pour diminuer la température excessive rencontrée en été et éviter ainsi de compromettre le confort des petits moussaillons.

### **Maison Pasche**

En 2011, sur la base du préavis accepté par le Conseil communal en novembre 2010, l'étude pour la réhabilitation de cet immeuble communal s'est poursuivie.

Mandaté par la Municipalité, le bureau Pont 12, architectes SA, a étudié plusieurs possibilités d'aménagement. La Commission de suivi de cet objet a été informée en mai 2011. L'enquête publique a eu lieu en automne 2011.

Comme pour l'Auberge communale qui lui fait face, une demande de crédit de rénovation et de transformation sera soumise au Conseil communal en février 2012.

### **Rural du Signal**

Rien à signaler.

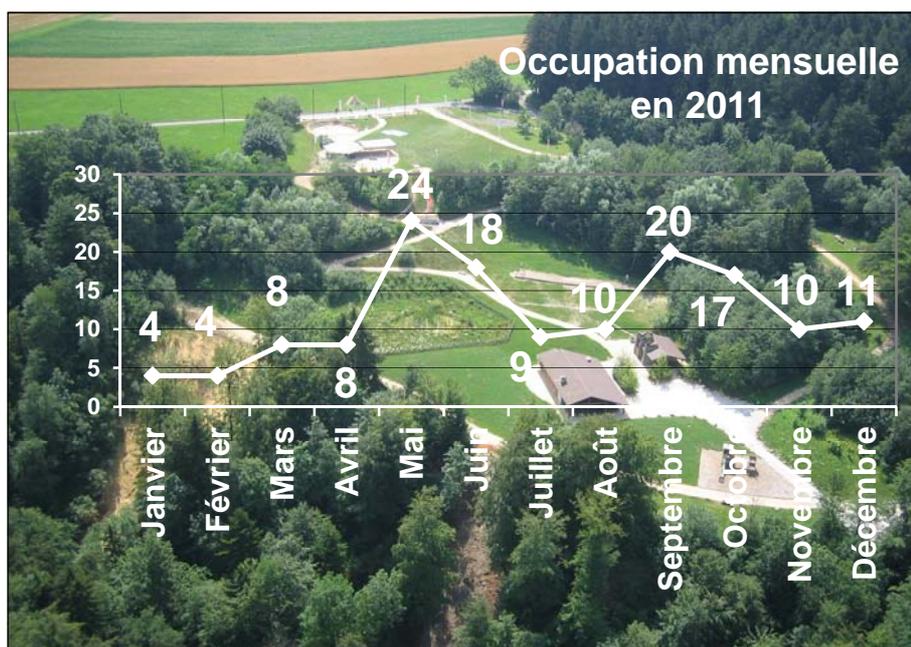
## Refuges

### Refuge des Bas-Monts

La location a toujours beaucoup de succès. Ci-après, détails par catégorie et comparaison avec les années précédentes :

| Catégories                         | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|------------------------------------|------|------|------|------|
| Habitants de Belmont               | 60   | 62   | 63   | 55   |
| Locataires extérieurs              | 72   | 63   | 77   | 67   |
| Sociétés locales et usage communal | 9    | 9    | 5    | * 21 |
| Total                              | 141  | 134  | 145  | 143  |

\*Compris dans ce chiffre, les 12 jours de réservation/occupation pour la Régionale des musiques en mai.



On peut noter une diminution des locations en juillet et août 2011 mais une nette augmentation en septembre et octobre.

### Refuge de Malatête

Reporté depuis de nombreuses années dans les plans d'investissements, ce dossier a subi une forte accélération en 2009, provoquée par les velléités fédérales de durcir les conditions de construction en milieu forestier. Sur la base d'un préavis d'intention accepté par le Conseil communal et d'une présentation à la Commission de suivi, une demande de crédit pour la reconstruction du refuge a été soumise au Conseil communal en mars 2011, lequel l'a acceptée.

A relever le mode de financement original de cet objet. D'un montant global de près de Fr. 200'000.00, ce montant sera diminué de près de Fr. 140'000.00 (montant estimé des donations et travail des bénévoles) et amorti immédiatement pour le solde par un prélèvement sur le compte de réserve prévu à cet effet. Les montants qui précèdent étant tirés du préavis, ce n'est qu'après la fin des travaux du premier trimestre 2012, que nous pourrons chiffrer le coût exact du bâtiment.

Réalisé en 2011, avec du bois provenant des forêts communales, notre refuge forestier, construit « plus beau qu'avant », permettra d'offrir aux habitants de Belmont l'occasion de passer de bons moments dans la forêt du Signal.

Prévue en 2012, la cérémonie d'inauguration officielle sera l'occasion de revenir sur l'élan de générosité financière des sociétés ou de particuliers du village et des environs. Ce sera aussi l'occasion de dire un merci public à Gilbert Moser, qui dès 2009 a porté ce projet, avec l'appui bienveillant du Service cantonal des forêts.

## Autres bâtiments

### Fontaines

Courant 2010, un charpentier a été mandaté pour qu'il fasse des propositions, tant pour remplacer par une charpente avec tuiles la « dalle » de la Fontaine du Coin d'En Bas que la rénovation de la toiture existante de la Fontaine des Corbaz.

Un préavis n'a pu être soumis en 2011 au Conseil communal. Il le sera courant 2012.

Les rénovations prévues seront traitées en parallèle à la création de couverts à conteneurs (Coin des Corbaz, route du Signal, chemins des Ecaravez, de Villars et du Courtillet)

# FORÊTS

Prise de contact avec M. Reynald KELLER, Inspecteur forestier et M. Sébastien ROCH, notre garde forestier, lors d'une séance de martelage à proximité du Refuge de Malatête; séance à laquelle a été associé M. Stéphane RUBY. Dans l'intérêt de la gestion future des forêts communales, le Boursier et le soussigné ont ainsi pu se convaincre de l'équilibre qu'il y aura lieu de maintenir entre la préservation de la nature et l'exploitation du bois.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011 DU GARDE FORESTIER (EXTRAITS)

### Exploitation des bois

(01.07.2010 au 30.06.2011)

| Martelage 2010-2011 Belmont-sur-Lausanne |                          |                 |          |        |          |        |       |        |
|--|--------------------------|-----------------|----------|--------|----------|--------|-------|--------|
| Division                                 | Lieux-dits endroits      | Genre de coupe  | Résineux |        | Feuillus |        | Total |        |
|  |                          |                 | Tiges    | Sylves | Tiges    | Sylves | Tiges | Sylves |
| 101                                      | Bas-Monts                | Eclaircie       | 76       | 141    | 2        | 3      | 78    | 144    |
| 105                                      | Les Chaffeises           | Mise en lumière | 6        | 8      | 84       | 87     | 90    | 95     |
| 105                                      | Les Chaffeises           | Mise en lumière | 8        | 9      | 67       | 65     | 75    | 74     |
| 104                                      | Route de la Louche       | Réalisation     |          |        | 4        | 5      | 4     | 5      |
| 105                                      | Chaffeises ch. de Sallin | Mise en Lumière | 1        | 1      | 12       | 25     | 13    | 26     |
| Total                                    |                          |                 | 91       | 159    | 169      | 185    | 260   | 344    |

(sylvcs : m<sup>3</sup> sur pied selon tarif d'aménagement vaudois)

L'éclaircie des Bas-Monts a été réalisée dans un peuplement de sapins blancs dense. Le bois a été utilisé pour la réalisation du refuge de Malatête; cette essence étant idéale pour des constructions extérieures.

Les exploitations des Chaffeises ont été effectuées dans le cadre des soins à apporter aux forêts de protection. En effet, nous trouvant dans une zone de glissement, il était devenu nécessaire de décharger ces pentes raides des arbres lourds et penchés. Ces interventions sont subventionnées par la Confédération et le canton.

Nous avons aussi exploité 29 sylves (hors gestion forestière) dans le but de nettoyer le pâturage et de favoriser merisiers et noyers. Nous avons principalement exploité des robiniers, une espèce invasive inscrite dans la liste cantonale.

### Produits

#### Résineux :

|                         |                             |
|-------------------------|-----------------------------|
| Bois de service Refuge: | 70.61 m <sup>3</sup>        |
| Bois de service:        | 50.05 m <sup>3</sup>        |
| Bois énergie:           | 14.00 m <sup>3</sup>        |
| <b>Total résineux :</b> | <b>120.66 m<sup>3</sup></b> |

## Feuillus :

Feu long :  $\frac{195.53 \text{ m}^3}{195.53 \text{ m}^3}$   
Total feuillus :

**Total produits: 316.19 m<sup>3</sup>**

Rapport Résineux/Feuillus (%) : 38.2/61.8

Pour la coupe des Chaffeises, l'offre avec l'entreprise comprenait la reprise des bois (bois en déduction du travail).

## Chablis

*(arbres déracinés sous l'action d'agents naturels)*

Quelques arbres ont été renversés cet hiver au sommet du Signal aux abords des surfaces Lothar. Ils ont été façonnés et écorcés pour éviter une attaque de bostryches. Ils seront débardés et mis en vente lors des prochains travaux d'exploitations prévus cet hiver dans le secteur.

## Fauchage

La plantation à l'ouest du couvert du 700e (reboisée en 2008) a été entretenue par l'équipe communale de Lutry. Les autres parcelles sont hors de la concurrence de la végétation herbeuse et des ronces.

## Entretien des chemins

Cette année, les quelques travaux d'entretien pour l'évacuation des eaux ont été effectués par l'équipe forestière communale de Lutry. Ces différents travaux d'exploitation (chablis, plantation, fauchage et entretien des chemins) se sont élevés à Fr. 2'651.25.

## Subventions

Soins aux jeunes peuplements : Fr. 646.25

Soins aux forêts protectrices : Fr. 14'895.05

# VIGNES

Un printemps sec, chaud et beaucoup d'ensoleillement ont précédé un été contrasté, avec des pluies qui ont réapprovisionné les sources mais pas suffisamment pour combler le déficit de l'hiver et du printemps. Avec la sagesse de ceux qui travaillent la terre, les membres de la commission des vignes de la Confrérie des vignerons ajoutent dans leur rapport que si la météo donne le temps qu'on pense qu'il va faire, eux se contentent plus sûrement de donner le temps qu'il a fait... pour un millésime 2011 plein de promesses.

## Rapport sur l'exploitation 2011

Comme évoqué ci-dessus, les vignes communales sont soumises aux visites de la Confrérie des Vignerons de Vevey.

C'est l'occasion pour les experts de relever l'excellent travail de notre vigneron tâcheron, M. Gilbert FISCHER et de son équipe.

Leur rapport mentionne cette année, que l'étymologie du mot tâcheron signifie « personne qui effectue des tâches ingrates ou pénibles ». Nous nous associons aux experts pour féliciter du travail accompli, toutes celles et tous ceux qui œuvrent tout au long de l'année dans le vignoble communal.

## Comptes

| Comptes 2011         |     |           |
|----------------------|-----|-----------|
| Charges              | Fr. | 26'624.15 |
| Produits inclus dons | Fr. | 29'834.00 |
| Excédent de produits | Fr. | 3'209.85  |



### Remarques sur les comptes 2011

Etant donné que les chiffres concernant la vigne sont d'un montant peu important, il a été décidé de simplifier au maximum la comptabilité, dès 2010. Dès lors, la comparaison ne peut se faire pour cet exercice. Elle sera à nouveau possible dès 2012.

### Productions

#### Récapitulation de la production 2011:

- 1604 kg de Chasselas, sondant à 72.51°
- 412 kg de Pinot Noir, sondant à 91.19°
- 267 kg de Gamaret, sondant à 90.02°
- 296 kg de Garanoir, sondant à 89.29°

Nos livraisons de la vendange 2011, seront de : 1115 litres de Chasselas (blanc), 330 litres de Pinot Noir, 214 litres de Gamaret et 237 litres de Garanoir.

### Label Terravin

Le chasselas blanc 2011 et l'assemblage des cépages rouges communaux 2010, présentés à la dégustation ont obtenu « Les Lauriers d'Or Terravin ».



## PPP

## Police – Protection civile – Pompiers (SDIS)

### Préambule :

Jusqu'au 30 juin 2011, les « 3 P » ont été gérés par M. Gustave Muheim, Syndic.

## POLICE

### Police administrative

#### Documents d'identité

Pour 2011, les demandes de pièces d'identité ont encore diminué :

- cartes d'identité : 143 (159 en 2010 et 286 en 2009)
- passeports (traditionnel) : 0 (13 en 2010 et 208 en 2009).

Le nouveau passeport biométrique remplace les modèles 2003 et 2006, lesquels conservent leur validité jusqu'à leur échéance. Cependant, les démarches pour l'obtention du passeport ne sont plus possibles dans la commune de résidence (depuis mars 2010). Les demandeurs s'inscrivent sur [www.biometrie.vd.ch](http://www.biometrie.vd.ch) et se présentent sur convocation au Centre de biométrie, voie du Chariot 3 à Lausanne-Flon. Son prix est de Fr. 140.00.

Si les démarches pour l'obtention des cartes d'identité peuvent encore être faites auprès des communes, la « Berne fédérale » prévoit d'imposer une centralisation. L'association des communes suisses tente actuellement d'infléchir cette démarche.

## Commandements de payer (CP)

Cette année, nous en avons notifié 494 (579).

Depuis le départ à la retraite de M. Grand, la notification est assurée par la Police intercommunale et son coût est intégré dans le « carnet du lait » de ladite police. En 2011, l'Office des poursuites nous a versé Fr. 10'227.00 pour ce travail « ingrat ».

| Récapitulation           | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|--------------------------|------|------|------|------|------|
| Notification CP          | 366  | 368  | 332  | 579  | 494  |
| Cartes d'identité        | 288  | 270  | 286  | 159  | 139  |
| Passeports               | 202  | 176  | 208  | 13   |      |
| Passeports biométriques* | 18   | 29   | 54   |      |      |
| Bulletins d'hôtel *      | 641  | *    | *    |      |      |

\* Les passeports biométriques ne sont plus délivrés par la Commune depuis 2010 - s'agissant des bulletins d'hôtel, ils sont, depuis 2008, collectés par la Gendarmerie de Paudex.

## Commission communale de police

En 2011, la Commission de police a reçu 13 (32 en 2010) dénonciations et plaintes qui ont produit autant d'ordonnances pénales.

1 opposant (4 en 2010) a été convoqué à une audience de la Commission de police.

Le 38% (59% en 2010) des plaintes reçues provient de propriétaires privés et concerne le stationnement illicite sur fonds privés. Le nombre de ces plaintes est passé de 19 à 5.

## Cimetière et inhumations

Durant l'année 2011, nous avons compté 9 décès dans la commune, soit cinq de moins qu'en 2010. Dix cérémonies funéraires ont concerné notre cimetière; 5 défunts ont trouvé sépulture au cimetière de Belmont-sur-Lausanne, 4 défunts reposent dans d'autres lieux funéraires et seule une urne cinéraire a été remise à la famille. Une inhumation concernait une défunte domiciliée en dehors de Belmont-sur-Lausanne de son vivant, mais ayant vécu plus de 30 ans dans la commune.

## Jardin du souvenir

Pour répondre à un souhait d'une partie croissante de la population, la Municipalité avait porté la réalisation de ce lieu de recueillement au budget 2011. Sa réalisation a débuté et se terminera en 2012. Des contacts ont été pris auprès du centre funéraire de Montoie à Lausanne, qui a réalisé récemment un nouvel ouvrage de ce type, et à Pully où un projet identique est en cours.

Longtemps lié à la sépulture des indigents, la perception populaire du jardin du souvenir s'est profondément modifiée. Le fait de mettre à disposition de la collectivité un emplacement fleuri en permanence et qui ne sera jamais désaffecté répond aujourd'hui à un besoin réel de notre société.

C'est M. Bernard Burri qui a piloté cette réalisation avec sensibilité, en parvenant à concilier les aspects techniques et la dimension spirituelle à sauvegarder dans ce genre de réalisation.

## Signalisation

La commande de la signalisation lumineuse du carrefour route des Monts de Lavaux / chemin de La Cure a été remplacée, conformément à la demande de crédit extrabudgétaire présentée par la Municipalité à la Commission des finances. Suite à un accident survenu à l'intersection des routes des Monts de Lavaux/Arnier, un mât de signalisation a été entièrement détruit et a dû être remplacé. La conductrice fautive, s'est spontanément annoncée à la Police et au service technique. Ce geste civique lui évitera des poursuites judiciaires. En revanche, les frais liés au remplacement du mât lui ont été facturés.

Diverses interventions du service de la signalisation routière de la commune de Pully ont permis de rafraîchir certains points de la signalisation horizontale.

Le Service des routes a accepté les demandes de légalisation de la signalisation de la Pharmacie de Belmont-sur-Lausanne et du ralentisseur de la route du Burenoz, à la hauteur de la sortie des bâtiments Auteuil-Longchamp.

La signalisation mise en place lors des travaux à la route de La Louche a bien fonctionné. Seul, un cas a nécessité l'intervention des forces de l'ordre. Des contrôles ponctuels ont été effectués dans un but de prévention.

### **Prévention de la criminalité**

Parallèlement à la présence des agents de la Police intercommunale sur le terrain, la Police cantonale anime le concept de surveillance mutuelle des habitants. La division criminalité de la police cantonale renseigne régulièrement, par un bulletin d'information sur les événements qui se sont produits sur le territoire communal. Elle prodigue les conseils de prévention dans le cadre du concept de surveillance mutuelle, mis en place à Belmont dès 1993.

### **Circulation**

La Municipalité a adressé 26 avertissements pour infraction à la circulation interdite, 4 pour infraction au stationnement et 1 pour comportement inadapté. Il est important de préciser qu'on ne relève aucun cas de récidive.

### **Stationnement**

La Municipalité a délivré 9 autorisations d'utilisation du domaine public, qui ont généré un montant de Fr. 1'260.00, représentant les heures et les déplacements consacrés pour la pose et la dépose de la signalisation.

### **Police sanitaire – Police des chiens**

Le responsable de la police administrative n'a pas été sollicité à ce propos en 2011.

### **Divers**

**14 plaintes** ont été déposées pour dégâts à la propriété, dont 8 concernant des graffitis.

Au niveau des mesures préventives :

- **21 courriers et 10 rappels** concernant l'élagage des haies ont été envoyés aux propriétaires pour mise en conformité, selon l'art. 75.2c du Règlement de Police, art. 8 al. 1 et 9 al. 2 du Règlement d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (RLRou).
- **14 courriers et 1 rappel** concernant le fauchage des parcelles ont été envoyés aux propriétaires pour mise en conformité, selon l'article 124 du Règlement de Police.
- **25 lettres d'avertissement** ont été adressées pour usages non autorisés des places de déchets

## **TAXIS**

L'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, dont Belmont fait partie, avec onze autres collectivités locales des environs de Lausanne, occupe 5 collaborateurs/trices (2,95 ETP).

Cette association gère notamment les autorisations accordées tant aux compagnies qu'aux exploitants particuliers.

En quelques chiffres, ce sont 514 conducteurs réguliers ou auxiliaires qui ont effectué plus de 1'500'000 courses en 2011; ceci au profit des usagers de l'agglomération lausannoise.

Le Conseil intercommunal de l'association s'est réuni à 2 reprises. Belmont y est représenté par M. Daniel Delaplace, Municipal et M. Christian Stutz, Conseiller communal et délégué de la CCAR.

## ***POLICE INTERCOMMUNALE DE PULLY – PAUDEX – SAVIGNY ET BELMONT***

Création d'une association entre les Communes de Pully, Paudex, Savigny et Belmont-sur-Lausanne, sous la dénomination :

### ***Association de communes « Sécurité Est Lausannois »***

#### ***Rappel historique***

En 2006, le Conseil communal a approuvé la décision municipale d'adhésion de la Commune de Belmont à l'entente intercommunale entre les Communes de Pully, Paudex et Savigny, pour une collaboration en matière de police. C'est ainsi que dès le 1er septembre, la Police intercommunale a été en charge des tâches de police de sa compétence, sur le territoire communal de Belmont.

En 2007, les prestations de l'Intercommunale répondant à leurs attentes, les quatre Municipalités ont mis sur pied un groupe de travail afin de renforcer cette collaboration.

A Belmont, nous savons que l'Exécutif veut, comme par le passé, décider de la sécurité sur sa commune et par conséquent, qu'il entend en assumer le financement.

La Municipalité a aussi cherché à renforcer la collaboration régionale. En effet, dans le domaine de la sécurité, comme dans tant d'autres, une association performante et attractive financièrement doit pouvoir desservir un important bassin de population.

Après le temps d'arrêt de l'année 2009, soit le dépôt de l'initiative dite « d'Artagnan », le peuple vaudois a choisi le modèle des polices coordonnées.

Conséquence d'une démarche voulue et maîtrisée par les quatre communes partenaires, la création de l'association a été acceptée début 2011, par les différents conseils communaux.

#### ***Organes de l'association***

Dotée d'un Conseil intercommunal de 19 membres, notre organe délibérant a désigné ses 3 représentants, soit Mme et MM les Conseillers communaux Marie-Alix SOUYRIS, Didier BERARD et Jean-Marc MAYOR.

La Municipalité a désigné ses représentants, MM. Jean-Charles BARTOLACELLI, au Conseil intercommunal et Daniel DELAPLACE, au Comité de direction.

Après avoir été mises en place par Monsieur Jean-François CROSET, Préfet du district, lors d'une manifestation qui a eu lieu à Belmont, le 08.09.2011, les autorités du Conseil intercommunal et du Comité de direction se sont immédiatement mises au travail, respectivement sous la présidence de M. Jean-Philippe CHAUBERT, Conseiller communal à Paudex et de M. Gil REICHEN, Syndic de Pully.

#### ***Corps de police de l'association***

Pour être opérationnel au 01.01.2012, le Corps de police de l'Association « Sécurité Est Lausannois » a entrepris de se préparer à ses nouvelles missions, en parallèle à son actuel travail de sécurité de proximité. Ceci permettra à nos policiers de maintenir un niveau de sécurité enviable dans la région de l'Est lausannois et de répondre ainsi aux attentes de la population.

#### ***Police intercommunale pour Belmont***

Nous vous soumettons ci-après quelques chiffres en rapport avec l'activité de « l'Intercommunale » pour son dernier exercice 2011 :

## Contrôle de la circulation

- 30 heures de contrôle «radar» effectuées sur 4 artères différentes : 3'810 véhicules contrôlés.
- 427 contraventions (soit 11,20%) relevées : 9 conducteurs dénoncés auprès du Ministère public (dépassement de plus de 15 km/h) et 3 auprès du Juge d'instruction (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées : 55 km/h au ch. de Villars (zone 30 km/h) et 84 km/h à la rte des Monts de Lavaux (50 km/h).
- Ivresse au volant sans accident : + 0,5‰ = 0 + 0,8‰ = 0
- Ivresse au volant avec accident : + 0,5‰ = 0 + 0,8‰ = 0
- Amendes encaissées : règles de la circulation - radar Fr. 46'920.00

## Récapitulatif des heures pour Belmont

Nombre d'heures planifiées au 31 décembre 2011 selon convention = 3'120 h.

Nombre d'heures réelles au 31 décembre :

|   |               |
|---|---------------|
| • interventions                                     | 278h30        |
| • contrôles de circulation                          | 193h30        |
| • rédaction d'écrits                                | 53h00         |
| • patrouilles motorisées                            | 1'943h00      |
| • patrouilles pédestres – cyclistes                 | 385h00        |
| • contrôles du stationnement (assistants de police) | <u>271h00</u> |
| • TOTAL   | 3'124h00      |
| • Différence :                                      | 4h en «plus»  |

## Frais de fonctionnement

|   |            |               |
|---|------------|---------------|
| • participation selon Convention        | Fr.        | 257'000.00    |
| • prestations «hors Convention» + radar | Fr.        | 28'321.25     |
| • prestations Commission de police      | Fr.        | 1'370.55      |
| • carnets d'amendes d'ordre             | <u>Fr.</u> | <u>216.00</u> |
| • Total                                 | Fr.        | 286'907.80    |

# Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)

## Préambule

En 2011, le SDIS a subi de profondes modifications dans notre région. Elles ont eu d'importantes répercussions sur l'organisation de nos services d'incendie et de secours.

Rappelons qu'en octobre 2010, une convention de collaboration administrative a été signée entre les Municipalités de Pully et de Belmont. La signature de ce document concrétisait la première étape d'une fusion imposée aux communes de Pully, Paudex, Lutry et Belmont, avec effet au 01.01.2014; ceci sur la base d'une nouvelle loi cantonale (LSDIS), entrée en vigueur le 01.01.2011. Les communes se sont ainsi vues octroyer un délai de 3 ans pour regrouper leurs services de lutte contre l'incendie et de secours dans des entités régionales, à même de garantir une efficacité uniforme des interventions sur tout le territoire cantonal.

## **Collaboration intercommunale**

Les quatre municipaux du feu des communes concernées, se sont ainsi réunis à 2 reprises en octobre 2011, pour fixer le cadre politique de la fusion des SDIS de la Paudèze (Pully-Belmont) et Porte de Lavaux (Lutry-Paudex) ; avec l'appui technique d'un représentant de l'ECA, lors de la deuxième séance.

Ces travaux s'accéléreront en 2012. Les EM des SDIS y seront associés et les personnels consultés, quant aux aspects opérationnels.

Le système de « sapeurs » de milice est l'élément prépondérant à préserver dans cette réforme; ceci devrait être possible grâce à la motivation sans faille des « soldats du feu », lesquels ont, par ailleurs, déjà parfaitement réussi en 2011 la fusion des deux corps de Pully et de Belmont.

## **Commission du feu**

Dans l'intérêt de la démarche en devenir et par souci d'efficacité, la Commission feu de Belmont et celle de Pully ont décidé de siéger ensemble, sous la dénomination de Conférences des commissions du feu, chaque commission gardant ses prérogatives municipales. Le Municipal du feu de Belmont en assume désormais la présidence.

Notre commission du feu est en outre composée du Commandant Yann Tornare, de MM. Marc-Etienne Favre et Claude-Alain Moret et du Syndic Gustave Muheim, qui a cédé sa présidence suite à la nouvelle répartition des dicastères municipaux.

## **Extraits du rapport annuel 2011 du Cdt Y. Tornare**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la nouvelle loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) est entrée en vigueur.

Les communes ont trois ans pour mettre en application les nouvelles dispositions du projet de l'ECA, «SDIS Evolution» dont le but est de structurer le territoire cantonal en 34 SDIS régionaux et 76 sites opérationnels. Ces derniers sont les répondants de l'ensemble des missions qui leurs sont confiées dans le secteur attribué.

Chaque SDIS régional est formé d'un détachement premier secours (DPS) et d'un détachement d'appui (DAP). Pour notre région, cela signifie qu'au 1er janvier 2014, les quatre communes de Belmont, Paudex, Pully et Lutry ne formeront plus qu'une seule entité avec trois casernes (Belmont, Pully et Lutry), proposant un contingent d'environ 80 pompiers formés pour les missions du DPS et d'un apport de personnel DAP d'environ 140 sapeurs ; le tout pour un bassin de population de plus de 30'000 habitants.

Depuis plus de 2 ans, le SDIS de Pully et le SDIS de Belmont se sont préparés à cette nouvelle organisation. Dans un premier temps, une fusion administrative entre les 2 communes a été choisie sous la nouvelle entité «SDIS de la Paudèze»

## **Etat-Major**

L'Etat-Major est formé du commandant, de son remplaçant, du responsable de l'instruction, du responsable technique, de deux responsables du matériel et d'un quartier-maître. Une secrétaire vient compléter l'équipe EM.

L'EM a tenu 14 séances pour assurer la marche du service. 1280 heures ont été nécessaires pour effectuer les diverses tâches prévues dans le cahier des charges.

Courant de l'année, Jean-Louis Schlaefli, pour des raisons de surcharge professionnelle, a fait part de sa volonté de quitter son poste de commandant. C'est son remplaçant, le cap Y. Tornare, qui a assuré l'intérim au pied levé, avant de se voir confier la direction du SDIS de la Paudèze, par les Municipalités de Pully et Belmont.

## Effectifs

Au 1er janvier 2011 98 sapeurs-pompiers constituaient l'effectif du SDIS. 16 recrues sont venues compléter les rangs. L'année 2011 a vu le départ de 6 collaborateurs, principalement dû à des changements de domicile ou à un manque de disponibilité pour des raisons professionnelles. Nous avons clôturé l'année avec 108 miliciens.

## Activités du Corps

La revue quinquennale du SDIS s'est déroulée samedi 10 septembre 2011.

Le matin à Belmont, des chantiers de présentation et un exercice d'intervention avec sauvetage ont précédé la réception du nouveau tonne-pompe (TP1000) remis par l'ECA et qui sera stationné sur notre site.

L'après-midi à Pully, des démonstrations suivies par un cortège de présentation des troupes et des véhicules, accompagné par la Fanfare de Pully ont précédé une partie officielle où la Municipalité, l'ECA et le Service du Feu ont eu l'occasion de remercier chaleureusement le Cap. Jean-Louis Schlaefli pour ses années de commandement à la tête des pompiers de Pully, puis du SDIS de la Paudèze.



*Nouveau TP1000 remis par l'ECA pour le site de Belmont*



*Exercice d'intervention lors de la revue à Belmont*



*Passage en revue des troupes du commandant Jean-Louis Schlaefli*

En collaboration avec l'ECA, les 3 journées cantonales de formation pour les aspirants sous-officiers ont été organisées de même qu'en collaboration avec le Groupement Vaudois des Jeunes sapeurs-pompiers (JSP), les 3 journées cantonales et la revue des JSPS ont été mises sur pied.

Une délégation a participé au 104ème Concours Cantonal de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers qui se déroulait à Morges. Nos représentants ont défendu les couleurs du SDIS de la Paudèze pour les disciplines tels que la motopompe, le gymkhana et l'individuel avec de très bons résultats.

Une équipe de 8 rameurs a participé et gagné les deux concours des sociétés de sauvetage de Pully et de Lutry.

En plus de la traditionnelle broche familiale sur le site des Bas-Monts et du Noël des enfants au local de Pully, une équipe a tenu le stand du Téléthon à Belmont.

## Alarmes et Interventions

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, le SDIS a été alarmé à 163 reprises, 39 fois sur le territoire de Belmont et des Monts-de-Pully, 117 fois sur Pully, 2 fois sur Paudex et 5 fois sur Lutry. La teneur de ces alarmes est la suivante: 38 feux dont 6 en renfort du SDIS Porte de Lavaux (Lutry-Paudex), 38 inondations, 13 sauvetages de personnes bloquées dans des ascenseurs, 40 alarmes automatiques, 21 interventions diverses, 6 interventions DCH (défense contre les hydrocarbures), 5 interventions éléments naturels, 2 interventions en prévention (odeur de gaz), pour un total de 1341 h d'engagement.

Ces interventions se sont déroulées 66 fois pendant le service de piquet du week-end qui va du vendredi soir 18h00 au lundi matin 06h00, 65 fois la semaine en journée de 06h00 à 18h00 dont 13 entre 12 et 13 heures et à 32 reprises en semaine, de nuit.

## Service de Permanence

Afin d'assurer la conduite des interventions, l'ECA requiert et subventionne en fonction de la catégorie du site, un certain nombre d'intervenants.

La fusion a permis la mise en place d'un seul officier chef d'intervention qui couvre l'entier du territoire. Il répond pour toutes les alarmes et se déplace avec le véhicule de fonction Carlo 9.

Le site de Pully, en catégorie C, doit garantir un service de piquet de jour nominatif en semaine (06h00-18h00), composé d'un 1 chauffeur et de 2 hommes, assuré par roulement dans l'effectif des employés communaux incorporés volontaires, ainsi que par les autres intervenants, membres du SDIS, disponibles en journée. Ils sont astreints en permanence week-end compris.

Pour le site de Belmont, en catégorie B, 2 sapeurs-pompiers sont requis le week-end et les jours fériés.

En semaine, les employés des services extérieurs, astreints d'office aux pompiers pour le service de jour et quelques collaborateurs motivés au sein des bureaux de la Commune assurent le service de permanence.

Cette organisation permet d'avoir à disposition du personnel en suffisance pour les alarmes de jour. Un service de piquet de nuit nominatif en semaine (18h00-06h00), de 3 à 4 hommes par commune, est assuré principalement par les autres membres du SDIS. Les services de jour, de nuit et de week-end, jours fériés compris ont totalisé 37'848 heures de permanence.

## Service de Gardes

14 services ont été mis sur pied pour assurer la surveillance et/ou la prévention pendant des manifestations telles que «La Course à travers Pully», la «Régionale des musiques de Lavaux» à Belmont, la fête du 1er août sur les 2 communes, le «Marathon de Lausanne», ainsi que différentes missions de parcage.

Les 3 séances de présentation et d'essai des divers engins des sapeurs-pompiers, à des jeunes de 10 à 15 ans dans le cadre du passeport-vacances, ont toujours autant de succès et affichent complet à chaque édition.

## Exercices et formation

L'année 2011 a vu l'arrivée d'un nouveau règlement fédéral d'aide à la conduite. Les exercices se sont déroulés selon le programme général accepté par les Municipalités. Le thème d'instruction général décidé par l'ECA pour l'année était «Aide à l'intervention et rythme de conduite»

Le responsable de l'instruction en collaboration avec les responsables de détachements a mis sur pied le planning et les thèmes d'exercice: 5 DAP, 7x DPS, 14x ARI + 8 soirées à la piste gaz de la Grangette, 7x Chauffeurs dont 2 jours au Centre de Formation Routière (CFR) à Savigny, 6x cadres, 4x Recrues, une journée à la maison du feu du CRIE à Villeneuve avec le DAP et les recrues et 2 journées au CRIE pour le DPS, 4 demi-journées de formation ont réuni nos intervenants du DPS jour.

La collaboration intercommunale avec le SDIS Porte de Lavaux s'est faite pour les exercices recrues, le DPS et les cours de cadres

Au total, 3963 heures d'exercices qui ont été dispensées. Ces divers exercices ont été effectués sur le territoire des quatre communes et chez quelques particuliers, remerciés pour avoir généreusement prêté leurs locaux.

### **Cours Cantonaux ECAFORM**

16 recrues ont participé aux 2 jours de formation de base dispensés par l'ECA. 40 pompiers ont suivi des cours spécifiques totalisant 143 jours de formation.

### **Dossiers Techniques**

L'officier technique a mis à jour les plans de cheminements et les plans d'interventions. Par ailleurs, 17 dossiers de mise à l'enquête, tant pour Belmont que pour Pully, ont été soumis au SDIS pour remarques et observations. Celles-ci portent principalement sur les accès aux bâtiments pour les véhicules de secours, l'accès aux machineries d'ascenseurs et sur le positionnement des points d'eau ou des citernes à gaz.

### **Conclusions du Commandant**

Dans son rapport, pour cette première année d'activité du SDIS de la Paudèze, le Commandant tient à remercier son état-major, les cadres et tous les pompiers qui se sont investis dans leurs missions.

Il relève que le regroupement du personnel de 2 sites, lesquels défendent pourtant les mêmes valeurs, ne s'est pas déroulé sans heurts. Cependant, en manifestant un bel esprit d'ouverture, chacune et chacun a su voir les aspects positifs de la fusion et en tirer bénéfice.

Maintenir un haut niveau de formation et entretenir la motivation de chacun restent les soucis principaux, d'autant plus que l'effectif ne va pas en augmentant, au contraire de la charge de travail.

Le Commandant Yann Tornare relève que si aujourd'hui des miliciens s'impliquent pendant leur temps libre pour cette noble cause, il faut rester attentif à trouver des solutions pour motiver et fidéliser les jeunes sapeurs-pompiers qui représentent la relève.

Il remercie les partenaires sécuritaires que sont la Police intercommunale, la PCi, le SDIS Porte de Lavaux et les collègues du SPSL avec lesquels notre SDIS entretient d'excellentes relations, tant au niveau des interventions que dans le cadre de manifestations.

Le Commandant termine son rapport en remerciant les Municipalités de Pully et de Belmont ainsi que les membres de la Conférence des commissions du feu qui lui accordent leur confiance et leur soutien dans l'exercice du mandat qu'elles lui ont confié.

### **Conclusions de la Municipalité**

Le Commandant Jean-Louis Schlaefli ayant demandé à rentrer dans le rang, la Municipalité le remercie pour avoir fait bénéficier la population de l'Est lausannois de son engagement et de ses vastes connaissances techniques durant de si longues années.

Elle réitère ses félicitations et son appui à Yann Tornare pour sa nomination à la tête du SDIS de la Paudèze.

Elle adresse enfin ses remerciements à toutes celles et à tous ceux qui, parfois dans la fumée, mais souvent dans l'ombre, travaillent pour protéger les personnes et les biens.

# Protection civile

## *Extraits du rapport annuel 2011 du Cdt J.-F. Delessert*

### Introduction

Au cours de sa 14<sup>ème</sup> année d'activité, l'Organisation Régionale de Protection Civile (ci-après ORPC) de Lausanne-Est (Pully – Paudex – Belmont-sur-Lausanne) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités du Comité Directeur. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

### Autorités

Le **Comité Directeur**, présidé par M. M. Lambert, Municipal à Pully et composé de MM. G. Muheim, Syndic de Belmont-sur-Lausanne et C. Quartier, Municipal à Paudex, s'est réuni à 2 reprises.

Au 30 juin 2011, MM. Martial Lambert, Municipal à Pully, Daniel Delaplace, Municipal de Belmont-sur-Lausanne et Gérald Fontannaz, Municipal de Paudex, ont formé le Comité de la nouvelle législature. Celui-ci s'est réuni à deux reprises, pour vérifier les comptes 2010 et fixer les priorités du budget 2012.

**La Commission régionale**, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune) a tenu 2 séances d'études pour les présentations du budget et des comptes. Deux nouveaux membres ont été désignés par leur Municipalité. Il s'agit de M. Stéphane Coendoz, Ville de Pully, et Mme Claudine Gygi, Commune de Belmont-sur-Lausanne, qui rejoint M. Bernard Burri, reconduit dans sa fonction pour la nouvelle législature. En vertu du tournus, c'est Mme Claudine Gygi qui présidera cette commission.

### L'ORPC en intervention

Les engagements peuvent découler de situations d'urgence, se faire d'une manière planifiée au profit de nos partenaires sécuritaires pour des missions touchant la sécurité de la population, ou de manifestations comme la Course à travers Pully, le Festival for Noise ou le Marathon.

L'appel en situation d'urgence relève toujours du défi, la difficulté consistant à mobiliser un contingent suffisant de miliciens PCi.

### Actualités

Outre divers engagements, dont un appui à l'ORPC de Lavaux, pour la recherche d'une personne disparue, notre ORPC a géré 40 exercices; ceci pour un total de 1393 jours de services, 671 personnes convoquées, 37 dossiers de défaillances et 89 dispenses accordées.

L'année 2011 a été marquée par GYMNAESTRADA. Ce ne sont pas moins de 19'000 gymnastes amateurs qui ont été accueillis dans notre région par 4'400 bénévoles. L'ORPC a contribué au succès de cet évènement populaire en collaborant à l'hébergement de 1200 participants portugais dans les collèges de Pully et en installant, puis en exploitant une cellule de conduite et de coordination.

Appui également de notre ORPC et importante contribution au succès de la Régionale des musiques à Belmont en mai 2011. A cette occasion, deux sections d'appui ont été engagées pour l'installation puis la reddition des infrastructures nécessaires à cette manifestation.

Concernant notre commune, mentionnons aussi différents travaux d'une section d'appui, pour la réfection de chemins pédestres et la pose de conduites pour le nouveau refuge de Malatête.

En octobre 2011, la section de protection des biens culturels a établi un inventaire des biens culturels de notre commune et leur localisation.

Dans un autre volet de ses missions l'ORPC a engagé sa section sanitaire mobile pour une collecte de sang dans l'est-lausannois, en novembre 2011.

## Organisation

Un commandant, un remplaçant du commandant et un collaborateur logistique exécutent l'ensemble des tâches de la protection civile des 3 communes.

## Technique

5 nouveaux abris privés ont été contrôlés avec la Commission de salubrité des 3 communes. 20 nouveaux dossiers ont été mis à l'enquête, dont 15 dispenses et 5 demandes d'approbation d'abri.

Le contrôle périodique des abris a eu lieu du 10 au 14 octobre. 102 abris ont été contrôlés sur les communes de Pully et Belmont-sur-Lausanne, représentant 3'345 places protégées. 80% des abris contrôlés sont en excellent état.

L'ensemble des constructions et abris publics est régulièrement entretenu et réparé durant l'année. L'abri du collège de Mallieu a été doté des équipements obligatoires selon les directives de l'office fédéral. L'abri de Chantemerle a été révisé au niveau des appareils déshumidificateurs.

Le remplacement des sirènes, projet à l'échelle nationale d'ici à 2015, prévoit le changement de plus de 2'500 sirènes d'ancienne génération par des sirènes de type électronique pour assurer une réserve d'énergie permettant l'émission des signaux d'alarme en cas d'interruption de réseau.

Ainsi, en fin d'année, les sirènes fixes sur les toits du bâtiment administratif de Paudex, l'EMS de Pré-Pariset, et le collège de Mallieu ont été changées. Une nouvelle sirène fixe a été installée sur le bâtiment administratif de l'ECA, avenue Guisan, afin de compléter la couverture de zone de la partie sud-ouest de la Commune de Pully.

## Planification

Les Autorités cantonales et communales reconduisent la planification du plan Canicule. L'objectif pour la région est non seulement de permettre une intervention ciblée des services engagés en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, mais de soutenir les communes afin d'organiser dès le recensement prospectif l'uniformité des actions et en finalité de garantir auprès de la population le suivi de l'action.

Une période d'engagement du 8 août au 30 novembre a été demandée par la Division opérations du Service de la sécurité civile et militaire pour anticiper des mesures d'intervention en cas d'événements lors des nombreux chantiers réalisés sur l'autoroute A9 entre Vennes et Villeneuve.

## Nouvelles des effectifs

L'effectif composé des Formations d'Intervention Régionale (FIR) et d'Appui Régional (FAR) représente le personnel actif, soit 270 personnes. A sa tête, 11 officiers se partagent les domaines suivants :

- Aide à la conduite avec les sections de la Télématique, Suivi de situation et Protection Nucléaire Biologique et Chimique
- Protection & Assistance, incluant la section Sanitaire
- Appui-Sécurité
- Protection des Biens Culturels
- Logistique avec les groupes de Ravitaillement, Transport, Matériel et Constructions.

Ils reçoivent chaque année les objectifs du commandant et sont amenés à gérer, dès le concept, la réalisation de l'instruction auprès des miliciens, permettant l'acquisition des réflexes appropriés.

Dès 2010, deux fois par année et pour la dernière fois en 2011, deux journées ont été réservées pour accueillir les nouvelles recrues. 58 jeunes ont été incorporés dans les différents domaines de la protection civile. Placée juste après leur recrutement, ils ont découvert, pour la grande majorité, la variété des missions et le fonctionnement de la protection civile.

## Association - Institutions

Les officiers et professionnels suivent des formations parallèles dans le cadre de l'Association Cantonale Vaudoise de la Sécurité et de la Protection Civile (ci-après ACVSPC), présidée par M. M. Lambert, et auprès de la Fédération Suisse de la Protection Civile (FSPC). L'ACVSPC regroupant les commandants vaudois et les chefs d'office régionaux, traite des thèmes comme le projet AGILE, avec la projection du regroupement et du fonctionnement des dix régions. Cette Association se veut l'égide de la protection civile vaudoise et peut selon les thèmes être une force de propositions.

Les Présidents des Comités Directeurs des 21 régions vaudoises se réunissent plusieurs fois par année en séance consultative ou plénière. M. Martial Lambert préside cette Assemblée qui a travaillé sur diverses opérations de grandes envergures, telle que le dossier ARGUS - demande de restitutions par les Caisses de compensations des jours de services réalisés en trop concernant les professionnels PCi. L'Assemblée des Présidents Vaudois a étudié et fortement influencé le projet cantonal AGILE – réforme vaudoise de la protection civile, dont la volonté est de regrouper, rationaliser et optimiser les services. L'évolution la plus marquante est la réduction du nombre d'organisations régionales de 21 à 10, qui correspondront désormais aux limites de districts.

## Conclusion de l'ORPC

La protection civile est un des éléments importants dans la chaîne de sécurité suisse. Des catastrophes naturelles ou technologiques peuvent nous atteindre. Ce n'est pas tant la liste des dangers qui effraie, mais les conséquences liées à chacun d'eux soit sur la population ou dégâts environnementaux, ou encore les impacts politiques et économiques.

La collaboration et la coordination se doivent de fonctionner, la stratégie du Conseil fédéral se résume d'ailleurs avec le mot d'ordre suivant : la sécurité par la coopération. Dans l'optique de l'efficacité du système, il s'agit en cas de catastrophe de concentrer les forces là où elles sont nécessaires. Au niveau local, les connaissances du terrain et du personnel sécuritaire sont déjà une base certaine. Le fait de rassembler nos ressources et nos moyens permettra de mieux faire face aux divers événements importants, de courte comme de longue durée. En œuvrant ensemble, l'aide sera opérante. La prochaine réorganisation participe à cette solution, sans rien enlever à la responsabilité locale.

La Direction de l'ORPC se réjouit de poursuivre les diverses collaborations avec les partenaires de la protection de la population et d'autres institutions.

## Conclusion de la Municipalité

La Municipalité remercie la direction, le personnel et les astreints de l'ORPC, pour leur travail en faveur de notre protection civile régionale et de la population de l'Est lausannois.

# CONCLUSION DU MUNICIPAL

Au moment de clôturer 6 mois de « MUNI », permettez-moi de remercier MM. Gilbert Moser et Gustave Muheim qui m'ont aidé à poursuivre les projets en cours dans leurs anciens dicastères.

Parfois surpris par la complexité et la diversité des problèmes à résoudre, j'ai également bénéficié de l'appui constant de mes collègues municipaux, des membres du Conseil et du personnel communal.

Merci à chacune et à chacun pour son aide ponctuelle au détour d'un dossier ou pour sa collaboration dans la gestion des tâches au quotidien.



Daniel DELAPLACE, Municipal

# ÉCOLES – OEUVRES SOCIALES – AFFAIRES CULTURELLES

*Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale*



## ÉCOLES

### PETIT LEXIQUE

|      |  |
|------|--|
| ACM  | Activité créatrice manuelle                                  |
| ACT  | Activité créatrice textiles                                  |
| CIN  | Cycle initial (enfantine)                                    |
| CYP  | Cycle primaire (1 à 4 P)                                     |
| DEP  | Développement (classe de)                                    |
| DFJC | Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture |
| DGEO | Direction générale de l'enseignement obligatoire             |
| PPLS | Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire           |

|      |   |
|------|---|
| SES  | Service Enseignement Spécialisé               |
| UAPE | Unité d'accueil pour écoliers                 |
| VSB  | voie secondaire de baccalauréat               |
| VSG  | voie secondaire générale                      |
| VSO  | voie secondaire à options                     |
| ODES | Office des écoles en santé                    |
| COES | Classes officielles d'enseignement spécialisé |
| PPBL | Pully-Paudex-Belmont-Lutry (réseau)           |

### PRÉAMBULE

Dès la rentrée d'août 2004, l'administration de la scolarité obligatoire (établissements primaires et secondaires), les offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que les spécialistes des domaines de la psychologie scolaire, dépendent directement du canton.

La population vaudoise a accepté, le dimanche 4 septembre 2011 à 52%, la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). L'initiative législative « Ecole 2010 : sauver l'école », est clairement rejetée par 55% des voix. A la question subsidiaire pour l'hypothèse d'un double oui, la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) l'emporte (49% pour la LEO, 42% pour l'initiative). Les autorités se félicitent de ce résultat en plein accord avec leur position, qui confirme leur vision pour l'avenir de l'école vaudoise.

Le concordat HarmoS est entré en vigueur le 1er août 2009. Depuis cette date l'accord est valable pour tous les cantons qui l'ont ratifié. Les cantons signataires ont six ans, c'est-à-dire au plus tard jusqu'au début de l'année scolaire 2015/2016, pour mettre en œuvre les éléments du concordat qui leur font encore défaut.

# ÉCOLES PRIMAIRES

## **Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont**

L'année scolaire 2011-2012 a débuté le vendredi 19 août, pour les 98 enseignant-es de l'établissement scolaire de Pully-Paudex-Belmont, par la traditionnelle conférence des maîtres. La Grande Salle de Belmont a accueilli ces enseignant-es et la Commune de Belmont a offert l'apéritif de bienvenue.

Pour les élèves, les cours ont repris le lundi 22 août dans les différents collèges de l'établissement.

La direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont est assurée depuis le 1<sup>er</sup> février 2008 par Mme Janine Jan, en collaboration avec quatre doyennes : elles forment le Conseil de Direction. Mme Jan a quitté l'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont au 31 décembre 2011.

Enseignantes déchargées d'une partie de leur enseignement, les doyennes sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Elles sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

Dans chacun des collèges de l'établissement, il y a un responsable de bâtiment. Il ou elle fait le lien avec la Direction sur des objets non pédagogiques : mobilier, courrier, organisations administratives etc...

La Commune de Belmont assure le financement et l'organisation pour :

- la mise à disposition des locaux scolaires et l'entretien des immeubles;
- la mise à disposition pour les locaux des PPLS;
- le mobilier scolaire;
- les devoirs surveillés;
- les transports scolaires (internes et externes);
- l'assurance des élèves;
- certaines activités de prévention qui sont organisées par l'établissement.

## **Activités particulières**

### **La prévention**

Visite médicale, contrôle dentaire par la Ville de Lausanne, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, réflexions sur l'alimentation et sur la santé. Mise en place de l'équipe santé selon les directives cantonales. Le financement des interventions du médecin scolaire ou de diverses actions de prévention est à la charge des communes.

### **Le sport**

De nombreux sports facultatifs sont organisés en collaboration avec l'établissement secondaire. Ils concernent les élèves du CYP2 de l'établissement ou des élèves de l'établissement secondaire. Les salaires des moniteurs sont payés par les communes mais remboursés à raison de 80-90% par le canton.

### **Les camps – les sorties – les excursions – les manifestations**

Divers types de camps sont organisés dans l'Etablissement de Pully-Paudex-Belmont :

- le camp des Mosses réservé depuis de nombreuses années aux élèves de Pully;
- le camp de ski de Paudex, réservé aux élèves fréquentant le collège de Paudex, soit des élèves de Paudex et/ou de Pully;
- les camps ad hoc organisés par des enseignant-es;
- la Commune de Belmont met chaque année au budget une somme, en principe, pour 3 camps annuels pour les élèves fréquentant le Collège de Belmont.

Ces camps sont financés par les communes, les parents payant une participation financière. Les activités de ces camps sont en lien avec le plan d'études et sont validées par la direction de l'établissement.

Toutes les classes de l'établissement bénéficient de subsides pour une course d'école.

La Commune de Belmont subventionne différentes activités en offrant les transports : Piste Vita, patinoire, visites de musées ou d'exposition.

Dans le cadre de la Régionale des Musiques de Lavaux, les élèves de Belmont ont participé à un après-midi d'initiation musicale, ainsi qu'au cortège officiel du dimanche.

A l'instar de certains collèges de l'établissement, les élèves de Belmont ont animé des fêtes de Noël pour les parents et pour les Aînés. A l'occasion du Noël de l'école, la Commune de Belmont a offert un goûter (biscuits-thé) pour les élèves et leurs parents.

La fin de l'année scolaire 2010-2011 a été clôturée par un repas, aux Bas-Monts, offert et organisé par la commune à tous les enseignants, ainsi qu'aux Directeurs d'établissement.

## Personnel – Effectifs des élèves

### Personnel enseignant au Collège de Belmont

| Cycle initial = CIN |                        | Cycle primaire = CYP1 et CYP 2 |                                 |
|---------------------|------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| CIN/14-BT           | Mme Rithner            | CYP1/1-06-BT                   | Mmes Nikolic et Oberson         |
| CIN/15-BT           | Mmes Regamey et Rosset | CYP1/1-07-BT                   | Mme Hernandez                   |
| CIN/16-BT           | Mme Haeberli           | CYP1/2-07-BT                   | Mme Perret                      |
| CIN/17-BT           | Mme Rière              | CYP1/2-08-BT                   | Mmes Carro et Partitaro         |
|                     |                        | CYP2/1-09-BT                   | M. Magnin et Mme Marlétaz       |
|                     |                        | CYP2/1-10-BT                   | Mmes Vaney et Pfeiffer Ryter    |
|                     |                        | CYP2/2-08-BT                   | Mmes Moret et Pérez             |
|                     |                        | CYP2/2-09-BT                   | Mmes Nestor Marques et Perfetta |

### Effectifs des élèves

L'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont accueille 1011 élèves (54 classes dont 2 classes SESAF – DEP et COES) qui sont réparties comme suit :

| Classes |      |                                 |
|---------|------|---------------------------------|
| 2010    | 2011 |                                 |
| 16      | 17   | classes enfantines              |
| 1       | 1    | classe semi-enfantine           |
| 6       | 6    | classes de CYP1/1               |
| 3       | 2    | classes de CYP1/12 – multi-âges |
| 6       | 6    | classes de CYP1/2               |
| 9       | 9    | classes de CYP2/1               |
| 10      | 10   | classes de CYP2/2               |
| 1       | 1    | classe développement            |
| 1       | 1    | classe COES                     |
| 53      | 54   | <b>TOTAUX</b>                   |

### Répartition géographique des classes

Pour 2011-2012, la répartition est la suivante :

| Lieu                         | Nbre classes |
|------------------------------|--------------|
| Pully                        | 39           |
| • Annexe Ouest               | 10           |
| • Alpes                      | 3            |
| • Chamblandes                | 6            |
| • Mallieu (y.c. classe COES) | 7            |
| • Chantemerle                | 9            |
| • Fontanettaz                | 4            |
| <b>Belmont</b>               | <b>12</b>    |
| Paudex                       | 3            |
| <b>Total</b>                 | <b>54</b>    |

## Récapitulatif des effectifs de l'établissement primaire

|                | Classes   | Elèves      |
|----------------|-----------|-------------|
| Pully seul     | 39        | 730         |
| Paudex         | 3         | 54          |
| <b>Belmont</b> | <b>12</b> | <b>226</b>  |
| <b>Total</b>   | <b>54</b> | <b>1010</b> |

## PPLS et Service de santé

### Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire (PPLS)

Depuis mai 2005, les professionnels PPLS sont intégrés dans le DFJC de l'administration vaudoise (Office de psychologie scolaire).

Le Service PPLS LAVAUX constitue l'une des 10 régions cantonales et est réparti comme suit :

- Puidoux-Chexbres
- Pully-Paudex-Belmont (primaire)
- Pully secondaire
- Lutry
- Cully et environs
- Savigny-Forel
- Oron-Palézieux.

Afin de fournir les meilleures prestations possibles, les PPLS Lavaux cherchent des locaux adaptés dans la plupart des bâtiments scolaires ou à proximité. Cet objectif de proximité n'est rendu possible que dans le cadre d'une proche collaboration avec les autorités communales et les directions scolaires.

### Service de santé

Le service de santé propose, depuis 2003, une rencontre avec l'infirmière scolaire à chaque parent, avec leur enfant, en deuxième enfantine.

La doctoresse Fridelance Meloro qui exerce son activité de pédiatre à Puidoux est toujours en fonction comme médecin scolaire. En 2011, le décompte de ses heures se monte à 18 pour diverses prestations.

### Devoirs surveillés

Au vu de la demande, les devoirs surveillés ont été maintenus pour l'année 2011-2012. Ils ont lieu le lundi, mardi et jeudi de 15h15 à 17h (2 périodes par jour) et sont facturés Fr. 3.00 par jour. Les enfants inscrits à l'UAPE ont l'obligation d'y aller pour faire leurs leçons durant la 2<sup>ème</sup> période. De cette façon, les éducatrices sont déchargées de ce travail, qui ne fait pas partie de leurs attributions, et sont pleinement disponibles pour les autres enfants. Il est à relever que ce service est gratuit pour les enfants inscrits à l'UAPE. A la rentrée scolaire 2011-2012, 36 enfants y sont inscrits.

### Réfectoire « Midi-Cancoires »

Lors de la rentrée scolaire 2011-2012, le réfectoire scolaire a déménagé dans la cafétéria de la salle de gymnastique. Celui-ci, sous la responsabilité de la commune et n'exigeant aucune autorisation particulière, fonctionne de la manière suivante : sous la surveillance d'auxiliaires, les enfants sont accueillis dès la sortie de l'école. Ils bénéficient d'un repas labellisé « Fourchette verte », comme à l'UAPE, ainsi que d'un encadrement ludique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. 67 enfants y sont inscrits et ceci pour la modique somme de Fr. 13.00 par jour.

Ce service est proposé aux enfants devant être pris en charge à midi uniquement. Les parents désireux d'un mode d'accueil plus conséquent sont automatiquement dirigés vers l'UAPE. Le mercredi, le réfectoire étant fermé, les enfants prennent leur repas à l'UAPE qui reste ouverte jusqu'à 14 heures.

L'inscription au réfectoire se fait en principe pour l'année, mais des modifications interviennent assez souvent, ce qui occasionne quelques « prise de tête » à notre préposée à la facturation.

Une fin de journée « portes ouvertes » a eu lieu le 14 juin.

Un service « à l'emporter » a été également proposé aux enfants qui se rendent au Culte de l'enfance entre 12h00 et 13h30.

## **Transports scolaires**

Depuis la rentrée scolaire 2006, CarPostal est toujours notre prestataire pour les transports scolaires. Le véhicule, certes assez volumineux, permet le transport d'au moins deux classes lors des sorties organisées par les enseignants de Belmont.

Cependant, pour des sorties concernant tout le collège, principalement à destination de Pully, le transport doit toujours être sous-traité aux TL, soit dans le cadre des horaires normaux, soit par transports spéciaux.

Durant l'année 2011, CarPostal a effectué de nombreux kilomètres sur les routes de la commune et dans les environs. M. Guye, ayant une longue expérience dans les transports scolaires, assure, avec beaucoup de patience, le transport. 46 enfants du primaire et 38 du secondaire utilisent quotidiennement CarPostal.

Les transports internes de ramassage scolaire sont toujours gérés par Mme Dorthe. Un règlement d'utilisation a été rédigé et celui-ci est transmis aux parents lors de l'inscription.

Les élèves, se rendant à Pully pour leur scolarité secondaire reçoivent, à chaque début d'année scolaire, une lettre leur permettant d'obtenir un abonnement « Mobilis », zones 11 et 12. Ils peuvent ainsi se déplacer avec les TL ou les CFF.

Enfin, pour faire suite à la demande de plusieurs parents domiciliés dans le sud de la commune, un courrier sondage, dont le résultat sera connu début 2012, leur a été adressé afin de connaître le besoin réel de trajet(s) supplémentaire(s).

## **UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE)**

### **« Relais Cancoires »**

Ouverte en 2003, l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers), placée sous l'autorité de la Municipalité, prend en charge les enfants scolarisés :

- de 7h00 à 08h30 avec possibilité de prendre le petit-déjeuner;
- de 11h30 à 13h30 pour le repas de midi (fourni par un traiteur au bénéfice du label Fourchette Verte);
- et de 15h15 à 18h00 avec, là aussi, possibilité de prendre le goûter.

A la demande de parents, l'UAPE accueille aussi des enfants du CIN (cycle enfantine) le mercredi de 7h00 à 14h00, ainsi que quelques enfants du réfectoire pour le repas de midi.

Depuis l'adhésion de Belmont au réseau PPBL, l'UAPE est soumise à la politique tarifaire dudit réseau.

La fréquentation de l'UAPE augmentant, ceci a eu pour conséquence de devoir ouvrir une annexe en 2010, puis une nouvelle extension lors de la rentrée scolaire 2011. Celle-ci a naturellement vu le jour dans la salle du réfectoire. Cette annexe accueille les enfants du cycle primaire. L'aménagement de ce local et l'engagement du personnel nécessaire (une auxiliaire) ont été effectués durant les vacances d'été. Les CIN (cycle enfantine) sont quant à eux accueillis à l'UAPE, sise en Arnier.

Afin de correspondre aux normes d'accueil dans le réseau, ainsi qu'à la demande des parents, une ouverture de l'UAPE pendant les vacances scolaires a été proposée, soit pendant cinq semaines en été et deux semaines en automne. Vu le peu d'inscriptions reçues pour la période de l'été, les enfants concernés ont pu être accueillis « Aux Marionnettes » à Lutry, ce qui a permis une économie substantielle de fonctionnement. Par contre, lors des vacances d'automne notre UAPE a été fréquentée quelques jours par 17 enfants.

## Activités 2011

### Activités créatrices régulières

Pâte à modeler, peinture, peinture collective, dessin, découpage et collage.

### Activités créatrices ponctuelles

Peinture sur vitres avec pochoirs, décors de Noël; travail papier crêpe et carton; découpage de sagex pour bonhomme de neige; décorations en sable coloré; photophore, colliers, bagues en capsule Nespresso et carte de vœux.

### Activités physiques

Utilisation de la salle de gym et du terrain de sport. Jeux : Qui a peur du méchant loup, le mouchoir mais aussi course, saut et circuit pour l'agilité.

### Sorties

Pique-nique sur le terrain de sport; places de jeux et promenades dans le quartier; parc au-dessus de l'autoroute pour l'éveil à la beauté du paysage.

### Cuisine

Crêpes; biscuits de Noël; muffins, cake et tarte; participation à la préparation du goûter en faisant les tartines et en coupant les fruits. Les enfants qui étaient présents pendant les vacances d'automne ont quant à eux participé à la préparation des menus.

### En continu

Ecoute CD histoires, musique relaxante et classique; lecture, jeux d'intérieur et d'extérieur, danse, déguisements, colliers de perles, pompons, poinçonnage, motifs pour vitres, origamis, avions en papier, dessins extérieurs à la craie, bricolages divers. La journée « portes ouvertes » s'est déroulée le 14 juin.

## Fréquentation

|                | Nombre d'enfants |      |      |      |      |
|----------------|------------------|------|------|------|------|
|                | 2007             | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
| <b>Âges</b>    |                  |      |      |      |      |
| moins de 7 ans | 29               | 23   | 22   | 27   | 37   |
| de 7 à 10 ans  | 26               | 11   | 18   | 30   | 33   |

### Jours/semaine

|                 |    |   |    |    |    |
|-----------------|----|---|----|----|----|
| 1 jour/semaine  | 19 | 9 | 7  | 5  | 5  |
| 2 jours/semaine | 14 | 9 | 11 | 17 | 17 |
| 3 jours/semaine | 5  | 4 | 6  | 14 | 14 |
| 4 jours/semaine | 8  | 8 | 13 | 16 | 27 |
| 5 jours/semaine | 7  | 4 | 3  | 4  | 7  |

### Taux de fréquentation moyen en %

|            |    |    |    |      |       |
|------------|----|----|----|------|-------|
| matin      | 9  | 9  | 10 | 14.2 | 15.6  |
| midi       | 21 | 17 | 22 | 31.4 | 51.75 |
| après-midi | 3  | 5  | 3  | 9.5  | 8     |
| soir       | 11 | 17 | 20 | 17   | 32.75 |

## ÉCOLES SECONDAIRES

L'année scolaire 2011-2012 a débuté le vendredi 19 août, pour les 127 enseignants, par la traditionnelle conférence des maîtres. Pour ce qui a trait aux élèves, les cours ont repris le lundi 22 août à 9h00.

### Direction

Le directeur, M. J.-M. Corbaz, assume la responsabilité de l'établissement en collaboration avec cinq doyen(ne)s, avec lequel(le)s il forme le Conseil de direction. Professeurs déchargés d'une partie de leur enseignement, les doyen(ne)s sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Ils(elles) sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

### Effectifs

L'Établissement secondaire de Pully a reçu 1233 élèves, dont 208 de Belmont, répartis de la manière suivante :

- cycle de transition 31%
- voie secondaire à options (VSO) 11%
- voie secondaire générale (VSG) 15%
- voie secondaire de baccalauréat (VSB) 43%

Ces élèves sont répartis comme suit :

| Degré            | Classes | Option | Elèves |         |
|------------------|---------|--------|--------|---------|
|                  |         |        | Total  | Belmont |
| 5 <sup>ème</sup> | 9       |        | 184    | 30      |
| 6 <sup>ème</sup> | 10      |        | 193    | 48      |
| 7 <sup>ème</sup> | 7       | VSB    | 168    | 15      |
|                  | 3       | VSG    | 52     | 11      |
|                  | 3       | VSO    | 52     | 16      |
| 8 <sup>ème</sup> | 8       | VSB    | 189    | 31      |
|                  | 3       | VSG    | 68     | 11      |
|                  | 2       | VSO    | 35     | 6       |
| 9 <sup>ème</sup> | 7       | VSB    | 177    | 18      |
|                  | 3       | VSG    | 68     | 17      |
|                  | 3       | VSO    | 39     | 4       |
| Développ.        | 1       |        | 8      | 1       |

Le nombre d'élèves dans les options spécifiques de la voie secondaire de baccalauréat (VSB) en 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> années est le suivant :

- option spécifique de latin 61
- option spécifique de mathématiques et physique 242
- option spécifique d'italien 70
- économie et droit 161

### Activités particulières

Dans ce chapitre, à chaque fois qu'il est mentionné que le coût est à charge de la commune, il s'agit de la Commune de Pully. Toutefois, Belmont y contribue également mais la participation est comprise dans le coût de l'élève.

## La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, journée mondiale du sida, réflexion sur les dépendances, passage de la brigade des mineurs à propos de la délinquance juvénile.

## Le sport

De nombreux sports facultatifs, journées sportives locales, vaudoises et nationales, sont proposés aux élèves. Avec 258 inscrits, le sport scolaire facultatif se porte bien dans nos écoles.

| de janvier à juin 2011 |    |
|------------------------|----|
| Natation générale      | 13 |
| Tchoukball             | 13 |
| Futsal 8-9             | 13 |
| Football féminin       | 12 |
| Athlétisme             | 18 |
| Volleyball             | 12 |
| Badminton              | 12 |
| Handball               | 12 |
| Arbitrage              | 11 |

| de septembre à décembre 2011 |    |
|------------------------------|----|
| Natation synchronisée 4-6    | 20 |
| Natation synchronisée 5-9    | 17 |
| Basketball mixte 7-9         | 15 |
| Volleyball 8-9               | 12 |
| Vô-Vietnam 5-9               | 14 |
| Basketball 5-6               | 16 |
| Unihockey 5-6                | 20 |
| Natation débutant 4-6        | 15 |
| Relaxation-Yoga 7-9          | 13 |

Le sport scolaire facultatif continue à obtenir du succès auprès des élèves même si des abandons ont été signalés durant l'année. Force est de constater une tendance confirmée à trouver difficilement des enseignants. Les salaires des moniteurs du sport facultatif sont payés par la commune, mais remboursés à raison de 80-90% par le Canton.

## Les cours facultatifs

**Atelier-chansons** (80 participants) - Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua

Ces cours sont entièrement financés par l'Etat de Vaud; la Ville de Pully ne prend à sa charge que quelques frais liés aux représentations publiques de l'Atelier-chanson.

L'Atelier-chanson a donné 4 concerts au Théâtre de l'Octogone devant une salle comble de 450 personnes, soit 3 concerts destinés aux élèves et 1 concert pour les parents. Ces interprètes, âgés de 12 à 16 ans, se produisent également chaque année durant les cérémonies de promotions à fin juin-début juillet. Cette année, Mme D. Rosset & M. J. Bevilacqua ont été épaulés par M. Fabrizio Di Donato, enseignant de musique qui les aidera également durant l'année scolaire 2011-2012.

**Photographie** (25 participants) - M. S. Kroug

Le cours facultatif de photographie a rassemblé environ 25 élèves motivés de la 5<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> année. Tout au long des deux semestres, les élèves du cours ont appréhendé le maniement d'un appareil photographique numérique de poche et découvert diverses fonctions et différents réglages. En suivant des incitations données, chacun s'est exercé à la prise de vue (macro, cadrages, éclairages ...), à la retouche photographique par logiciel informatique. Par ailleurs, les élèves inscrits au cours facultatif de photographie ont découvert la photographie argentique, en travaillant du sténopé. Quelques images réalisées lors du cours ont été exposées aux parents au printemps 2011, durant la journée « EXTRARNOLDINAIRE ».

Le cours facultatif de photographie s'est terminé à la fin du mois de juin 2011 et n'a pas été reconduit pour l'année scolaire 2011-2012.

## Les semaines hors-cadre

Camp à la montagne, de snowboard et de ski, pour les 5 à 7<sup>ème</sup> années et voyage d'étude pour les 9<sup>ème</sup>. Cette année, les classes de 8<sup>ème</sup> année n'ont pas participé à des échanges linguistiques avec l'Allemagne.

## Spectacles et culture

Les spectacles présentés à toutes les classes du secondaire sont subventionnés à 100% par la commune jusqu'à concurrence du budget autorisé de Fr. 11'000.00. En outre, dans le cadre du Festival Entre-Deux, des élèves ont pu assister au spectacle du slameur « Narcisse ». La première partie était assurée par des élèves du collège qui ont récité le slam qu'ils avaient écrit durant les cours de français (activité pédagogique financée par le canton).

Toutes les classes de 6<sup>ème</sup> année ont participé à une animation d'une journée au Petit Théâtre de Lausanne (animation financée à 50% par la commune).

Une quarantaine de classes ont assisté à des représentations de théâtre et d'opéra, les subsides communaux s'élevant généralement à 50% du prix des places, le solde étant demandé aux participants.

## Divers

- vente de timbres Pro Juventute;
- vente d'oranges pour « Terre des Hommes »;
- vente de « têtes choco » pour la Maison d'enfants de Penthaz;
- journée « Oser les métiers »;
- prévention des dépendances.

## Ecole de musique de Pully (EMP)

Belmont subventionne l'EMP à hauteur d'environ 50% du tarif indigène. Tous les élèves habitant Belmont, qui suivent les cours de l'EMP, sont subventionnés et ceci jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire, 10<sup>ème</sup> année éventuelle comprise. En 2011, 36 enfants ont bénéficié de ce subside.

L'EMP est dirigée par un Comité présidé, depuis le 2 juin 2007, par M. Jean-Blaise Paschoud. La municipale des écoles de Belmont est membre dudit comité. La direction de l'EMP est assurée, depuis le 1er février 2007, par M. Alain Chavallaz.

Le site Internet de l'école a été ouvert sous le nom : [www.empully.ch](http://www.empully.ch). Il donne des informations sur l'EMP et permet aux internautes de télécharger des fiches d'inscriptions ou des règlements.

En date du 3 mai 2011, le Grand Conseil a voté, à une large majorité, la loi sur les écoles de musique. Ce projet de loi très attendu, arrive maintenant dans une phase concrète de réalisation. La date d'entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2012.



# ŒUVRES SOCIALES

## Petit lexique

|              |   |
|--------------|---|
| AAS          | Agence d'assurances sociales  |
| ACAS         | Agence communale d'assurances sociales                              |
| AF           | Allocations familiales  |
| AI           | Assurance invalidité  |
| AIAS/<br>PPB | Agence Intercommunale d'assurances sociales, Pully, Paudex, Belmont |
| AMAT         | Assurance perte de gain maternité                                   |
| AMF          | Accueillantes en milieu familial                                    |
| APG          | Assurance perte de gain   |
| ARAS         | Association régionale d'action sociale                              |

|       |  |
|-------|--|
| AVS   | Assurance vieillesse et survivants                       |
| CSR   | Centre Social Régional                                   |
| FAJE  | Fondation pour l'accueil de jour des enfants             |
| LAJE  | Loi cantonale vaudoise sur l'accueil de jour des enfants |
| LAMal | Loi sur l'assurance maladie                              |
| OCC   | Organe cantonal de contrôle                              |
| PC    | Prestations complémentaires                              |
| RAS   | Régionalisation d'action sociale                         |

## Commission communale d'enquête

La commission communale d'enquête n'a pas siégé en 2011.

## Office régional de placement

Au niveau communal, l'activité pour les demandeurs d'emploi se résume à l'établissement des attestations de résidence pour qu'ils puissent s'inscrire à l'Office régional de placement de Pully. Ces attestations sont remises gratuitement.

## Prévoyance et aide sociale

Mme Dorthe fait partie de la commission sociale et assure le secrétariat en ce qui concerne les aides sociales accordées sur le plan communal.

Un montant de Fr. 1'000.00 est maintenu dans le budget au titre d'aide sociale, permettant d'accorder des aides ponctuelles, particulières ou complémentaires, qui ne pourraient être prises en charge par les régimes sociaux.

En ce qui concerne les camps scolaires, quelques petites aides ont été accordées pour un montant total de Fr. 410.00. Ces aides sont de compétence municipale, sans recours à la commission sociale.

## Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile

Durant l'année 2011, Transport Handicap Vaud (THV) qui a fêté ses 25 ans d'existence, a effectué une centaine de courses pour des habitants de Belmont, ceci pour un montant de Fr. 2'234.10 à charge de la commune. Toutes les personnes enregistrées sur les fichiers de THV sont au bénéfice d'une carte de légitimation.

## **AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)**

Par convention du 15 décembre 2004, les Communes de Paudex et Belmont ont confié la gestion de leurs ACAS respectives à la Ville de Pully, répondant ainsi à l'adoption du rapport par le Conseil d'Etat qui a fixé une obligation de regroupement pour les communes qui ne couvraient pas un bassin de population de 5'000 habitants.

L'objectif principal du regroupement des ACAS consiste à professionnaliser les tâches de leurs préposés, garantissant une pratique suffisante pour faire face à la complexification des assurances et régimes sociaux.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'AIAS/PPB a été transférée à la Région « RAS » (régionalisation de l'action sociale), elle est intégrée à l'ARAS (l'Association régionale d'action sociale), et dépend hiérarchiquement de la direction du « CSR » (Centre Social Régional) située à l'Avenue Villardin 2 à Pully, elle est ainsi devenue une Agence d'Assurances Sociales (AAS) et couvre le même territoire.

Les agences ont notamment les tâches suivantes :

- renseigner et orienter la population sur les droits et obligations en matière d'assurance et régimes sociaux;
- appliquer les directives et instructions;
- transmettre aux autorités tous renseignements nécessaires;
- fournir un appui à la population des communes de la région pour remplir les formulaires officiels (réunir les pièces officielles);
- contrôler l'exactitude des renseignements indiqués par les requérants;
- informer, le Département de la santé et de l'action sociale et les autorités, des éventuelles lacunes d'informations de la population et sur les éventuels mécontentements causés par l'application des dispositions légales;
- contribuer à l'établissement et au maintien de bonnes relations entre les autorités, les affiliés, les assurés, les ayants droit et la population des communes en général.

D'autre part, l'agence contacte chaque année, par une lettre circulaire personnalisée :

- toutes les dames atteignant 64 ans ainsi que les messieurs atteignant 65 ans l'année suivante (début du droit à la rente AVS);
- tous les jeunes qui atteindront leur 21<sup>ème</sup> année l'année suivante (début de l'obligation de cotiser à l'AVS).

### **Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV)**

Ce service n'étant plus assuré par la préposée communale et le rapport de gestion du CSR n'étant validé qu'au mois de mai, nous ne sommes pas en mesure de vous donner beaucoup d'informations, si ce n'est que sur la Commune de Belmont 22 personnes étaient au bénéfice du RI au 31 décembre 2011.

### **Régionalisation de l'action sociale (RAS)**

Le Centre social régional (CSR) de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, est dirigé par M. Alain Perreten. Le Comité de Direction, présidé par Mme Muriel Pretti de Mézières, se compose de 7 membres, syndics ou municipaux, et 2 membres représentant les institutions sociales privées.

Tout le personnel, nécessaire à l'activité du CSR, est engagé par l'ARAS.

Le **Conseil intercommunal**, composé 15 délégués des communes (fusion et changements de districts au 1er juillet), est présidé par M. Olivier Bron, Municipal de Ferlens.

La commune de Belmont fait partie de la commission de gestion de la RAS.

# ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

## Accueil en milieu familial

La structure d'accueil familial de jour (ci-après AFJ) est un réseau regroupant les Communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (ci-après PPBL) et géré par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans, auprès d'Accueillantes en milieu familial (ci-après AMF). Lorsqu'une place est proposée à un parent, la coordinatrice va tenir compte, entre autre, des besoins de l'enfant, de son développement, de son rythme, des désirs du(des) parent(s), de son contexte familial et géographique, ainsi que de l'expérience de l'AMF et de l'âge des autres enfants accueillis. L'accueil d'enfants au domicile d'une AMF est soumis à la Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE), entrée en vigueur le 1er septembre 2006.

L'AMF, au bénéfice d'une autorisation provisoire, n'accueille en principe qu'un ou deux enfants simultanément. Après une année de pratique, et en possession de l'attestation du cours de base, organisé par la Communauté d'intérêt d'accueil familial de jour (CIAFJ), elle pourrait accueillir plus d'enfants, selon la Loi sur l'accueil de jour (LAJE) et son contexte d'accueil. En parallèle, la DJAS organise une animation/formation continue qui rencontre un grand succès.

Lors de tout placement, une convention d'accueil est signée entre l'AMF et les parents placeurs, en présence de la coordinatrice, clarifiant, notamment, les jours, les horaires et leur respect. De plus, cet échange permet également de vérifier le nombre d'enfants accueillis à la journée et l'organisation de l'AMF. Plusieurs AMF ont subi un manque à gagner en raison des vacances qui n'ont pas été prises aux mêmes moments. En fin d'année, un journal informatif leur est adressé et un souper est organisé à leur attention.

La structure AFJ pour le réseau Pully, Paudex, Belmont, Lutry est basée à la Direction de la jeunesse et des affaires sociales à Pully (DJAS) ; son organisation est restée stable en 2011.

Au 31 décembre 2011, ladite structure compte 34 AMF, dont 4 spécifiquement pour Belmont. Les candidates AMF sont peu nombreuses d'une manière générale, cependant pour Belmont le nombre d'AMF reste stable.

Les enfants accueillis en mode familial à Belmont sont au nombre de 19 au 31.12.2011, ce qui représente un total de 12'185 heures d'accueil. En liste d'attente, il y a deux familles qui recherchent une solution pour leur bébé.

## LIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À BELMONT

### Centre de vie infantine « Les Moussaillons »

Le CVE « Les Moussaillons » a ouvert ses portes le 4 janvier 2010. Après une année de navigation, la structure a pris sa vitesse de croisière.

Nous accueillons une quarantaine d'enfants sur la semaine avec des taux de fréquentation allant de deux demi-journées à cinq jours complets.

Le secteur « nursery » a été, dès l'ouverture, quasiment complet. En 2011, l'occupation par les trotteurs et les grands a suivi le même chemin. La structure est relativement complète sur l'ensemble de la semaine mais paradoxalement, certaines périodes, notamment les mercredis et vendredi après-midi, restent peu fréquentées ce qui fait baisser le pourcentage hebdomadaire.

Durant l'année 2011 le secteur « nursery » a eu un taux d'occupation de 87,96%, les trotteurs 79,43% et les grands 65,05%. Le « manco » pour atteindre le 100% consiste en des périodes disséminées durant la journée, mais qui ne permettent pas forcément d'accueillir un enfant (sieste, fin de journée etc...).

Les enfants accueillis aux Moussaillons viennent essentiellement de familles domiciliées à Belmont, quelques-uns du Réseau (Lutry, Paudex, Pully). La structure a accueilli, après approbation de la Municipalité, un enfant hors réseau, ceci étant donné qu'il y avait une place disponible. La facturation de la prise en charge se fait à la Bourse communale sur la base de la grille tarifaire du réseau.

Les parents, hors réseau, paient le tarif maximum, soit Fr. 120.00 /jour pour une occupation à 100% et ceci quel que soit leur revenu.

Par conséquent, en principe, il n'y a que des personnes à haut revenu qui placent leurs enfants dans des structures hors réseau.

### Repas des enfants

Les repas des bébés sont préparés sur place. Une fois par semaine, ils sont confectionnés en portions et mis au congélateur.

Afin d'apporter une alimentation plus adaptée au besoin des enfants, nous avons changé de fournisseur pour nos repas. Dorénavant, les trotteurs et les grands se régaleront des mets fourchette verte livrés par Jacky show.

### Activités

Cette année la structure a intégré le projet cantonal « Youp'là bouge » visant à prévenir l'obésité et la sédentarité infantile. Mlle Grutzner, éducatrice a suivi une formation spécifique et « Les Moussaillons » ont reçu une subvention de Fr. 1500.00 pour acheter du matériel de psychomotricité.

Les différents thèmes de l'année sont suivis pour organiser les activités et sorties :

- promenade en forêt pour observer les changements sur la nature;
- ramassage de matériaux naturels pour la confection de bricolage;
- sorties au marché;
- promenades au bord du lac;
- sorties au parc;
- jardinage dans le potager de l'institution : planter, soigner, récolter et manger les différents fruits et légumes;
- sorties à la bibliothèque;
- sortie à la ménagerie;
- spectacle de marionnettes;
- Fête de Noël avec venue du Père Noël, de la Mère Noël et du petit chien de Noël.

**Activités souvent proposées au cours de l'année** : ateliers cuisine, musique, histoires, rythmique, peinture, bricolage, jeux d'eau, bacs à sable.

### « Les Guignols »

Le jardin d'enfants « Les Guignols » dirigé par Mme Catherine Kuhn a accueilli 46 enfants en 2011, dont 31 sont domiciliés à Belmont, soit :

|                           | Classe 1<br>Accueil petite enfance et maternelle | Classe 2  | Classes<br>1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup><br>enfantines | Classes<br>1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup><br>primaires |
|---------------------------|--|-----------|---|--|
| enfants de Belmont        | 10   | 14        | 7   | 0  |
| enfants d'autres communes | 6  | 5         | 4   | 0  |
| <b>Total</b>              | <b>16</b>  | <b>19</b> | <b>11</b>   | <b>0</b>   |

Le jardin d'enfants « Les Guignols » ne touche aucune subvention de la part des pouvoirs publics. Par ailleurs, aucune demande de participation ne nous est parvenue de la part de parents. Les locaux sont mis à disposition par la commune, à un tarif préférentiel.

# **ASSOCIATIONS DIVERSES & NONAGÉNAIRES**

## **Forum social régional**

Le Forum social régional, mis sur pied depuis plusieurs années, est dirigé par M. le Pasteur Fausto Berto, dans le cadre du secteur « Présence et solidarité » de la région Paudèze.

Il regroupe de très nombreux services et associations actifs sur le plan social, sanitaire et accueil de la petite enfance. Il est supra communal, supra paroissial et réunit des institutions qui sont à disposition des habitants de Pully, Lutry, Paudex et Belmont. Son but est d'être un lieu d'échanges, favorisant les collaborations entre professionnels et bénévoles.

Belmont est représenté dans ce forum par Mme Nicolette Jan pour l'Arc-en-Ciel, club des aînés, et par la municipale en charge du dicastère des œuvres sociales, dans la mesure de ses disponibilités.

## **Services bénévoles**

Les services bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex, sont gérés par Mme Brigitte Pahud.

Ce service aide les personnes, handicapées ou malades, à se rendre chez leur médecin, à l'hôpital, en institution, chez le coiffeur ou pour des courses de première nécessité, pour un tarif très réduit. La Commune de Belmont a reconduit, en 2011, un don de Fr. 500.00 qui a été chaleureusement accueilli.

Lors du marché villageois, ils ont tenu un stand d'information dont les retombées ont été favorables. Toute personne désireuse de services ou qui voudrait s'engager comme chauffeur bénévole peut s'adresser au N°021 728 12 13.

## **Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont**

L'assemblée générale 2011 a eu lieu le 24 mars à Pully.

L'association a également animé un stand de jeux pour les enfants lors du marché villageois. Vous pouvez trouver tous les renseignements utiles sur le site nouvellement créé et qui est [www.aef-ppb.ch](http://www.aef-ppb.ch).

## **Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont**

L'Action humanitaire et les Cartons du cœur Pully-Paudex-Belmont apportent aide et réconfort à des familles de la région.

A Belmont, les Midis du cœur sont très connus et appréciés. Ces repas sont ouverts à tous et fréquentés par de nombreuses personnes. Ce sont, tous les derniers mardis du mois, dans la buvette de la Grande Salle, des moments très riches sur le plan de la convivialité comme sur celui des repas servis. Il est à relever que la participation financière, libre, des participants laisse régulièrement un léger bénéfice et que Belmont est en tête du classement en ce qui concerne ces bénéfices.

En 2011, l'âge des bénévoles se faisant sentir, une aide plus conséquente a été sollicitée par Mme Marie-Christine Charles. La Municipalité a accepté de mettre les services du concierge à disposition, contre rémunération, afin de faire la mise en place et les nettoyages. La Commune de Belmont participe à cette association par des prestations en nature, mise à disposition de locaux, matériel, vin, photocopies.

## **Nonagénaires**

Le 23 novembre 2011, une délégation municipale, composée du Syndic et de la Municipale des affaires sociales, s'est rendue au domicile de Mme Simone Loth, notre seule nonagenaire de l'année, afin de lui offrir le cadeau traditionnel. Autour du verre de l'amitié, partagé également avec M. le Pasteur J.-B Lipp, Mme Loth très alerte nous a conté son enfance et sa jeunesse dans un village valaisan qui doit « ferrer les poules », à savoir Isérables.

## **Doyens**

Nos deux doyens s'en sont allés respectivement le 31 juillet pour Mme Rachel Wenger (née en 1915) et le 13 septembre pour M. Rudolph Stern (né en 1915). Ce sont, Mme Liliane Weber (née en 1916) et M. Walter Schreier (né en 1918) qui ont depuis lors les « titres » de Doyenne et Doyen de la Commune de Belmont.

# AFFAIRES CULTURELLES

## SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

La traditionnelle séance de coordination avec toutes les sociétés et associations locales, a eu lieu en janvier. Si la plupart des sociétés ont bien compris le système de fonctionnement des réservations ainsi que des services y relatifs, il en reste toujours quelques-unes qui ne remplissent pas correctement les formulaires, ce qui occasionne un surcroît de travail pour le personnel administratif.

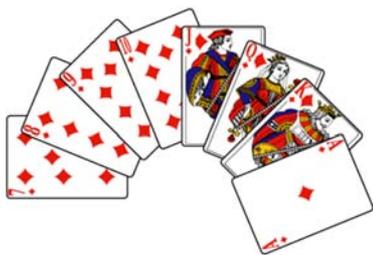
Voici ci-après un inventaire des activités qui ont jalonné l'année 2011:

### Janvier

- L'Aubade du 1er janvier a eu lieu aux Chaffeises par une matinée glaciale.

### Février

- La Grande Salle a vibré aux notes de la Société de musique « L'Avenir » qui présentait ses soirées annuelles.



### Mars

- « Une grenouille dans le potage » présentée par la société théâtrale « La Grappe » et
- le Match aux cartes proposé par la Société des Jeunes.

### Avril

- Chasse aux œufs au refuge des Bas-Monts, organisée par la Société de développement.

### Mai

- Fête des voisins ... et ... surtout
- la Régionale des Musiques de Lavaux organisée par la Société de musique « L'Avenir ». Dans le cadre de cette manifestation, eurent lieu également la réception des nouveaux habitants, le marché villageois et la participation des enfants du collège de Belmont au cortège du dimanche. L'organisation et l'engagement de nombreux bénévoles ont fait que ces 4 jours de « Fête » resteront un exemple de solidarité villageoise.



### Juin

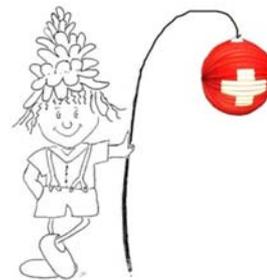
- Le concert de « La Clé des Chants »,
- le spectacle de « La Grappe » enfants,
- l'Abbaye des fusiliers et
- les 25 ans de L'Arc-en-Ciel.

### Juillet

- Vacances

## Août

- La Fête nationale organisée par la commune en collaboration avec la Société de développement et la Société des jeunes. Cette année, le feu d'artifice a pu être tiré sur le site de Chatruffe.
- Remontée de la Paudèze dans le cadre du passeport vacances.



## Septembre

- RAS



## Octobre

- Le repas de soutien de Kera Douré avec son traditionnel et excellent couscous.

## Novembre

- Les deux soirées « Loto » et
- la brisolée se sont déroulées à la Grande Salle.

## Décembre

- Les fenêtres de l'Avent, proposées par la Société de développement ont eu, encore cette année, un très grand succès.
- Le Marché artisanal s'est déroulé à la Grande salle, avec la visite du Père Noël.
- Les soirées annuelles de la « Concorde » qui a nettement rajeuni en s'associant à « La Clé des Chants ».
- Puis vint le temps du Noël des Aînés à la Grande Salle, avec un spectacle présenté par les enfants de l'école de Belmont.



Sans oublier, **tout au long de l'année**, les traditionnelles séances du Ciné-Club et les rencontres des Aînés qui se déroulent régulièrement à la Grande Salle.

## CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

Encore une année riche en événements, rencontres et expériences nouvelles. J'ai toujours autant de plaisir à participer au bien-être de la collectivité.

Je me réjouis de m'investir, je l'espère, dans le grand projet de cette législature, à savoir « L'extension du collège 3<sup>ème</sup> étape » et aussi de continuer à améliorer, si nécessaire, tous les services dont j'ai la charge.



Chantal DUPERTUIS, Municipale

# SERVICES INDUSTRIELS – TRAVAUX PUBLICS – ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

*M. Philippe MICHELET, Municipal*



## SERVICES INDUSTRIELS

### *Préambule*

Le dicastère recouvre de nombreuses activités qui par leur essence touche directement le citoyen. C'est pourquoi il est indispensable que le personnel directement concerné soit conscient de la visibilité de son action. Je dois constater que le personnel communal possède ce souci d'agir pour le bien du service au public. Qu'il en soit remercié pour son dévouement et son engagement et tout particulièrement pour son travail efficace dans les épisodes neigeux de ces derniers hivers.

### **SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ**

A côté des activités courantes que sont :

- le raccordement de nouvelles constructions;
- la mise en place de raccordement de chantiers;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau électrique;
- la transformation d'armoires électriques;
- la pose de tubes et le tirage de câbles sur les divers chantiers;
- les interventions sur le réseau en cas de panne;

il y a lieu de relever les travaux particuliers suivants :

- modernisation du réseau dans le cadre des travaux du chemin de la Louche
- alimentation électrique pour la Régionale des musiques.

A ces diverses activités s'ajoutent les appuis ponctuels pour la préparation des manifestations villageoises ainsi que ceux du Service des eaux et du Service de la voirie pour le déneigement.

### **Vélos électriques**

En 2009, dans le cadre d'un appui à la mobilité douce, la Municipalité avait décidé d'apporter une aide financière, d'un montant de Fr. 300.00, lors de l'acquisition d'un vélo électrique par un citoyen de Belmont. En 2011, ce sont 10 Cancoires qui ont profité de cette action (14 en 2009 et 11 en 2010).

## ***Taxes communales sur l'électricité***

### **Préavis N°12/2011**

#### **Eclairage public**

Le domaine de l'électricité a subi d'importants changements depuis la mise en vigueur, en 2008, de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Sur notre commune, l'éclairage public était financé par les bénéfices générés par la fourniture et l'acheminement de l'électricité. L'entrée en vigueur de la « LApEI » nous a conduits à dissocier l'aspect fourniture, de celui de l'acheminement. Ceci a eu pour conséquence notre participation à la société « Romande Energie Commerce ».

D'autre part, les contraintes liées à la calculation du coût d'acheminement de l'énergie sur notre réseau nous ont obligés à revoir le bénéfice généré par cette activité. C'est pourquoi nous sommes forcés de revoir complètement le financement de notre éclairage public. La taxe introduite permet donc de financer l'éclairage public; elle est calculée en fonction des coûts réels de construction et de maintenance, de modernisation des installations aériennes ainsi que de la consommation d'énergie dudit éclairage. Pour 2012, en tenant compte de la baisse du timbre communal, le montant de la taxe sera de 0,7 ct/kWh. Ce montant sera plafonné à 1,2 ct/kWh pour permettre les adaptations futures; hausses des coûts de l'énergie par exemple. Cette taxe est régie par le Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution de l'électricité.

#### **Efficacité énergétique et énergies renouvelables**

La recherche d'énergie « renouvelable » ou la réduction de la consommation énergétique fait l'objet de projets de plus en plus importants. Si aux niveaux fédéral et cantonal, les montants nécessaires sont prélevés sur la consommation électrique, il faut relever que des projets au niveau communal doivent trouver une source de financement. C'est dans le but de participer à des projets d'énergie renouvelable ou à des aides à la recherche de l'efficacité énergétique que cette taxe a été introduite.

Le montant de la taxe sera fixé par la Municipalité en fonction des objectifs définis chaque année. Il sera plafonné à 0,5 ct/kWh, et pour 2012, le montant sera de 0,2 ct/kWh.

#### **Alimentation électrique de la commune**

Les perturbations du réseau lausannois peuvent avoir une incidence directe sur notre approvisionnement et, par conséquent, sur notre propre réseau. Depuis 2010, des séances annuelles, au minimum 1 fois, ont lieu avec les responsables du réseau lausannois. Ces contacts permettent d'anticiper les besoins, voire dans certains cas les problèmes potentiels. Ce suivi s'est avéré positif pour toutes les parties et permet de régler les problèmes rencontrés dans un parfait esprit de collaboration.

#### **Tarifs SI 2011**

Si en 2010, les tarifs de 2009 ont été maintenus, ceux de 2011 ont bénéficié d'une légère baisse pour toutes les catégories de consommateurs. Cette baisse a eu lieu tant sur l'énergie que sur le transport.

#### **Service de contrôle**

A la fin 2011, 1820 compteurs étaient installés sur notre réseau, soit une augmentation de 39 unités. 365 actions, liées à des contrôles périodiques ou finaux, ont été réalisées. Ces différentes actions font partie des tâches ordinaires du gestionnaire du réseau.

#### **Rattrapage OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension)**

Les propriétaires d'un solde de 31 installations n'ont toujours pas retourné un rapport de sécurité conforme suite aux contrôles effectués par la société BCC Contrôle SA. L'envoi du courrier, leur octroyant un dernier délai d'un mois pour le retour des rapports de sécurité avant dénonciation auprès de l'ESTI (Inspection fédérale des installations à courant fort), sera effectué au début 2012.

En 2011, comme prévu, l'entreprise BCC Contrôle SA a effectué, pour le compte des communes membres de SICEL (Pully Paudex, Belmont), des contrôles sporadiques. 10 cas sont clôturés pour Belmont et 4 cas sont encore ouverts.

Le projet SAP « OIBT 2 », mené en collaboration entre Lausanne, SIE et Romande Energie (ci-après RE) est toujours en cours d'implémentation. Pour rappel, ce projet correspond à une mise à niveau complète des procédures et documents types utilisés pour la gestion de l'OIBT. Les développements apportés au travers de ce projet visent en outre plusieurs buts :

- corriger certains défauts de l'ancienne version SAP,
- améliorer la productivité,
- offrir une plus grande souplesse d'utilisation aux utilisateurs,
- proposer de nouvelles fonctionnalités.

Dans le courant de l'été 2011, les Communes de Pully, Paudex et Belmont ont validé, auprès du groupe de travail « OIBT 2 », un certain nombre de procédures et de documents.

Ces derniers ne sont toutefois pas encore utilisés. A ce jour, seuls quelques développements ont été implémentés (création accélérée des nouveaux immeubles dans SAP; liaison facilitée dans l'environnement SAP entre les données de comptage et les données OIBT).

Les autres développements SAP sont toujours en phase d'essai. Ils seront mis en fonction en principe au mois d'avril 2012, soit avec environ 8 mois de retard par rapport au délai prévu initialement. Le retard est principalement dû à la difficulté qu'a connue la société informatique du projet pour intégrer dans le système SAP de Romande Energie certains développements empruntés au système SAP des Services industriels de Genève.

## **Romande Energie Commerce - REC SA**

### **Conférence des partenaires**

Les deux conférences annuelles des partenaires, dont la présidence est assurée par notre Syndic, ont eu lieu le 24 juin à Ecublens et le 16 décembre à Romanel. Les principaux points à relever de l'activité 2011 sont les suivants :

#### **Marché de l'énergie**

En matière de tarifs, nous pouvons maintenant envisager l'avenir avec sérénité. REC a été déficitaire en 2008 et 2009 en raison de l'évolution à la hausse des prix de marché causée par la spéculation des traders, perte qui a heureusement pu être comblée grâce à l'apport de Romande Energie Holding. Les conseils d'administration de REC et de Romande Energie Holding ont décidé de maintenir des tarifs régulés, ce qui a permis d'éviter un effet "yoyo" désastreux auprès de la clientèle.

L'accident de Fukushima et ses conséquences en Europe ont eu un effet tout relatif sur les prix du marché. La hausse d'environ 10% qui s'est produite n'est pas très élevée par rapport aux 4 années précédentes et en particulier par rapport à l'été 2008 qui a connu une flambée des prix.

Nous bénéficions en outre du niveau bas de l'Euro, notre franc étant fort. Concernant les prix Spot (court terme), il est à noter une tendance à la baisse, qui n'a pas de lien avec la situation économique.

Quant aux coûts des enchères de capacité, ils sont revenus à un niveau relativement raisonnable, compte tenu du fait que les gros mouvements d'énergie, entre l'Allemagne et l'Italie notamment, ont diminué.

#### **Résultat de REC SA**

En 2011, REC sera bénéficiaire, du fait notamment de l'amélioration des conditions d'approvisionnement, notre société ayant acquis l'énergie sur le marché à un prix très bas, de l'évolution tarifaire des clients éligibles et, de la contribution de Romande Energie Holding qui a injecté 12 millions pour compenser les pertes subies.

## **EfficiencE énergétique**

Un grand programme a été mis en œuvre pour développer et soutenir l'efficiencE énergétique chez les particuliers, comprenant des conseils génériques (éteindre la lumière...), des conseils personnalisés (audit ...) et des actions. Nous souhaitons ainsi améliorer l'accès des clients résidentiels à nos solutions dans ce domaine, en leur donnant les moyens d'agir concrètement.

Parmi les actions concrètes qui seront mises en place, citons une exposition itinérante pour aller à la rencontre des clients, un concours au marché de Noël de Montreux, le salon Habitat & Jardins, une plateforme internet de partage de bonnes idées, des vidéos éco-gestes sur le site du journal "20 Minutes", un éco-comparateur pour mieux choisir les appareils électroménagers, en partenariat avec Topten ([www.topten.ch](http://www.topten.ch)), une participation à l'élaboration d'un magazine d'efficiencE, des audits et des bilans vivothem. En outre, une réflexion pour un partenariat avec un acteur de la grande distribution est en cours, en vue d'obtenir des rabais sur l'électroménager.

## **Activités entre les actionnaires et REC SA**

De nombreuses séances, toutes constructives et positives, ont eu lieu pour traiter divers sujets tels que la grille tarifaire afin de la rendre plus "digeste", la liste de prix pour les prestations spécifiques des GRD (Gestionnaire du réseau de distribution), le dépliant d'information "que faire en cas de coupure", des objets plus techniques présentés par l'unité d'affaires Distribution de Romande Energie (Smart Grid, Smart Metering, autoproduction), ainsi que des éléments liés au recouvrement-contentieux (compteurs à prépaiement) .

## **Intégration de la clientèle Troistorrents (3T)**

La Société Electrique de Champéry-Val d'Illiez (SECVI), société fille de Romande Energie Holding, a acquis le réseau de distribution de Troistorrents (3T) vendu par la Compagnie Industrielle de Monthey (CIMO).

Dès le 1er janvier 2011, la SECVI, en étroite collaboration avec CIMO, a assuré la reprise de toute la gestion avec le support d'un collaborateur de Romande Energie/Distribution et d'une collaboratrice de REC. L'apport de la nouvelle entité "3T", au sein de notre actionnaire SECVI, aura un impact sur la répartition du capital-actions de REC. Néanmoins, il n'y aura pas de répercussion sur les actions des autres partenaires, car cet apport s'effectuera par une augmentation du capital de la SECVI.

## **Projet service clientèle en ligne**

Les principaux avantages du service client en ligne seront, pour REC, une réduction du nombre d'appels, de courriers et de courriels, ainsi qu'une optimisation de la gestion des informations (entre autres absence de double saisie).

Quant à la clientèle, elle bénéficiera d'une disponibilité 7j/7-24h/24, d'une meilleure accessibilité lors de périodes très chargées du Service Clientèle et de demandes simples exécutées/confirmées en direct.

Les prestations proposées seront destinées aux clients résidentiels, artisans, commerçants et indépendants. Elles comprendront la création de comptes sécurisés (consultation des données personnelles, des factures,...), la communication et la modification des coordonnées, l'emménagement et le déménagement, le relevé des compteurs, l'accès à la situation du compte, la gestion du mode de paiement (BRV, LSV, DD, Paynet) et l'adjonction ou la gestion des éco-énergies.

Sa mise en production est planifiée dans la seconde moitié de 2012.

## **Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont**

Actif depuis juillet 2010, le bilan après 1 an et demi d'activité, le piquet intercommunal s'avère positif pour tous les partenaires. En 2011, le piquet « eau » de Belmont est intervenu 3 fois à Pully et 1 fois à Paudex. Le piquet de Pully est intervenu 1 fois à Belmont. Le piquet « électricité » de Belmont est intervenu 4 fois à Pully et le piquet de Pully 2 fois à Belmont.

## **Mini-hydraulique**

### **Projet d'aménagement hydroélectrique sur la Paudèze**

Suite à l'étude de faisabilité, le dossier a été déposé auprès de Swissgrid pour bénéficier de la reprise de l'électricité produite à prix coûtant. Le projet a été retenu. En parallèle, un dossier de demande de concession a été déposé auprès du Service des eaux, sols et assainissement. En 2012, le projet va être affiné afin de pouvoir prendre une décision définitive sur la réalisation ou non du projet.

## **SERVICE DES EAUX**

A côté des activités courantes que sont :

- le branchement de nouvelles constructions;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau;
- les interventions sur le réseau en cas de fuite;

il y a lieu de relever les travaux particuliers suivants :

- mise à neuf du réseau dans le cadre des travaux du chemin de la Louche
- 9 fuites ont été réparées sur le réseau communal, 1 sur les raccordements privés;
- 2 campagnes d'écoute du réseau ont été réalisées. Ces contrôles permettent de détecter des fuites tant sur le réseau principal que sur des branchements privés.

A ces diverses activités s'ajoutent les appuis ponctuels pour la préparation des manifestations villageoises ainsi qu'au Service de l'électricité et à la voirie pour le déneigement.

## **SIGIP**

Les travaux de mise en œuvre se poursuivent sous le contrôle du comité de pilotage (représentants pour Belmont : MM. Muheim et Michelet). Les travaux de saisie de nos données existantes se sont poursuivis en 2011. La supervision de ces travaux est confiée au Service géomatique de Pully.

La tâche principale pour nos services a été de vérifier les informations saisies afin de détecter toute incohérence dans les données. Ce long et minutieux travail est indispensable pour garantir la fiabilité de nos informations dans la gestion des réseaux.

La mise à jour des informations pour les différents réseaux sera exécutée par le Service géomatique de Pully. Un important travail de collecte des informations sera fait en 2012 pour effectuer la mise à jour et l'actualisation des données.

Dans le cadre du SIGIP, un guichet accessible au public sera mis en service dans le courant 2012. Les informations seront mises en ligne au fur et à mesure de leur disponibilité.

# **TRAVAUX PUBLICS**

## **Réservoir de la Métraude**

### **Préavis N° 01/2010**

L'alimentation du réservoir de la Métraude est dorénavant assurée par une prise directe sur la colonne d'EauService Lausanne, reliant les Escherins au réservoir de Vers-chez-les-Blanc.

Les travaux se sont poursuivis par la modernisation du réservoir de la Métraude. Le tout a été rendu opérationnel dans le 1er semestre 2011.

Cette sécurité de l'approvisionnement nous permettra de moderniser la prise d'eau au niveau de la station de pompage de la Mouette. Ces travaux ont fait l'objet du préavis 05/2007, « Réseau d'eau potable - Modification de la prise d'eau sur les conduites de transport de la ville de Lausanne - Sécurisation et rénovation du bâtiment de la STAP Mouette - Sécurisation des réservoirs », mais ont été différés suite à l'avance des travaux de réalisation de la colonne d'EauService.

### **Route du Burenz**

#### **Préavis N° 06/2011**

Les travaux de création du ralentisseur ainsi que la reconstruction du trottoir, à la hauteur des immeubles « Auteuil et Longchamp », ont été réalisés en deux phases, de manière à ce que le trafic soit le moins possible perturbé. Ces travaux sont terminés.

### **Route de la Louche**

#### **Préavis 02/2011**

Les excellentes conditions atmosphériques nous ont permis de respecter le planning des travaux et d'ouvrir la route à la date prévue, soit le 18 novembre.

Les travaux de réalisation du mur de soutènement se sont déroulés sans les mauvaises surprises que nous laissait craindre la géologie du sous-sol. Les travaux ont pu être exécutés dans de parfaites conditions grâce à la coordination entre l'entreprise et les riverains.

Les travaux de finition s'exécuteront dans le 1er semestre 2012.



### **Réseau routier**

#### **Entretien des routes**

#### **Préavis 05/2011**

Le froid intense de ces derniers hivers s'est montré fortement préjudiciable pour nos routes. Sur les anciennes chaussées, le manque d'infrastructure ainsi qu'un revêtement détérioré nous ont conduits à faire des travaux d'entretien importants.

Ceux-ci sont répartis comme suit :

- pose d'un revêtement bitumineux sur le carrefour Arnier/Chatruffe/Louche;
- réparations de trous et déformations, reflachages de zones fendues et dégradées, colmatages de fissures;
- réfection et/ou remplacement de bordures, grilles d'écoulement, sacs et autres regards.

## **ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT**

### **VOIRIE**

En plus des travaux habituels d'entretien effectués par notre Service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

- taille des haies bordant les chemins et routes communales;
- participation aux manifestations villageoises.

# GEDREL SA

## Campagne de sensibilisation

Les actions de sensibilisation des enfants des classes primaires et enfantines, mises sur pied depuis 1998, se poursuivent avec un succès constant.

GEDREL SA poursuit chaque année ses campagnes de sensibilisation de la population à la gestion des déchets. Mieux gérer ses achats, mieux conserver, réparer et recycler davantage, tels sont les comportements qui sont suscités à travers des campagnes d'affichage, d'annonces dans la presse, la distribution de tous ménages, etc.

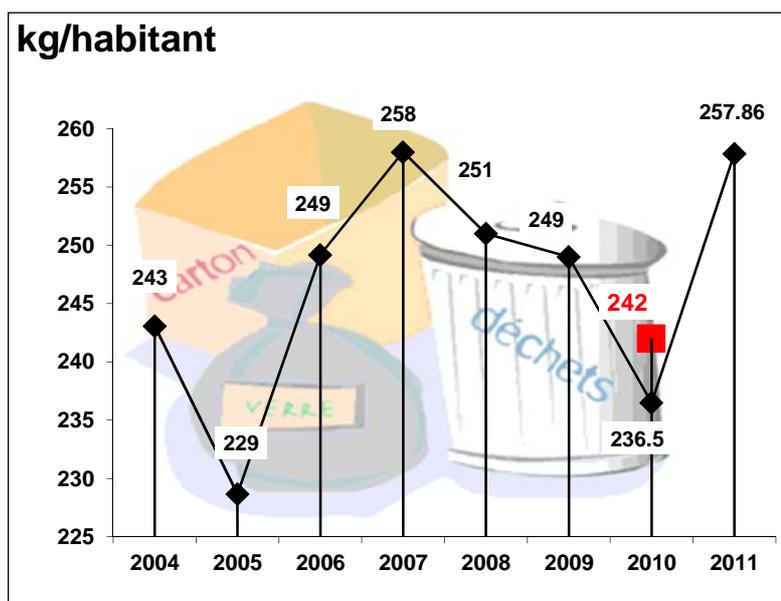
## DÉCHETS URBAINS

Si pendant des années, le problème lié au coût de l'élimination des déchets urbains a fait l'objet d'attentisme et d'interprétation dans le canton, 2011 aura vu les choses se décanter. Le détonateur a été le jugement rendu par le Tribunal fédéral dans la cause opposant un citoyen à la commune de Romanel-sur-Lausanne.

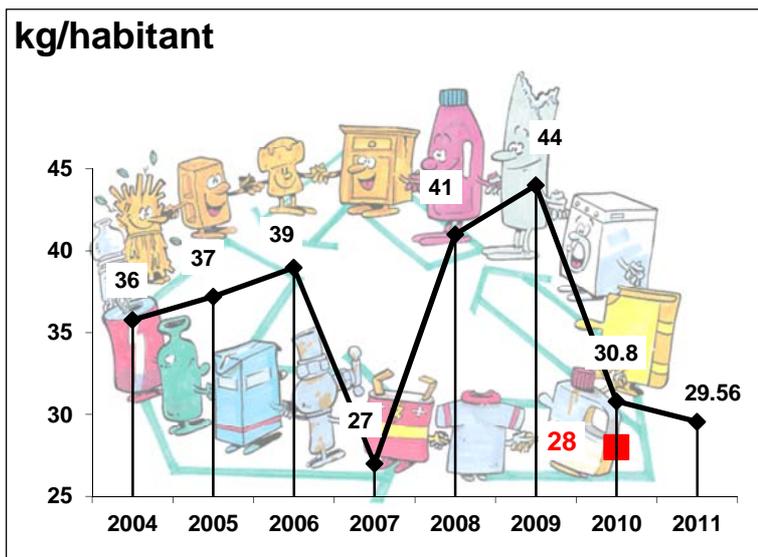
Ledit jugement conduit à mettre en place une politique respectant la notion du pollueur/payeur. Pour le TF, il est difficile de s'imaginer «comment une taxe forfaitaire par ménage tient compte de la quantité de déchets produits et déploie un effet incitatif». En effet, dans un tel système, «deux ménages comprenant un même nombre de personnes peuvent produire une quantité de déchets différentes et payer la même taxe». Sur cette base 70 % du coût de l'élimination des déchets urbains devront être pris en charge par une taxe au sac ou une taxe au poids qui respecte le principe de base. Le solde du coût pourra être pris en charge par une taxe forfaitaire.

A la suite de ce jugement, Lausanne Région a réactivé la « Commission déchets » qui avait suspendu ses travaux dans l'attente de ce jugement. Les travaux devraient déboucher sur une proposition pour l'ensemble de la région voire du canton. Elle entrerait en vigueur en 2013.

## Ordures ménagères

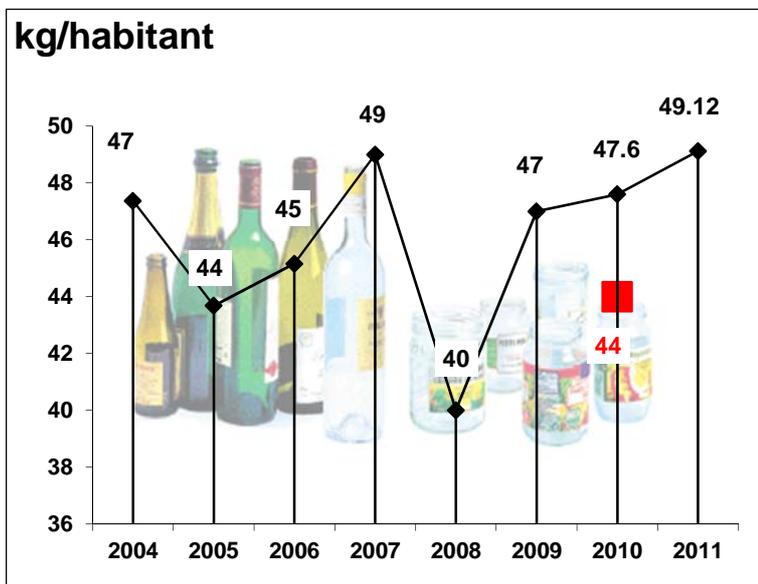


## Déchets encombrants



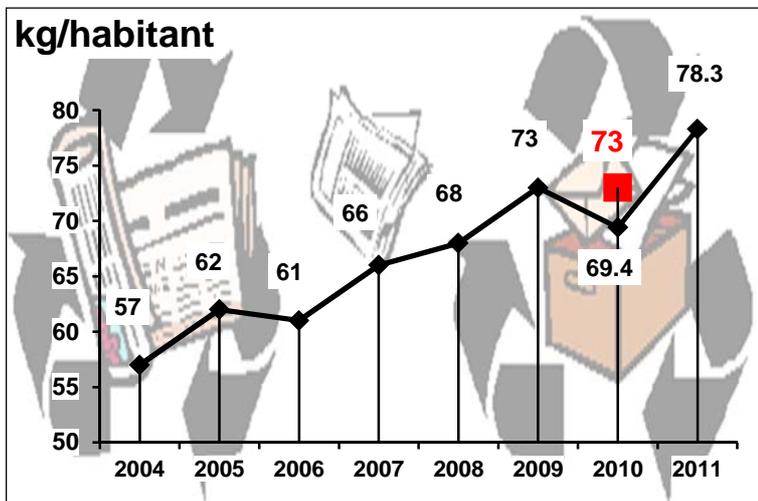
■ Selon les statistiques cantonales, en 2010, la moyenne cantonale de déchets encombrants (y compris les métaux) s'élevait à **28 kg** par habitant.

## Verre



■ Selon les statistiques cantonales, en 2010, la moyenne cantonale de verre collecté s'élevait à **44 kg** par habitant.

## Papier



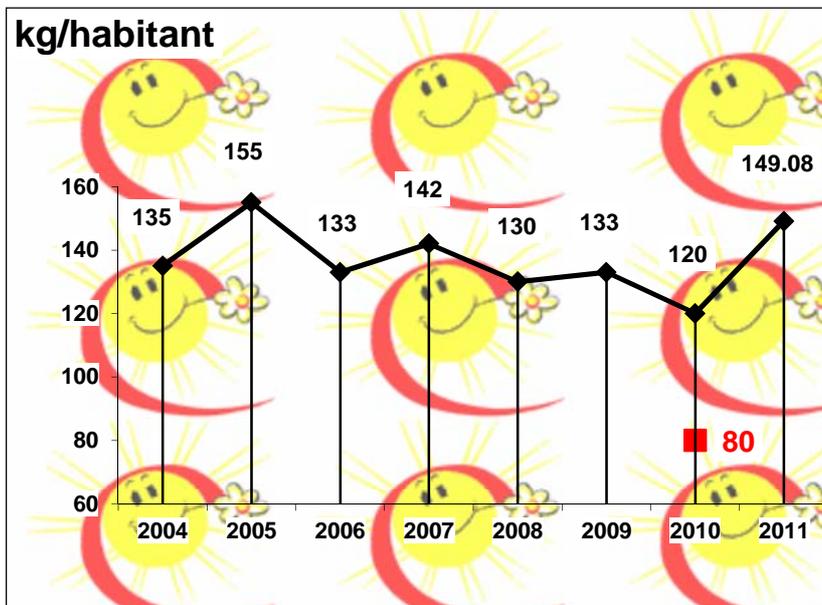
■ Selon les statistiques cantonales, en 2010, la moyenne cantonale de papier collecté s'élevait à **73 kg** par habitant.

## Ramassage des piles usagées

Les containers d'Arnier et du chemin de la Léchire ont permis en 2011 de récolter pas moins de 390 kg de piles usagées que nous avons acheminés vers un centre de collecte.



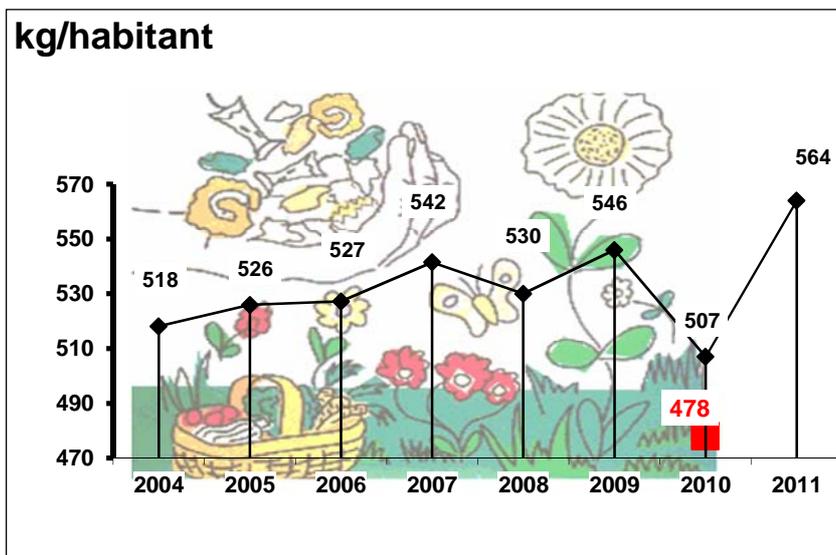
## Compostière intercommunale « La Coulette »



■ Selon les statistiques cantonales, en 2010, la moyenne cantonale de déchets compostables collectés dans les communes s'élevait à **80 kg** par habitant.

On retrouve une nette hausse du nombre de kilos/habitant, ce qui tend à prouver que le compostage se démocratise de plus en plus. Notre moyenne est très nettement supérieure à la moyenne cantonale.

## Total des déchets par habitant

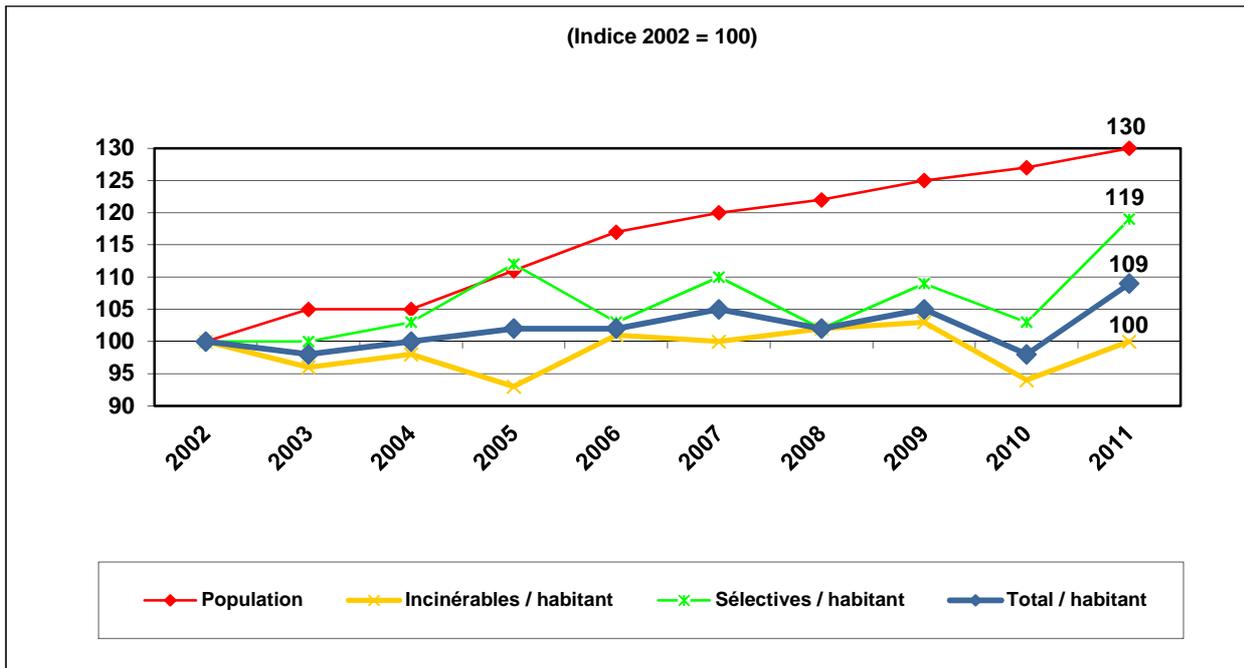


■ Selon les statistiques cantonales, en 2010, la quantité de déchets collectés s'élevait à **478 kg** par habitant répartis en 270 kg d'incinérables et 208 kg de recyclables donc avec un taux de recyclage de 43.5%.

En 2011, la quantité par habitant s'élevait, dans notre commune, à 564 kg répartis en 286 kg d'incinérables et 278 kg (y.c. ferraille) de recyclables donc le taux de recyclage est de 49,3 %.

Dans les statistiques n'apparaît pas le PET. Depuis l'abandon par les magasins de la consigne sur les bouteilles en PET, les communes ont dû prendre en charge la collecte et l'évacuation de celles-ci. En 2011, nous en avons acheminé 12,7 tonnes vers un centre de collecte, ce qui représente environ 317'500 bouteilles de 40 gr.

## Évolution 2002-2011



Cet indicateur, mettant en relation l'évolution de la population avec celle des productions spécifiques de déchets incinérables et de déchets collectés séparément, nous donne une vision d'ensemble de la collecte des déchets.

### Politique communale

Les écopoints d'Arnier et de la Léchire remplissent parfaitement leur fonction. Le taux de fréquentation élevé démontre la pertinence de la création de ce type d'emplacement. Basée sur le plan directeur, la politique d'implantation de ces points de récolte se poursuivra dans les années à venir.

Afin de répondre au besoin croissant dans l'élimination des déchets, nous sommes en pourparlers avec la Commune de Savigny pour l'utilisation de sa future déchetterie.

### Déchets spéciaux

Les deux matinées de récupération organisées par la Commune de Pully, en collaboration avec Belmont et Paudex, se sont déroulées, comme d'habitude, en mai et en octobre. Le résultat de ces récoltes démontre toujours la nécessité de maintenir l'offre de cette prestation à nos habitants.

## ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

### Épuration des eaux – STEP

Les eaux usées des Communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.

La capacité de traitement de 30'000 équivalents-habitants est suffisante pour couvrir les besoins à long terme des trois territoires.

De plus, l'effort fourni pour la mise en séparatif de nos réseaux améliore chaque année le rendement de la STEP.

Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit :

| <b>Commune</b> | 2007          | 2008          | 2009          | 2010          | <b>2011</b>   |
|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Belmont        | 3'363         | 3'441         | 3'504         | 3'650         | 3'543         |
| Paudex         | 1'624         | 1'656         | 1'822         | 1'806         | 1'818         |
| Pully          | 17'629        | 17'634        | 17'852        | 18'302        | 18'423        |
| <b>Totaux</b>  | <b>22'616</b> | <b>22'731</b> | <b>23'324</b> | <b>23'758</b> | <b>23'784</b> |

Pour mémoire : la notion d'habitants raccordés n'est pas à mettre en relation avec le nombre d'habitants de la commune. Dans le cadre de l'assainissement nous utilisons le terme d' « équivalent-habitant ».

Cette notion recouvre :

- la population raccordée permanente
- + 1/3 des lits d'hôtel
- + 1/3 des lits de la para-hôtellerie
- + 1/3 du nombre d'emploi
- + 1/4 des places de café-restaurant
- = **Habitants raccordés**

Près de 10'000 contrôles analytiques de l'eau et des boues ont été effectués par le personnel de la STEP. Ils démontrent que les rendements sont excellents, avec notamment 90% pour l'élimination du phosphore.

### Principaux travaux

Parmi les principaux travaux réalisés en 2011, peuvent être cités :

- les travaux de finition sur la nouvelle installation de traitement des boues,
- le remplacement de la membrane du gazomètre,
- le remplacement des stators et rotors sur les pompes à boues,
- la vidange et le nettoyage des bassins de traitement primaire et biologique,
- le remplacement du débitmètre d'entrée,
- la révision de la pompe de recirculation des boues dans le digesteur 1.

### Données statistiques (extrait)

|  | 2009      |      | 2010      |      | 2011      |      |
|--|-----------|------|-----------|------|-----------|------|
| Eaux traitées (m <sup>3</sup> )                | 2'259'989 |      | 1'999'613 |      | 1'877'378 |      |
| Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> )       | 6'197     |      | 5'478     |      | 5'144     |      |
| Electricité achetée aux S.I. (kWh)             | 142'347   | 27 % | 232'995   | 40 % | 281'184   | 49 % |
| Production d'électricité (kWh)                 | 387'039   | 73 % | 349'187   | 60 % | 295'003   | 51 % |
| Electricité vendue aux S.I. (kWh)              | 22'749    | 6 %  | 12'531    | 4 %  | 4'824     | 2 %  |
| Electricité totale consommée (kWh)             | 529'386   |      | 582'182   |      | 576'187   |      |
| Biogaz total produit (m <sup>3</sup> )         | 232'058   |      | 206'062   |      | 189'211   |      |
| Biogaz utilisé par le groupe (m <sup>3</sup> ) | 219'900   | 95 % | 202'948   | 98 % | 183'059   | 97 % |
| Gaz de ville acheté (m <sup>3</sup> )          | 2'927     |      | 11'596    |      | 4'371     |      |

### Remarque sur la production d'énergie électrique

Sur les 3 dernières années, nous constatons une baisse de la production électrique en provenance du groupe CCF (Couple chaleur-force). Ce résultat est à mettre en rapport avec une baisse de la quantité de biogaz produit et utilisé par le groupe. La cause est à chercher, probablement, dans la porosité de la membrane du gazomètre. Celle-ci a été changée en 2011 et des travaux complémentaires sur le gazomètre seront entrepris en 2012.

## Traitement des boues

Après une année d'exploitation de la centrifugeuse pour la concentration des boues, nous avons constaté une diminution d'environ 70 % de la consommation d'eau par rapport à l'ancien système à bande.

De plus cette nouvelle unité nous permet d'atteindre un taux moyen, sur l'année, de matière sèche de 33.23 % contre moins de 25 % précédemment. Ce résultat a également pour corollaire de réduire le nombre de bennes transportées pour incinération.

## Effectif du personnel

Le staff du personnel est inchangé en 2011 : 1 chef d'exploitation, 2 aides d'exploitation et 1 laborantine à temps partiel.

## Charges financières (en Fr.)

|                            | 2011         |
|----------------------------|--------------|
| Montant total des dépenses | 1'189'981.00 |
| Montant total des recettes | 164'400.00   |
| Montant net à répartir     | 1'025'581.00 |

Le montant net à répartir en 2010 était de Fr. 1'069'994.00.

## Charges totales nettes par équivalent-habitant raccordé (en Fr.)

|      |       |
|------|-------|
| 2003 | 92.63 |
| 2004 | 72.46 |
| 2005 | 62.00 |
| 2006 | 48.46 |
| 2007 | 53.33 |
| 2008 | 50.02 |
| 2009 | 42.76 |
| 2010 | 45.03 |
| 2011 | 43.12 |

La part à charge de BELMONT pour 2011 est de Fr. 152'776.00 (budget Fr. 181'344.00).

Les principaux écarts entre le budget et les comptes sont les suivants :

### les moins :

- moins d'étude que prévu,
- moins de frais matériels que prévu,
- moins de consommation d'eau suite au remplacement de la déshydratation;
- moins de travaux que prévu
- traitement des boues moins important suite à une meilleure concentration.

Il y a lieu également de relever des **recettes supplémentaires** provenant de :

- la vente de l'ancienne benne à boues,
- la subvention cantonale au PGEEi (plan général d'évacuation des eaux intercommunal).

Dans la perspective de la réhabilitation de la STEP, une étude a confirmé que les solutions techniques, proposées en 2006 sont cohérentes. Elle a permis, en outre, de mettre à jour les coûts d'une réhabilitation qui se situent, selon les variantes, dans une fourchette de 12 à 18 millions.

Un mandat a été confié à un bureau d'ingénieurs pour une étude d'avant-projet de raccordement des eaux usées de Pully, Paudex et Belmont sur la STEP de Vidy. Les résultats sont attendus dans le courant 2012.

### **Collecteurs**

Une pollution du Flonzel nous a permis de détecter une fuite sur le collecteur d'eaux usées récoltant la partie « est » du village. Le contrôle effectué nous a permis de constater que la canalisation avait subi des déformations et des ruptures et laissait s'écouler les eaux usées. C'est donc à une intervention urgente que nous avons dû procéder.

Les travaux ont consisté au remplacement du tronçon défectueux sur une longueur d'environ 30 m.

Ces travaux se déroulant sur les berges du Flonzel, la pose d'enrochements a été nécessaire. Ces travaux de confortation ont été réalisés en accord avec le voyer des eaux et avec participation financière de l'Etat. L'ensemble des travaux a été financé par le budget ordinaire.

## **ESPACES VERTS**

### **Travaux d'entretien**

Les travaux courants et peu spectaculaires participent à l'embellissement de la commune. La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.

### **Cimetière**

Les haies situées en bordure du chemin de la Léchire et en limite ouest du cimetière ont dû être remplacées pour des questions sanitaires. Les thuyas d'origine ont été remplacés par des ifs, plus résistants, totalement adaptés à un développement sous nos latitudes et permettant de former, d'ici quelques années, un écran opaque entre le cimetière et le trottoir durant toute l'année.

### **SOCOSEV**

La Société Coopérative des Sites et Espaces Verts participe à des projets d'aménagements extérieurs ouverts au public. Elle regroupe 17 communes de la région. L'assemblée générale s'est tenue à Lutry.

Dans le cadre du réaménagement de la route de la Broye, la Commune de Prilly a sollicité un subside pour donner une plus-value qualitative à l'espace public, cela en améliorant de manière sensible l'intégration de la route dans le quartier traversé. Elle entend ainsi créer une véritable promenade le long de cet axe au bénéfice des habitants de Prilly, mais aussi pour ceux de Jouxens-Mézery, voire de Renens.

L'assemblée a accepté de soutenir ce projet et de verser un subside de Fr. 30'000.00, prélevé du capital de la SOCOSEV.



Philippe MICHELET, Municipal

# AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE

## (POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME)

### TEMPLES & CULTES

*Mme Catherine SCHIESSER, Municipale*



## PRÉAMBULE

Cette nouvelle législature apporte des changements de forme dans les documents qui vous sont présentés, tel le préavis sur le budget qui a surpris la commission des finances et les anciens conseillers mais qui, finalement, a fait l'unanimité.

C'est pourquoi, pour ce premier rapport de la nouvelle législature 2011-2016, je vous propose de vous présenter le fonctionnement du service technique, de ses acteurs et des différentes tâches qu'ils mènent à bien. Les rapports de gestion suivants ne comprendront dès lors, « plus que » des tableaux et les changements importants dans le déroulement des procédures, ce qui le rendra plus court à la rédaction mais aussi, plus digeste à la lecture. Ainsi, je ne me "rédzipèterai" pas année après année.

Par conséquent, il ne faudra pas faire du classement vertical avec les quelques pages suivantes relatives à mes dicastères, mais les garder précieusement car elles seront valables pendant 5 ans.

## SERVICE TECHNIQUE

Le service technique emploie un chef de service et responsable de la police des constructions, M. Gamboni; son bras droit, Mme Forestier; un coordinateur administratif, M. Burri; une secrétaire à 100%, Mlle Ducceschi; une à 40%, Mme Mori, et l'apprentie de 3<sup>ème</sup> année, Mlle Bugnon pour l'année 2010-2011.

Le service technique s'occupe de toutes les tâches administratives inhérentes au dicastère de M. Michelet (services industriels, service du déneigement, récolte des déchets, etc.), au dicastère de M. Delaplace (travail des concierges, maintenance des différents bâtiments propriétés de la commune ainsi que diverses tâches de la police administrative). La police des constructions et l'aménagement du territoire (dicastère de la susnommée) contribuent également à tenir cette équipe occupée. Ce service est aussi en charge de la partie technique des préavis présentés au Conseil communal.

Comme vous le voyez, un service bien doté en personnel mais qui abat aussi un travail considérable.

En 2011, la comptabilisation du nombre de demandes reçues par téléphone, au guichet, par courriel ainsi que le nombre de courriers établis a été effectuée par le Service technique. Ces prestations se résument comme suit :

| Décomptes                                       | 2010  | 2011        |
|---|-------|-------------|
| Téléphones                                      | 2'920 | <b>2709</b> |
| Guichets  | 805   | <b>900</b>  |
| Courriers, aménagement et gestion du territoire | 761   | <b>558</b>  |
| Courriers, services extérieurs et travaux       | 434   | <b>309</b>  |
| Courriers police administrative                 | 106   | <b>116</b>  |
| Correspondance par courriel                     | 1945  | <b>1838</b> |

Au nombre de courriels décomptés, s'ajoutent tous ceux envoyés en direct par tous les employés du Service technique. De même, tous les appels reçus sur les lignes directes des collaborateurs ne sont pas comptabilisés.

## POLICE DES CONSTRUCTIONS

La mutation du tissu architectural de notre commune se poursuit. En effet, de plus en plus de bâtiments construits au milieu des années 60 et avant, sont démolis et reconstruits, en général d'ailleurs, avec 1 ou 2 logements en plus. Au prix du m<sup>2</sup> atteint dans notre commune, il est vrai que c'est souvent le seul moyen de rentabiliser un terrain.

Pour qui n'a jamais fait affaire avec le service technique pour une demande de permis de construire, voici les étapes de ce processus :

### 1. Nouveau dossier

Une demande est faite par le propriétaire ou son mandataire. M. Gamboni et Mme Schiesser en prennent connaissance et contrôlent le dossier.

### 2. Délégation municipale des constructions (DMC)

Une fois que le dossier est complet, ils portent cet objet à l'ordre du jour de la DMC qui, pour rappel, est constituée de Mme Schiesser, présidente, MM. Muheim et Michelet, municipaux. Pour la partie technique, avec voix consultatives, MM. Gamboni et Burri et pour la prise des procès-verbaux, Mme Forestier.

Profitant de la présence de M. Michelet et des responsables techniques à ces séances, les dossiers relatifs aux travaux ou aménagements divers y sont aussi traités.

### 3. Enquête publique ou 72d (article de la LATC – Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions)

La Municipalité, après présentation des projets et avoir pris connaissance du préavis de la DMC en séance plénière, les accepte/les refuse et décide du processus à suivre. Ces décisions sont reportées intégralement sur les procès-verbaux des séances de Municipalité.

Selon l'importance du projet, celui-ci est porté à connaissance de la population par une enquête publique ou, un permis de construire 72d pour objets de minime importance peut être délivré.

Les enquêtes publiques sont publiées dans le « Régional » et la « Feuille des Avis Officiels ». Celles-ci sont aussi affichées au pilier public officiel et éditées sur notre site Internet : [www.belmont.ch](http://www.belmont.ch).

#### **4. Séance de « dialogue »**

Une fois l'enquête publique close et en cas d'oppositions, une réunion entre propriétaire et opposants est organisée. Ces séances ont pour but de permettre aux intervenants de dialoguer et d'essayer de résoudre leurs différents, sans nécessairement devoir entreprendre de longues et coûteuses procédures auprès de la CDAP (Cour de droit administratif et public). Une fois que la Municipalité est informée de la position définitive de chacune des parties, elle se détermine sur la levée des oppositions et sur la délivrance du permis de construire.

#### **5. Délivrance du permis de construire**

Le permis de construire est envoyé au propriétaire ou à son mandataire.

Le cas échéant, chaque opposant reçoit une copie des notes de la séance de « dialogue » en même temps que le courrier l'informant de la décision dûment motivée de la Municipalité accompagnés, par une copie du permis de construire. Un recours contre dite décision peut être déposé auprès de la CDAP en cas de désaccord avec la décision prise par l'autorité.

Fort de l'exemplarité du Conseil d'Etat qui a fait procéder au diagnostic amiante des bâtiments publics de l'Etat de Vaud susceptibles de contenir de l'amiante, le Grand Conseil a accepté de modifier la base légale en 2010. Par conséquent, l'art. 103a a été rédigé, ajouté à la LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions) et est entré en vigueur le 1er mars 2011.

Ce nouvel article dispose au 1er alinéa que « En cas de travaux de démolition ou de transformation soumis à autorisation et portant sur des immeubles construits avant 1991, le requérant joint à sa demande un diagnostic de présence d'amiante pour l'ensemble du bâtiment, accompagné, si cette substance est présente et en fonction de sa quantité, de la localisation et de sa forme, d'un programme d'assainissement ».

En cas de transformation sur une petite partie du bâtiment, un diagnostic doit être effectué sur l'ensemble du bâtiment. Cependant, un diagnostic "avant-travaux" (prélèvements destructifs) doit être effectué sur la partie concernée par les travaux et un "repérage en utilisation normale" sera effectué sur le reste du bâtiment.

Le 27 avril 2011 a eu lieu la « Journée internationale contre le bruit ». Dans la droite ligne de cette action, la Municipalité a décidé d'ajouter un article complémentaire dans les permis de construire, à savoir que tous travaux générant des nuisances sonores doivent être exécutés entre 7h00 et 12h00 et entre 13h00 et 18h00, ceci du lundi au vendredi, jours fériés exceptés. En dehors de cet horaire, ce type de travaux doit faire l'objet d'une autorisation délivrée par la Municipalité.

#### **6. Séance d'ouverture de chantier**

Avant tout début de travaux, une séance d'ouverture de chantier doit être demandée par le constructeur. Cette séance permet au service technique de vérifier qu'un suivi géotechnique a bien été adjugé pour la durée des travaux de terrassement, de s'assurer que toutes les conditions du permis de construire et de la synthèse de la CAMAC sont comprises et de faire certaines recommandations au responsable du chantier.

M. Volbert, préposé du Service des eaux et M. Zanchetta, préposé du Service de l'électricité sont aussi présents à cette séance et donnent leurs directives pour les raccordements aux réseaux communaux.

Des notes de séance sont ainsi établies et envoyées aux intervenants pour accord.

Les séances de « dialogue » et d'ouverture de chantier sont menées par Mme Schiesser, Municipale et M. Gamboni, responsable de la police des constructions, accompagnés de Mme Forestier pour la prise de notes.

#### **7. Suivi du chantier**

Exigence est faite aux constructeurs d'envoyer une copie des procès-verbaux de chantier au service technique en y intégrant les remarques du géotechnicien afin de permettre le suivi du chantier jusqu'à son terme.

Nos Services technique et industriels suivent toujours attentivement les chantiers en cours.

## 8. Délivrance du permis d'habiter/d'utiliser

Une visite ou en cas de nécessité, plusieurs, sont faites avant la délivrance du permis d'habiter/d'utiliser.

Pour rappel, depuis le 1er mars 2010, plus aucune dérogation à la norme SIA 358 ne peut être admise. Cette norme régit les prescriptions de sécurité relatives aux garde-corps, escaliers ou mains courantes, tant au niveau de leur hauteur, de leur forme, de leur résistance ou de leur matériau. Dès lors, les permis d'habiter pour des locaux non-conformes ne sont plus délivrés. Néanmoins, pour les constructions dont le permis de construire est antérieur au 1er mars 2010, la dérogation à la norme pourra encore être possible, celles-ci bénéficiant des dispositions en vigueur, à la date de délivrance du PC.

En 2011 et dans l'ordre ci-dessus, est répertorié ce qu'il s'est passé dans le cadre de la police des constructions.

Ne sont pas relatées les nombreuses heures passées en discussion avec les architectes, les propriétaires, en contrôle des dossiers qui, malheureusement, sont présentés de façon de moins en moins rigoureuse et correcte. Que de temps perdu pour tous !!!

- La délégation municipale des constructions (DMC) a siégé à 32 reprises (39 en 2010) et traité 196 objets (223 en 2010).
- 24 enquêtes publiques (24 en 2010) ont eu lieu.
- 4 séances (3 en 2010) de « dialogue » entre opposants et propriétaires, suite à des enquêtes publiques ont été organisées.

Un cas a amené les opposants à faire recours contre la décision de la Municipalité de délivrer le permis de construire. En décembre, une audience avec la CDAP a eu lieu, suivie d'une visite sur place. Au 31 décembre, nous attendions son jugement et restions confiants quant à son issue. Entre le 31 décembre 2011 et la rédaction de ce rapport de gestion, la décision de la CDAP est tombée et... elle nous est favorable.

Un deuxième cas a poussé le propriétaire à retirer purement et simplement son projet bien que celui-ci soit réglementaire. Au vu de la mauvaise foi des opposants, il a jeté l'éponge et ses locataires, futurs acquéreurs, ont déménagé.

Les deux derniers ont trouvé un épilogue positif après explications et/ou arrangements entre les protagonistes.

- 42 permis de construire (42 en 2010) ont été délivrés, dont 17 permis 72d (27 en 2010).
- 1 permis de construire a été refusé.
- 17 permis d'habiter/d'utiliser ont été délivrés (116 en 2010, on rattrapait le retard accumulé les années précédentes).

La police des constructions porte bien son nom quand nous devons réagir lorsque nous découvrons des travaux en cours de réalisation ou déjà réalisés sans autorisation préalable. Effectivement, dans ces cas-là, nous demandons aux constructeurs de se mettre en règle et parfois notre demande n'est pas bien perçue. Dans la plupart des cas, ce sont des travaux de minime importance et une régularisation par la production de plans et la délivrance d'un permis 72d permettent de mettre un terme à cette omission.

### **Facturation**

Les permis de construire et les permis d'habiter/d'utiliser donnent actuellement lieu à facturation selon le principe expliqué ci-dessous.

La facture d'un permis de construire est composée d'une taxe fixe de Fr. 200.00 et d'une taxe proportionnelle au prix des travaux annoncés (1.25‰) dans le questionnaire faisant partie du dossier d'enquête.

S'ajoute à cela, un acompte sur les taxes d'introduction des services à hauteur de 80% de la valeur desdites taxes pour l'eau (12‰) et les égouts (7‰), calculées sur la base du coût des travaux annoncés.

Cet acompte est déduit des taxes définitives, calculées sur le montant de la taxation ECA qui survient à la fin des travaux.

Le taux des taxes d'introduction pour les services est inférieur s'il s'agit de travaux de transformation ou d'agrandissement faisant l'objet d'une nouvelle taxation ECA. Et elles ne portent, dans ces cas-là, que sur la différence de montant entre l'ancienne et la nouvelle taxation.

En ce qui concerne les taxes de raccordement pour l'électricité, la méthode de calcul a changé. En effet, suite à l'application de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et son ordonnance, entrée en vigueur le 1er avril 2008, notre règlement pour la fourniture d'énergie électrique a été abrogée et des « Conditions particulières des services industriels de Belmont-sur-Lausanne relatives au raccordement en basse tension (CP-BT) » sont entrées en vigueur le 1er janvier 2011. En lieu et place de facturer un pourcentage sur la valeur ECA du bien, la nouvelle taxation se compose d'une taxe forfaitaire (Fr. 6'150.00) et d'un montant basé sur le nombre d'ampères demandé par le constructeur (Fr. 95.00/A jusqu'à 160 A, au-delà, prix sur demande).

Pour information, une maison unifamiliale lambda a besoin d'environ 20 à 25 A.

En cas de transformation ou d'agrandissement, il n'y aura pas de facturation s'il n'y a pas de demande d'ampères supplémentaires.

### **Facturation pour délivrance des permis**

Le montant total des taxes facturées pour les permis de construire s'élève en 2011 à Fr. 33'053.20 (Fr. 30'153.35 en 2010). En 2011, les 17 permis d'habiter ou d'utiliser ont généré une facturation pour Fr. 268.00 (Fr. 9'734.30 en 2010).

La grande différence de montant entre 2010 et 2011, pour la taxe des permis d'habiter/d'utiliser, est explicable par les deux raisons suivantes :

1. le nombre de permis délivrés : 116 en 2010 et 17 en 2011.
2. Un grand nombre de permis délivrés en 2010 concernait des constructions dont le permis de construire avait été délivré avant le 6 décembre 2006. En effet, pour tout permis antérieur à cette date, une taxe correspondant au 20% de la taxe du permis de construire (1‰) était facturée. Depuis le 6 décembre 2006, la « grille tarifaire des émoluments par catégories de prestations » inclut une visite de contrôle pour l'octroi du permis d'habiter/d'utiliser dans la taxe du permis de construire (1.25‰). Seules les visites supplémentaires sont facturées au prix de Fr. 150.00/visite.

### **Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis de construire**

Si les taxes facturées pour les permis de construire sont dues dans les 30 jours, même si la construction ne se réalise pas. Les taxes d'introduction quant à elles, doivent être payées seulement avant le démarrage du chantier. A cet effet, lors de la séance d'ouverture de chantier, preuve de ce paiement doit être présentée par les constructeurs.

En 2011, le montant total des taxes d'introduction encaissé par le Service technique au moment de l'établissement des permis de construire, à hauteur de 80% (eau et égouts) des coûts de construction annoncés et 100% pour l'électricité, est de Fr. 176'671.35 (Fr. 178'187.20 pour 2010).

Le solde des taxes de raccordements perçu à réception de la taxation ECA définitive est de Fr. 4'056.60 (Fr. 52'718.35 pour 2010).

### **Cour de droit administratif et public (CDAP) (anciennement Tribunal administratif - TA)**

Me Benoît Bovey, notre avocat-conseil, est toujours mis à contribution lorsque le besoin se fait sentir. Bien que nous essayions de faire les recherches nécessaires pour la rédaction de nos courriers, il est parfois difficile de trouver les arguments juridiques et les références à invoquer. Dès lors que nous favorisons la rédaction de nos courriers, certains lui sont soumis pour accord, ce qui nous permet de réduire les frais.

Néanmoins, lorsque le problème devient plus pointu ou que le cas est porté devant la justice, nous devons avoir recours à ses services. A chacun son métier !

## **Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)**

M. Gamboni est notre surveillant de la sécurité des chantiers. A ce titre, il doit suivre les cours obligatoires annuels.

Il semblerait que les échafaudages soient montés d'une manière plus professionnelle qu'avant lors de grande construction. Il faut dire que les conséquences peuvent être très lourdes en cas de dénonciation à la SUVA ou en cas d'accident.

En effet, en cas d'infraction constatée, le service technique en informe immédiatement la direction des travaux et s'assure que les éléments de sécurité manquants sont remis en conformité. Si la direction des travaux ne fait pas immédiatement le nécessaire, le cas est transmis à la SUVA (assurance accidents) qui peut sanctionner l'entreprise fautive par un relèvement de son taux de cotisation.

Fort heureusement, aucune dénonciation n'a été faite en 2011.

## **Service de contrôle des citernes**

La Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux) ont été modifiés et sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Dès lors, l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer (OPEL) a été abrogée.

Ces modifications ont entraîné la responsabilisation des propriétaires pour l'entretien de leur citernes et un solde d'environ 50 réservoirs seulement reste sous la responsabilité de la Commune, soit ceux situées dans les secteurs de protection des eaux A (près d'un cours d'eau), et S (près d'une source).

Par contre, la commune doit toujours être informée des changements de citerne ou de mode de chauffage afin que notre fichier puisse être maintenu à jour.

Les réservoirs enterrés, munis d'une simple paroi, équipés ou non d'un détecteur de fuite, doivent être contrôlés tous les 2 ans, et sont gérés par la commune, quelle que soit la zone de protection des eaux.

Pour rappel, toutes les citernes enterrées à simple paroi sont actuellement reconnues non conformes. Elles doivent impérativement être supprimées ou assainies d'ici 2014 au plus tard, c'est-à-dire, les équiper d'un double manteau et d'un détecteur de fuite. En effet, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, aucun fournisseur de carburant n'aura plus le droit de remplir ces réservoirs de mazout.

Enfin, pour l'ensemble des réservoirs à mazout, la révision doit avoir lieu tous les 10 ans et être faite par une entreprise spécialisée.

Les citernes à gaz sont contrôlée par des entreprises spécialisées. Un cylindre KESO, contenant une clé d'accès au local de chauffage ou à la citerne doit être installé. Le propriétaire, le SDIS et le technicien communal décident de son emplacement. Celui-ci est relevé, photographié et figure dans un dossier gardé dans un véhicule du SDIS afin de pouvoir immédiatement couper l'alimentation en cas de sinistre.

## **Service de ramonage**

Notre commune est au bénéfice d'une convention entre le ramoneur officiel et les Communes de Paudex, Pully et Belmont.

M. Stéphane Flückiger, maître ramoneur, s'occupe de nos cheminées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## **Energies renouvelables**

Suite à l'entrée en vigueur du règlement d'application de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), le 1<sup>er</sup> novembre 2006, toutes les nouvelles constructions doivent bénéficier d'un apport minimum de 30% pour l'eau chaude sanitaire et de 20% pour le chauffage par le biais d'énergies renouvelables ou par le biais d'une isolation supplémentaire pour une économie de 20%

Lors de rénovations importantes et pour autant que leur installation de chauffage soit ancienne, le service technique attire l'attention des propriétaires sur cette loi et leur propose de réfléchir à l'opportunité de faire des travaux additionnels afin de se mettre en conformité avec la loi.

## Statistiques des logements

Durant l'année 2011, nous avons procédé à 15 enquêtes publiques (18 en 2010) pour des logements (sans aménagements extérieurs), dont :

- 8 concernaient des transformations ou agrandissements du bâtiment sans répercussions sur le nombre de logements.
- 7 concernaient des nouvelles constructions, totalisant 18 logements dont :
  - 1 enquête portait sur le remplacement de 2 villas totalisant 3 logements par une construction pour un logement seulement (PPA Coin d'En Haut),
  - 1 enquête était pour une démolition et reconstruction d'une villa unifamiliale
  - 1 enquête pour la démolition d'une villa unifamiliale et reconstruction d'une villa de deux logements.
- 2 enquêtes portaient sur des bâtiments communaux privés (Maison Pasche et Collège) pour 8 logements

Le tableau, ci-dessous, vous informe sur le nombre de logements autorisés à la construction pendant l'année (par permis de construire), le nombre de nouveaux logements en cours de construction et ceux terminés pendant l'année écoulée.

| Route, rue et chemin<br>(voir détails explicatifs sous le tableau) | N° du Permis de construire | Chantier ouvert en | Nouveaux logements ...      |                         |                   |                  |
|--|----------------------------|--------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------|------------------|
|  |                            |                    | autorisés (année du permis) | en construction en 2011 | autorisés en 2011 | terminés en 2011 |
| PQ Burenoz-Malavaux  | 05/07                      | Août 2008          | 86                          | 35                      |                   | 35               |
| Villars/Dailles  | 28/07                      | Déc.2008           | 8                           | 8                       |                   | 2                |
| PPA Coin d'En Haut   | 19/09                      | Oct. 2010          | 14                          | 11                      |                   |                  |
| Chaffeises   | 30/09                      | Mai 2010           | 2                           | 2                       |                   | 2                |
| Coin d'En Bas*   | 17/10                      |                    | 2                           |                         |                   |                  |
| Coin d'En Bas*   | 18/10                      |                    | 3                           |                         |                   |                  |
| Cita*  | 19/10                      |                    | 1                           |                         |                   |                  |
| Rouvène  | 28/10                      | Sept. 2010         | 2                           | 2                       |                   | 2                |
| Epine  | 29/10                      |                    | 6                           |                         |                   |                  |
| Monts-de-Lavaux  | 39/10                      |                    | 2                           |                         |                   |                  |
| PQ Signal  | 40/10                      |                    | 6                           |                         |                   |                  |
| Burenoz 12**   | 3/11                       |                    |                             |                         | 1                 |                  |
| Clos Dorey   | 14/11                      | Mai 2011           |                             | 1                       | 1                 |                  |
| Burenoz 22   | 18/11                      |                    |                             |                         | 3                 |                  |
| Burenoz 16   | 26/11                      |                    |                             |                         | 3                 |                  |
| Mouette**  | 30/11                      |                    |                             |                         | 2                 |                  |
| Maison Pasche  | 41/11                      |                    |                             |                         | 6                 |                  |
| Collège  | 42/11                      |                    |                             |                         | 2                 |                  |
| <b>Total</b>   |                            |                    | <b>132</b>                  | <b>59</b>               | <b>18</b>         | <b>41</b>        |

\* Permis délivrés en 2010 mais enquêtes publiques en 2009

\*\* Permis délivré en 2011 mais enquête publique en 2010

PQ Burenos-Malavaux : solde de 35 appartements terminés sur 86 construits ;

PPA Coin d'En Haut: un immeuble de 11 logements + une maison unifamiliale et 1 mitoyenne autorisés en 2009 = 14 logements ; modifié par un immeuble de 11 logements + nouvelle enquête pour 1 maison unifamiliale (= nouveau permis de construire N°14/11-Clos Dorey).

Total général de 12 logements pour le PPA Coin d'En Haut

Coin d'En Bas (2x) et Cita : travaux pas commencés et changement de propriétaire

Epine : travaux pas commencés

Monts-de-Lavaux : travaux pas commencés et changement de propriétaire

Burenos 12 : Projet d'agrandissement abandonné après recours des opposants contre décision d'octroi du permis de construire

## **Commission de salubrité**

Nous n'avons pas eu recours à cette commission durant l'année 2011.

## **Carte des dangers naturels**

### **Ancien titre « Carte de gestion des zones instables »**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2008, est entrée en vigueur la Loi sur le cadastre géologique (LCG) qui permet de récupérer, centraliser et diffuser les données.

La prise en compte des dangers naturels dans le cadre de l'aménagement du territoire est une obligation légale et une priorité pour l'ensemble des cantons suisses. Afin de répondre à l'objectif de délai fixé par la Confédération en matière de carte des dangers, le Grand Conseil a accordé un crédit de Fr. 2'673'000.00 destiné à financer la réalisation des cartes de dangers naturels sur l'ensemble du territoire avec, comme objectif principal, la prévention des risques et leur intégration dans l'aménagement du territoire et la police des constructions.

Une collaboration entre les communes et le Canton devant être active, le Département de la sécurité et de l'environnement a défini des lots par bassin versant.

Belmont, avec 25 autres communes des Districts du Gros-de-Vaud, de Lausanne, de Lavaux-Oron et de l'Ouest lausannois, fait partie du lot N°5. Les travaux ont commencé par une information puis par une convention signée par toutes les parties en octobre 2010.

Le partenariat Canton-Communes est assuré par :

1. un **comité de pilotage (COPIL)** dans lequel siègent les représentants municipaux (qui peuvent être le syndic, le municipal, le technicien), le Préfet, le Chef de projet (Canton) et un responsable des services spécialisés de l'Etat (SESA, SFFN). Ce COPIL est présidé par un représentant des communes (C. Schiesser de Belmont-sur-Lausanne).
2. un **groupe de travail technique** qui assure la gestion technique et financière du projet.

Le COPIL étudie et adopte les résultats des différentes phases de travail sur la base des propositions formulées par le groupe de travail technique.

Un appel d'offres pour l'établissement de cette cartographie a paru le 6 mai 2011 et les 7 offres reçues ont été ouvertes le 17 juin dernier. Puis, une première séance du groupe de travail a eu lieu le 28 juin au cours de laquelle, l'adjudicataire a été désigné après analyse détaillée des prix, analyse de la qualité technique des offres, analyse de l'organisation de base du candidat et analyse des références.

Un rapport d'adjudication complet a été rédigé, réunissant et synthétisant les appréciations et a été envoyé à tous les partenaires de la Convention. L'adjudicataire est le groupement VD Nat, piloté par le bureau BG Ingénieurs SA à Lausanne, accompagné des bureaux Norbert SA, De Cerenville SA et Xylon SA.

La 1<sup>ère</sup> séance du COPIL Lot N°5 a eu lieu le 30 août à la Grande Salle de Belmont.

Dès lors que Belmont avait déjà fait établir une carte des zones à risque sur son territoire à ses frais, la Municipalité avait l'intention de faire valoir ce fait en réclamant une diminution de sa quote-part financière. Elle avait d'ailleurs déjà pris les devants en 2006 en envoyant des courriers au département concerné et comme de bien entendu, aucune réponse nette n'avait été reçue en retour.

Le budget total de la cartographie du lot N°5 est estimé à Fr. 278'589.00 dont la part des communes est de Fr. 19'501.00, le solde étant subventionné par la Confédération, l'Etat et l'ECA. Selon la clé de répartition de la convention, une somme d'environ Fr. 1'796.00 sera demandée à Belmont. Par conséquent, au vu de ce montant, la Municipalité a renoncé à ses prétentions.

### ***Harmonisation des registres - Recensement fédéral 2010***

Le recensement fédéral 2010 avait fait l'objet d'un projet ambitieux de la part de la Confédération. Mettre en place un programme permettant l'échange de renseignements informatisés entre les différentes bases de données officielles.

C'est pourquoi, la Loi sur l'harmonisation des registres (LHR) a été édictée et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2006 (excepté les articles qui traitent du n° AVS qui sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008).

Afin d'alimenter les bases de données nécessaires à cette harmonisation, plusieurs étapes de collecte de renseignements étaient prévues. Outre le Contrôle des habitants, le Registre cantonal des bâtiments (RCB) a été mis à jour.

Chaque bâtiment est porteur d'un numéro EGID (G=Gebäude=bâtiment), de même chaque logement doit recevoir un numéro EWID (W=Wohnung=appartement).

Les données réclamées pour cette base de données sont très diverses (n° de parcelle, adresse, n° d'entrée, nb. de logements, leur surface et leur situation sur l'étage, système de chauffage, année de construction, de rénovation ou transformation, nb. d'étages, n° ECA, etc.).

Ces registres sont régulièrement tenus à jour et seront une base de données pour des statistiques et études diverses.

## **URBANISME**

Afin d'épauler la Municipalité dans sa fonction "d'urbaniste", celle-ci peut faire appel à deux commissions. Elles sont nommées en début de législature et pour sa durée :

- la Commission consultative d'urbanisme (CCU), composée de 5 membres élus par le Conseil communal, selon l'art. 47 du règlement du Conseil communal
- la Commission municipale d'urbanisme (CMU), nommée par la Municipalité. Celle-ci est composée de MM. Rodolphe Lüscher, architecte; Jean-Marc Vallotton, urbaniste et Luc-Etienne Rossier, géomètre. Elle a été reconduite pour la nouvelle législature.

Ces commissions sont régulièrement tenues informées des projets urbanistiques de notre Commune et consultées quand la Municipalité en ressent le besoin.

### ***Commission consultative d'urbanisme - CCU***

La Municipalité a renoncé à demander l'accord de la CCU pour la pose de panneaux solaires dès lors que la Loi sur l'énergie les rend obligatoires si le système de chauffage n'est pas considéré comme renouvelable (mazout, pompe à chaleur). Seuls les cas se situant dans la zone du Bourg leur sont présentés.

Les projets d'envergure qui ont été présentés à la CCU en 2011 sont :

- la transformation de l'Auberge communale et de la maison Pasche;
- la présentation d'un avant-projet pour un nouveau plan de quartier sur la parcelle 315 « PPA rue des Corbaz »;
- l'avancement de l'étude sur l'extension du collège, 3<sup>ème</sup> étape;
- l'avancement des travaux du PGA (plan général d'affectation).

Etat d'avancement des projets présentés à la CCU les années précédentes :

- l'étude, la mise à l'enquête publique et la mise en soumission des travaux pour la transformation de l'Auberge communale et de la maison Pasche, deux préavis seront présentés début 2012;
- les aménagements de modération de trafic sur la route du Burennoz; en stand-by. L'accès de camions pour 3 projets de construction sur cette route reportent ces travaux dès lors que ces véhicules lourds pourraient endommager les nouveaux aménagements;
- le réaménagement du parking du Blessoney; étude terminée, enquête publique effectuée, mais réalisation reportée due aux travaux sur l'autoroute par les services fédéraux;
- le projet de transformation d'une construction au Coin d'En Bas ; travaux pas commencés car changement de propriétaire;
- le cheminement du PPA Coin d'En Haut ; travaux commencés;
- le nouveau PGA (rencontre avec la CMU), en cours d'achèvement. Le projet sera déposé auprès du SDT pour examen préalable au début 2012;
- après acceptation du préavis pour la construction du refuge de Malatête, il sera achevé début du printemps 2012.

### **Commission municipale d'urbanisme – CMU**

La Municipalité a rencontré la CMU et elles ont débattu du projet de modification du PQ Arnier, demandé par un des propriétaires. Un rapport sur cet objet leur a été demandé et joint à notre dossier à l'intention de la Cour de droit administratif et public.

### **Plans de quartiers légalisés**

#### **Plan de quartier « En Arnier »**

##### **Secteurs B et C**

Contrairement à ce que nous espérions, les permis d'habiter définitifs n'ont pas pu être délivrés en 2011.

La faute aux propriétaires qui ne mettent pas en conformité avec les prescriptions AEAI, les box et planchers suspendus, construits dans les garages, sans demande préalable.

La récolte des signatures de 99 propriétaires n'ayant pas abouti, la servitude de passage, pour l'accès au parking du corps enseignant, n'a pu être inscrite au Registre foncier.

#### **Plan de quartier du Signal**

Une demande avait été présentée par le constructeur aux divers propriétaires de ce quartier afin de pouvoir rehausser le toit de trois des villas prévues. Au vu des démarches à entreprendre auprès du SDT (Service du développement territorial) et de la longueur des délais annoncés, le constructeur y a renoncé.

Dès lors, une enquête publique du projet initial (tel que prévu dans le PQ de 1984) a eu lieu du 9 octobre au 8 novembre 2010, le permis de construire a été délivré le 9 décembre 2010 et les travaux ont débuté début 2011. Les villas devraient être occupées dès 2012.

Dans ce plan de quartier, un des périmètre des constructions prévues était destiné à un usage d'utilité publique tel que école, garderie, service du feu. Le périmètre d'implantation souterrain devait être destiné à un réservoir d'eau potable, un abri PC, etc.

Or, depuis 1984, date du plan de quartier et 2011, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Les besoins pour de tels locaux ont changé, suite aux nouvelles lois, décisions des services cantonaux ou aux instruments de planifications (PALM, plan directeur cantonal, etc.). Pour exemple, toutes les classes d'école doivent pouvoir être réunies sous le même toit, c'est pourquoi on assiste à des fusions de communes pour les besoins scolaires; la PCi souhaite que les abris aient maintenant une taille moyenne de 25 places; les services du feu doivent fusionner, etc., etc.

Comme nous n'en avons plus l'usage et en avons fait part au propriétaire, celui-ci a approché la Municipalité pour que cette construction puisse être changée d'affectation et qu'une habitation puisse y être construite. La Municipalité voit d'un œil approuvateur cette modification et attend maintenant une demande formelle car c'est un processus relativement long qui s'annonce avec préavis du SDT, mise à l'enquête publique, levée des oppositions éventuelles, puis mise en vigueur du règlement du plan de quartier modifié.

### **Plan de quartier Burenoz – Malavaux**

Les 35 derniers logements de ce plan de quartier ont été investis par leurs occupants durant le premier trimestre 2011.

La place de jeux dédiée aux enfants de tous les immeubles construits dans le périmètre défini par ce PQ a été délimitée. Celle-ci se situe sur la parcelle N° 140, propriété privée communale.

D'une surface d'environ 400 m<sup>2</sup>, celle-ci sera entièrement clôturée et divisée en deux « aires d'activité ». La partie supérieure sera recouverte de tout venant stabilisé et la partie inférieure sera engazonnée et agrémentée de jeux « écolo » en bois brut. Enfin, des bancs et quelques arbres viendront agrémenter cet espace.

Une demande pour l'octroi d'une servitude de passage pour l'entretien de cette place avait été présentée aux propriétaires des parcelles grevées par cette servitude. Si les Retraites populaires avaient déjà donné leur accord de principe, il n'a pas été possible de récolter l'approbation unanime des 20 autres propriétaires. Dès lors, nous avons abandonné ce projet non sans remercier les personnes qui avaient fait preuve d'ouverture d'esprit.

### **Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut »**

Le 28 février 2008, le PPA « Coin d'En Haut » est entré en vigueur et l'enquête publique pour la construction de 14 logements (un immeuble de 11 logements, une villa unifamiliale et une villa mitoyenne) a eu lieu du 7 novembre au 8 décembre 2008.

Les travaux de terrassement ont débuté début décembre 2010 et la construction s'est poursuivie tout au long de 2011. Chantier sans trop de problème, les entreprises travaillent proprement, exceptées quelques réclamations lors des travaux de terrassement (terre sur le chemin des Corbaz).

En février 2011, une enquête complémentaire a eu lieu. Celle-ci portait sur le remplacement des villas individuelle et mitoyenne par la construction d'une villa individuelle seule. Ce projet accepté par la Municipalité et un permis additionnel a été délivré.

Puis en juin, une enquête pour la construction d'une piscine a eu lieu et, en l'absence de toute oppositions ou remarque, un permis de construire a été délivré.

### **Secteur « En Arnier-terrasses »**

#### **Préavis N° 04/2007 « PQ en Arnier II » – Anciennement légalisé sous PQ « En Arnier », zone « en Arnier-Terrasses »**

Le PQ « En Arnier II » est entré en vigueur le 27 août 2008 et le permis d'implantation a été délivré le 20 octobre 2008.

Un avant-projet avait été déposé courant 2010, mais celui-ci n'étant pas conforme au règlement, il avait été refusé.

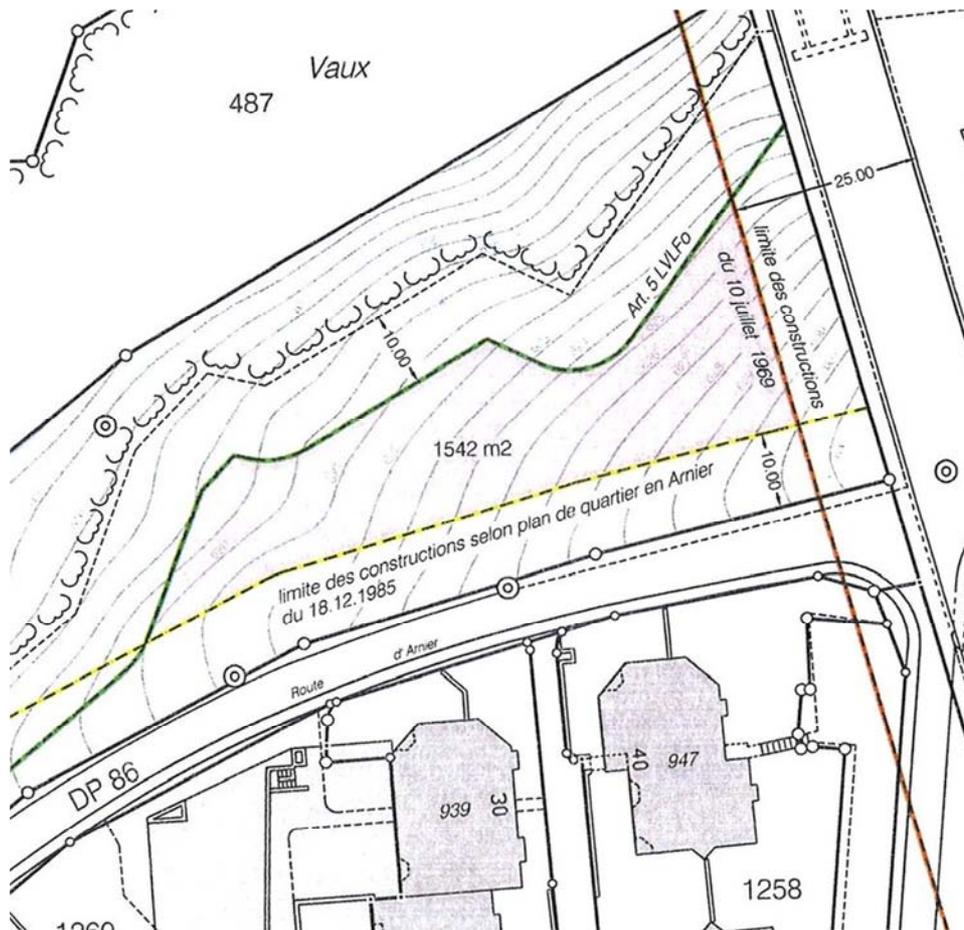
Fin 2011, les propriétaires ont à nouveau présenté un projet. Malheureusement, celui-ci ne reflétait pas la volonté de vos Municipalité et Conseil communal quant à son intégration architecturale. C'est pourquoi, nous avons renvoyé la copie à l'architecte et sommes dans l'attente d'un nouveau projet.

## Secteur « Musée »

### Parcelle 351, propriété de Solmontbel 2 SA

En 2010, Solmontbel 2 SA, propriétaire du bâtiment de l'école d'ostéopathie s'est approchée de la Municipalité pour requérir une modification du PQ « En Arnier ». Un projet important pour un bâtiment de « cinq cellules de cinq niveaux distribuant deux appartements par étage, avec une connexion directe au sous-sol des parkings », a été présenté.

Ce projet semble démesuré par rapport à la portion de terrain concernée (environ 1'542 m<sup>2</sup>).



De plus, cette surface est actuellement occupée par des places de parc qui font l'objet de servitudes. C'est pourquoi, la municipalité avait demandé à recevoir l'assurance que les bénéficiaires de ces servitudes étaient d'accord pour ce changement.

Par ailleurs, le PALM fait ressortir l'importance des poumons de respiration (verdure), indispensables dans les zones urbanisées. Or, ce quartier est très dense et la Municipalité souhaite garder cet espace en poumon de verdure. Néanmoins, elle n'est pas contre une densification de cette parcelle, mais autour du bâtiment du musée uniquement. Un rehaussement de celui-ci est possible selon le plan de quartier et le périmètre de construction pourrait être légèrement étendu.

Dès lors que ce projet semblait pharaonique pour la surface de terrain, que la modification des servitudes n'était pas acquise et que le maintien du poumon vert était nécessaire, la Municipalité a décidé de ne pas entrer en matière et en a informé le propriétaire en date du 20 décembre 2010.

Recours contre cette décision a été présenté auprès de la CDAP le 20 janvier 2011.

Le périmètre de construction prévu longeant la forêt, des travaux forestiers sans autorisation ont commencé mais stoppés net par la Commune quand nous en avons eu connaissance. Nous pensions en effet, que la lisière forestière devait faire l'objet d'un nouveau relevé, le précédant datant de 1994-1995.

Confirmation nous en a été donnée par le service de l'inspection des forêts du 5<sup>ème</sup> arrondissement, dont dépend Belmont. Ce travail devant être fait pour toute la commune dans le cadre de la révision du PGA, cette parcelle sera traitée en priorité.

Le courrier dudit service dit d'ailleurs que « Cette évolution de la forêt rend à priori difficile, voire impossible, un projet de construction dans ce secteur, les places de parc existantes, situées le long du domaine public communal, étant déjà implantées partiellement dans la bande inconstructible des 10 mètres. ».

Afin de renforcer notre conviction, une séance avec la CMU a eu lieu et son rapport a été transmis à la CDAP par Me Bovay, avec notre réponse au recours. Le rapport faisait état d'un projet peu adéquat car :

- la densification ne se contient pas dans le bâti existant, mais résulterait d'un étalement des constructions,
- le projet porte atteinte aux intérêts des propriétaire voisins (suppression de la vue et dégagement sur la forêt),
- les droits à bâtir sont déjà épuisés pour le périmètre du PQ « En Arnier »,
- l'implantation des bâtiments au Nord n'est guère idéale pour les futurs habitants.

Suite à diverses démarches, une rencontre entre le représentant du propriétaire, Me Bovay et la Municipalité a eu lieu le 12 octobre 2011. Au cours de cette discussion, il a été proposé au propriétaire de retirer son recours et de proposer un nouveau projet tenant compte de la densification du bâtiment existant et de son éventuelle extension.

Puis, le 12 janvier 2012, une rencontre s'est tenue sur la parcelle « incriminée » entre le représentant du propriétaire, la CDAP, Me Bovay, M. Gamboni et moi-même. Un retrait du recours a de nouveau été proposé et afin de rassurer le propriétaire, une convention pourrait être signée, dans laquelle il sera clairement mentionné que le refus de la Municipalité d'entrer en matière ne concerne que l'avant-projet présenté et non toute modification future.

Cette procédure a, jusqu'au 31 décembre 2011, coûté la bagatelle d'environ Fr. 15'000.00 ce qui a fait exploser le résultat 2011 du compte de fonctionnement N°420.3185.00.

## **Gestion et aménagement du territoire**

### **Plan général d'affectation (PGA)**

#### **Préavis N°9/2003 - Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de Fr. 189'000.00**

Un bon coup de collier a été donné à la révision du plan général d'affectation (PGA) en 2011 et à son règlement des constructions et de l'aménagement du territoire (RCAT). Plusieurs réunions ont eu lieu entre notre mandataire Urbaplan et la Commune.

La révision du RCAT arrive à bout touchant. Tous ces documents seront déposés auprès du Service du développement du territoire (SDT) durant le premier trimestre 2012.

L'avancement de ce dossier a été accéléré par la séance du 7 décembre 2010 avec le SDT, Urbaplan et une délégation municipale qui portait sur divers points de la révision du PGA, notamment sur la délimitation du périmètre compact.

Pour rappel, la CCU a accompagné la Municipalité tout au long de ce processus et nous a fait part de ses commentaires et idées.

Sur les conseils de notre avocat, Me Bovay, la commune a fait paraître un avis officiel dans la Feuille des avis officiels (FAO) du 21 octobre 2011. En effet, le règlement des constructions étant en révision, il était bon d'en informer les futurs constructeurs et de leur demander de prendre contact avant l'élaboration de leur projet, par voie officielle. Dès lors que pour certains articles, le nouveau règlement est plus restrictif, nous pouvons refuser tout projet qui irait à l'encontre de la future réglementation sur la base de l'art. 77, 1er alinéa, de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) dont la teneur est la suivante : « *Le permis de construire peut être refusé par la municipalité lorsqu'un projet de construction, bien que conforme à la loi et aux plans et aux règlements, compromet le développement futur d'un quartier ou lorsqu'il est contraire à un plan ou à un règlement d'affectation communal ou intercommunal envisagé, mais non encore soumis à l'enquête publique...* ».

La suite de la procédure est la suivante :

- examen préalable par le SDT (environ 6 mois);
- modification du RCAT selon les remarques et discussions avec le SDT;
- retour du dossier corrigé au SDT pour examen complémentaire (environ 3 mois) ;
- mise à l'enquête publique (1 mois) ;
- examen des oppositions éventuelles, rédaction du préavis au Conseil communal, en y intégrant les réponses aux oppositions;
- séance du Conseil communal qui accepte les réponses faites aux opposants, lève les oppositions et adopte le PGA;
- approbation par le SDT et mise en vigueur du PGA.

Toutes les décisions sont sujettes à oppositions et à recours, jusqu'au Tribunal fédéral. Espérons que nous n'en arriverons pas à de telles extrémités !!!

En sus du règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire proprement dit, un nouveau PPA et son règlement seront présentés. En effet, il s'est avéré que la zone Chaffeises inférieure, située à la frontière avec Pully, était en zone villas. Or, on s'aperçoit que ces parcelles ne répondent pas aux articles du règlement zone villas, entre autres, en ce qui concerne la surface de la parcelle, la mitoyenneté, la hauteur des constructions, etc. Dès lors, la municipalité a décidé d'instaurer un nouveau Plan partiel d'affectation appelé "En Rochettaz" qui aura son propre règlement, légèrement calqué sur celui du PEP "Zone du Bourg" (plan d'extension partiel).

Une modification a été apportée au règlement du PEP "Zone du Bourg" en ce qui concerne les ouvertures en toiture. Ceci afin de donner une possibilité de mieux exploiter les combles.

Au 31.12.2011, le solde sur le crédit accordé de Fr. 189'000.00 est de Fr. 51'739.40 (le solde de Fr. 45'996.10 mentionné dans le rapport de gestion 2010 était erroné. Il aurait dû être de Fr. 110'435.30). Veuillez m'en excuser.

Ce montant est comptabilisé sur le compte de Bilan N° 9149.00, « Préavis N° 9/2003 – Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions ».

La suite des travaux pour la gestion et le développement du territoire est la suivante :

|           |  |
|-----------|--|
| 2012      | Finalisation de la révision du PGA                           |
| 2011-2012 | Correction du périmètre compact dans le PALM 2ème génération |
| 2013-2014 | Révision du PDCOM avec un zoom sur Chatruffe                 |
| 2015-2016 | Etablissement d'un PPA pour la zone Chatruffe                |

### **Futur Plan partiel d'affectation « Rue des Corbaz »**

En 2010, la Municipalité avait reçu une demande du promettant-acquéreur de la parcelle N° 315, située à côté du collège. Cette parcelle est la dernière zone à aménager sous conditions de Plan de quartier ou de Plan d'extension partiel (autre nom pour plan partiel d'affectation) de notre Commune.

Les travaux ont bien avancé, le règlement est prêt à être envoyé au SDT pour examen préalable. Néanmoins, cela n'a pas pu être fait car ce terrain a été acheté par une autre personne que le promettant-acquéreur. Par conséquent, le nouveau propriétaire doit décider s'il rachète le règlement déjà quasi achevé ou s'il veut recommencer cette opération à zéro.

### **Plan de classement des arbres**

Aucune demande d'abattage d'arbre ou de haie boisée protégée n'a été reçue par le Service technique.

Le plan et son règlement seront revus dans le cadre de la révision générale du Plan général d'affectation (PGA).

## **PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)**

Le 10 février 2011, le PALM a invité tous les conseils des communes signataires de la convention à la présentation des enjeux de ce projet et de l'avancement de ses travaux. Cette grande réunion a été organisée à Beaulieu et une vingtaine de conseillers/conseillères ont répondu présent.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous au chapitre « Administration générale – Lausanne Région - Département Agglomération » du présent rapport de gestion. Merci !

## **SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)**

Les Communes de Pully, Paudex, Lutry, Lausanne pour sa partie Est et Belmont se sont rencontrées à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée.

Le 7 avril 2011, une présentation du SDEL à tous les conseillers communaux des communes partenaires a eu lieu à la Grande Salle de Belmont. De même, le 1<sup>er</sup> marché du SDEL s'est tenu à Paudex, le 7 mai 2011.

En prolongement de la convention du SDEL, signée le 30 mai 2007, entre les communes partenaires et Lausanne Région qui s'éteignait à la remise du rapport final des mandataires (GEA pour la partie urbanisme, Transitec pour la partie mobilité et Ecoscan pour la partie environnement), une nouvelle convention sera signée en 2012, avec effet rétroactif pour 2011, pour le financement de la suite des études du SDEL. Aucun changement dans la clé de répartition, soit la moitié des frais divisé en 5 parts égales (5 communes) et les 50% restants répartis au nombre d'habitants.

La population de Belmont ayant augmenté davantage que celles des autres communes, entre 2007 et 2010 (+env. 16%), le pourcentage de notre participation passe de 7.250% à 9.864%.

Sur Fr. 20'000.00 du budget 2011 (Fr. 17'000.00 en 2010) ce sont Fr. 16'519.15 (Fr. 13'002.30 en 2010) qui ont été dépensés cette année à titre de participation de la Commune de Belmont. Un montant de Fr. 27'500.00 a été porté au budget 2012.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, entrée en vigueur de la nouvelle législature, M. Gil Reichen, Syndic de Pully est le Président du SDEL. La Commune de Lutry reste commune boursière.

La 3<sup>ème</sup> phase du SDEL est toujours en cours avec la mise en œuvre des différents chantiers qui s'étaleront jusqu'en 2015. Les 6 chantiers définis sont :

1. Transports publics
2. Stationnement
3. Mobilités douces
4. Centre-ville de Pully
5. Requalification RC 777 Rives du Lac
6. Corsy/La Conversion



Pour la Commune de Belmont, les chantiers n<sup>os</sup> 4 et 5 seront marginaux, ceux-ci ne se trouvant pas sur son territoire et n'ayant, de prime abord, que peu de répercussions pour elle.

Le document cadre pour le « **Chantier 1 - Transports publics** » a été adopté en février 2011 par le comité de pilotage (COFIL), instance politique du SDEL. Ce document vise, entre autres, à clarifier les différentes améliorations à apporter au programme des tl pour les années 2015-2018.

Pour Belmont, les améliorations « revendiquées » sont les suivantes :

- limitation de la rupture de charge à Val-Vert (ligne 47 vers Belmont), augmentation de la fréquence, surtout le soir dès 19h00;
- amélioration de la liaison entre les hauts de Belmont et Pully Clergère;
- amélioration de la desserte par la route du Burenos (éventuellement création d'une ligne TP).

La présidence de ce chantier est actuellement assurée par M. Reichen, Syndic de Pully.



Le « **Chantier 2 – Stationnement** », sera présidé par le municipal de Pully, le « Chantier 3 – Mobilités douces » sera présidé par le municipal de la commune de Belmont. Ces deux chantiers n'ont pas encore été mis « sur les rails ».



Le document cadre technique du « **Chantier 6 – Corsy/La Conversion** » a été finalisé après remarque du Service cantonal des routes.

Les trois grands axes de ce chantier sont de limiter le transit, étudier la nécessité du réaménagement du carrefour du Voisinand (sur territoire de Lutry), tranquilliser et sécuriser la route du Landard (sur territoire de Lutry) tout en assurant l'accessibilité à l'autoroute. Bien que les mesures à prendre soient principalement sur Lutry, il ne faut pas oublier que des répercussions se feront certainement sentir sur notre territoire par un accroissement du trafic sur les routes des Monts-de-Lavaux et du Burenos, qui deviendraient des itinéraires de transit. C'est pourquoi nous sommes très attentifs aux différentes décisions qui sont prises. D'autre part, nous avons déjà mené des études en ce qui concerne la charge de trafic sur la route des Monts-de-Lavaux ainsi qu'une étude de bruit sur ce même axe. Celles-ci seront reprises dans l'exécution du cahier des charges afin de ne pas faire le travail à double et pour limiter les frais, même si une réactualisation des résultats devait être faite.

Quant au complément à apporter au document technique du SDEL afin d'en faire un schéma directeur suite à la demande des services cantonaux, tous les travaux sont à l'arrêt. En effet, toutes les forces vives du SDEL sont dédiées à la révision du PALM 2<sup>ème</sup> génération, dont l'échéance pour la présentation à la Confédération est fixée au 30 juin 2012.

Mme Pascale Seghin, cheffe de projet du SDEL, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2010, à temps partiel (70%). La charge de travail étant importante, Mme Seghin a dû augmenter son taux d'activité à 80%.

Un poste à durée déterminée d'un/e assistant/e à 40% a été mis au concours fin 2011. Le solde de 60% de ce poste sera mis au bénéfice du PALM, qui lui aussi a vu sa charge de travail exploser.



# TEMPLES ET CULTES

## PRÉAMBULE

La loi sur l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud de 1999 régit ses relations avec l'Etat.

La paroisse de Belmont-Lutry est au bénéfice d'une convention, de même que Belmont est liée par d'autres conventions avec la paroisse catholique de St-Nicolas de Flüe, avec la paroisse de langue allemande de Villamont et depuis 2008, avec la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV).

## TEMPLE DE ST-MARTIN

En 2011, le préavis N°07/2011, pour un montant de Fr. 35'000.00 pour le changement du chauffage et de Fr. 3'800.00 pour une ouverture programmée du Temple de St-Martin, a été accepté par le conseil communal.

En effet, les radiateurs sous les bancs, datant de 1976, ont bien vécu et montrent de grands signes de fatigue. Les pièces détachées étant introuvables et le système de régulation de chaleur quelque peu obsolète, la décision a été prise de garder un système de chauffage électrique mais "moderne".

Dans le même laps de temps, la catastrophe de Fukushima a eu lieu et notre gouvernement a décidé de modifier la loi sur l'énergie (LEne) et d'interdire tout chauffage électrique dans les 15 ans à venir. Néanmoins, selon l'art. 39, lettre f, des dérogations peuvent être admises par le canton, notamment pour des bâtiments protégés.



Dès lors, la Municipalité a interpellé le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) afin de leur demander si notre temple pouvait bénéficier d'une dérogation. Réponse à la vaudoise, peut-être, mais...

Face à ce ni-oui, ni-non, bien au contraire, nous avons demandé au Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), section des monuments et des sites, de nous faire savoir quels travaux seraient admissibles sur le Temple. A ce jour, nous n'avons pas encore reçu la réponse de ce service, malgré nos rappels.

Quant à l'ouverture programmée du Temple, nous sommes toujours à la recherche d'un système qui soit acceptable pour tous.

## PAROISSE PROTESTANTE

A l'instar de la fusion des districts, l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) a encouragé la fusion des régions ecclésiastiques. Elle en a d'ailleurs profité pour déléguer quelques nouvelles tâches. Dès lors, depuis plusieurs mois, des travaux préparatoires ont eu lieu pour l'échéance du 1er janvier 2012.

A partir de cette date, la paroisse de Belmont-Lutry, qui faisait partie de la région Paudèze, composera la Région Lavaux, avec 4 autres paroisses (St-Saphorin/Savigny-Forel/Villette/Pully-Paudex).

## Convention

Les frais d'entretien courant des églises et les frais de culte (y compris les traitements et charges sociales des « musiciens d'église ») sont régis par la convention du 13 avril 2004.

Tous les autres frais tels que les traitements et charges sociales des concierges, les frais de location de locaux annexes, les travaux d'entretien des bâtiments et locaux, des orgues et du mobilier, ainsi que les subventions sont à charge des propriétaires ou des communes respectives. La Commune de Lutry fonctionne comme commune boursière pour les frais communs.

## Institutions

L'Assemblée ordinaire de paroisse se réunit deux fois l'an pour adopter les comptes (printemps) et le budget (automne) préparés par le Conseil paroissial, entre autres sujets.

La présidence de l'Assemblée paroissiale est assurée par Mme H. Brughera, M. Th. Buche est vice-président et Mme L. Rappaz est secrétaire. La commission de gestion est composée de Mme M.-Ch. Janin, MM. R. Patschke et Ch. Marrel.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, Mme F. Christinat est présidente du Conseil paroissial. Elle est secondée par MM. M.-A. Schmutz, vice-président et M. Siegrist, caissier. Les autres membres sont Mmes B. Demaurex, M.-Cl. Vannod, A. Mauler, S. Imperadori et MM. O. Confalonieri et D. Loup. Les pasteurs de la paroisse, Jean-Baptiste Lipp, Jean-Marc Spothelfer et Claire-Dominique Rapin en font également partie.

2 rencontres annuelles ont lieu entre le bureau du Conseil paroissial, un délégué pastoral et les Municipaux en charge de ce diocèse, soit M. Lucien Chamorel jusqu'au 30 juin 2011 et Mme Claire Glauser pour Lutry depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et la soussignée pour Belmont.

Lors de ces séances, le bureau du Conseil paroissial fait part de leurs souhaits, vœux, demandes et « exigences ». Ces moments sont toujours empreints de courtoisie et de convivialité.

## Organisation interne

Dès 2010, le pasteur Lipp a bénéficié de l'aide d'un stagiaire, M. Benjamin Corbaz. Celui-ci est pasteur suffragant depuis septembre 2011 et à ce titre, partage le poste du pasteur Lipp.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, à l'entrée en vigueur de la région Lavaux, le pasteur Lipp et le pasteur suffragant Corbaz se partageront deux postes à 100%, soit 50% chacun pour la paroisse Belmont-Lutry et 50% chacun pour la région Lavaux.

Les animateurs du culte de l'enfance sont Mmes Sybille Imperadori, Isabelle Laurent, Eveline Musy, Corinne Wolff, M. Patrick Marguerat et le Pasteur Lipp.



## Organistes

Le poste d'organiste pour notre temple se partage entre M. Sébastien Vonlanthen et M. Nenad Djukic à l'entière satisfaction de nos paroissiens

## Animations

Le culte à la ferme a eu lieu le 26 juin 2011 à la Coulette et son thème était « Où je vais, il me suit », l'histoire de Ruth la Moabite. A son habitude, ce culte en plein air a connu un franc succès et le beau temps qui a régné, ce jour-là, n'a pu qu'y contribuer. Il était présidé par le pasteur Lipp avec le concours du diacre Ph. Corset et des pasteurs J.-M. Spothelfer et B. Corbaz et bien sûr, avec la participation du culte de l'enfance. L'ensemble vocal de la Paudèze a animé ce culte.

Il faut sincèrement remercier les familles Favre, Philippe et Lorette ainsi que Marc-Etienne et Gisela qui, année après année, mettent à disposition le charme enchanteur de leur propriété de la Coulette pour cette manifestation.

## **Concerts spirituels de Belmont-Prieuré**

Cette association est née le 2 octobre 2007 afin de faire découvrir les musiques sacrées d'ici et d'ailleurs et de compléter ces moments mélodieux par des lectures de réflexions et de spiritualité.

M. J.-Cl. Perret-Gentil en est le président, les deux organistes titulaires des temples de Pully et Belmont sont membres du Comité et le pasteur Lipp est le répondant spirituel.

Les concerts proposés en 2011, au Temple de Belmont ou à celui du Prieuré, démontrent que la spiritualité peut être portée par différentes sortes de musique telles que gospel, baroque, sonate et requiem. Elle peut aussi être présente dans un conte de Noël et un chœur d'enfants.

## **PAROISSE CATHOLIQUE**

### **Eglise Saint-Nicolas de Flüe**

Notre commune fait partie de la Paroisse de l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Chailly, dont le président de paroisse est M. P. Droz.

M. l'Abbé Roberto Pellizzari a succédé à M. l'Abbé Hervé Jean Mas au cours de l'année.



Le taux de participation financière est de 22.25% pour les années 2009 à 2013 et notre participation s'est élevée à Fr. 15'922.10 en 2011 (Fr. 26'559.30 en 2010, y.c. travaux urgents de désamiantage de Fr. 5'848.60).

En 2009, on nous avait annoncé de gros travaux sur cette église pour les travaux de rénovation qui concernaient l'élimination de l'amiante, la mise aux normes des installations électriques et de sécurité, la mise en place d'une distribution de la chaleur à basse température, l'amélioration de l'isolation acoustique et thermique ainsi que l'étanchéité à l'air de l'enveloppe, le gommage des éléments apparents en béton et la mise en valeur esthétique des caractéristiques de l'église.

Pour rappel, ceux-ci étaient estimés à Fr. 870'000.00 dont environ Fr. 200'000.00 à charge de Belmont. Lorsque ce projet sera réactivé, un préavis sera présenté au Conseil communal.

## **PAROISSE DE LANGUE ALLEMANDE DE VILLAMONT À LAUSANNE**

Comme par le passé notre commune participe, avec différentes communes de l'agglomération lausannoise, aux frais d'entretien et de culte de la paroisse de langue allemande.

Aucuns travaux n'ont été faits en 2011, c'est donc le montant de notre participation usuel qui a été versé, soit Fr. 592.55 (Fr 561.65 en 2010).



## COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE LAUSANNE ET DU CANTON DE VAUD (CILV)

La communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud a été reconnue comme institution d'intérêt public par les articles 169 à 172 de la nouvelle Constitution vaudoise.



Par conséquent, le 1<sup>er</sup> janvier 2008 est entrée en vigueur une convention facultative passée entre cette église et les communes comptant plus de 10 membres adultes de la CILV. L'échéance de cette convention était le 31 décembre 2009.

Cette convention, renouvelée jusqu'au 31 décembre 2014, concerne une subvention annuelle de Fr. 30'000.00 accordée pour les frais d'entretien courant de la synagogue et une partie des frais de culte. Cette subvention est répartie selon le nombre de fidèles dans les communes signataires.

Le taux de participation de notre commune est de 1,35% (12 fidèles) contre 2.25% en 2008 et 2009 (24 fidèles). Dès lors, c'est un montant de Fr. 404.50 qui nous a été facturé pour 2011.

### CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

La tendance amorcée ces dernières années se confirme, les terrains devenant rares, la tendance est à la démolition d'anciennes maisons et à la reconstruction avec plus de logements. Ce qui va dans le sens du PALM qui veut densifier les zones déjà construites, en évitant ainsi le mitage du territoire.

Une fois encore, des tâches supplémentaires ont été répercutées sur les communes, parfois de manière insidieuse, car « glissées » dans le rapport du canton pour les constructions (synthèse CAMAC). Comme quoi, il faut toujours bien lire les écrits reçus de ces services.

Le service technique fait face à la somme de travail due, entre autres, à toutes les exigences légales et à la correction des dossiers qui semblent de moins en moins bien préparés. Même les documents venant des notaires doivent être lus attentivement !!!

La bonne humeur des collaborateurs, leur disponibilité, leur serviabilité et leur humour rendent les contraintes bien moins lourdes pour tous. Qu'ils en soient ici tous remerciés.



Catherine SCHIESSER, Municipale

# 2011 C'EST FINI!



# CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :  
du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2011;  
du rapport de la Commission de gestion;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

## DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2011, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

(LS)

G. Muheim

I. Fogoz

PS : la traditionnelle annexe « Crédits accordés par le Conseil communal, situation au 31 décembre 2011 » est jointe au préavis sur les comptes